

L'Action

NATIONALE

Volume XCII, numéro 8, octobre 2002

Les sept péchés capitaux de l'ADQ



1917 2002
DES IDÉES POUR BÂTIR

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin, *Bachelière en Droit*

Pierre Serré

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski*

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Micheline Dumont, *historienne*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy - Mathieu Bock-Côté

Couverture

Retour de chasse, Marie-Anne Simard, huile sur carton, 48,4 x 50,0 cm, 1938 c, collection Musée de Charlevoix.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriels : revue@action-nationale.qc.ca, administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

Une grande corvée forestière <i>Robert Laplante</i>	3
--	---

DÉBATS

La nouvelle question sociale et la sécurité alimentaire <i>Guy Paiement</i>	9
---	---

Un droit nouveau : le droit d'hégémonie <i>Pierre Vadeboncoeur</i>	19
--	----

Mondialisation et diversité des cultures <i>Jean-Marc Léger</i>	23
---	----

Renouer avec la pensée nationale <i>Entretien avec Charles Saint-Prot</i>	27
---	----

Un fonds national de restauration forestière <i>Robert Laplante</i>	33
---	----

Les activités méconnues du gouvernement du Québec en matière de transport ferroviaire <i>Richard Leclerc</i>	49
--	----

EN PRIMEUR

L'Histoire en trop <i>Jacques Beauchemin</i>	67
---	----

DOSSIER

Les sept péchés capitaux de l'ADQ <i>Pierre de Bellefeuille</i>	81
---	----

**85^e ANNIVERSAIRE
POUR MÉMOIRE**

• Mémoire sur le Lac Meech <i>La Ligue d'Action nationale</i>	93
• Le Québec de demain, société anationale ? <i>André D'Allemagne</i>	99

COMPTES RENDUS DE LECTURE

États-nations, multination et organisations supranationales <i>Michel Seymour (dir.)</i>	107
Le temps d'agir <i>Paul-Émile Roy</i>	112
Repères en mutations, identité et citoyenneté dans le Québec contemporain <i>Jocelyn Maclure et Alain G. Gagnon</i>	115
Nationalisme et fédéralisme Les nations québécoises dans l'Action nationale <i>Catherine Bouchard</i>	119

LECTURES

	127
--	-----

BULLETINS DU LUNDI

	131
--	-----

COURRIER DES LECTEURS

	141
--	-----

INDEX DE NOS ANNONCEURS

	2
--	---

INDEX DES ANNONCEURS

- | | |
|---|--|
| 140 Allard & Carrière | 126 Poitras, Larue & Rondeau inc. |
| 140 Bijouterie
emblématique
Lamond & fils | 126 Rassemblement pour
un Pays souverain |
| 125 <i>Cap-aux-Diamants</i> | 126 Sansregret, Taillefer
et Associés |
| 8 <i>Devoir, Le</i> | 32 SAQ |
| 106 Encyclopédies
populaires | 105 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie |
| 48 FondAction | 105 Société Saint-Jean-
Baptiste de Montréal |
| C4 Fonds de solidarité | 105 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec |
| 66 Loto-Québec | 140 Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux
de la SAQ |
| 105 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois | 151 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc. |
| 125 Optimum, Gestion de
placements | |
| C3 Optimum placements | |
| 151 Optimum, Société
d'assurance | |

À l'occasion du Sommet des régions

Une grande corvée forestière

.....

Robert Laplante

L'État du Québec est incomplet. C'est une évidence qu'il est essentiel de rappeler à la veille du Sommet des régions. Le gouvernement d'une province ne peut pas conduire une véritable politique de développement régional. Il n'en a pas les moyens, il n'en contrôle pas la plupart des leviers essentiels. Ceux qui voudraient se convaincre du contraire se paient de mots. Il faut vraiment chercher à s'illusionner pour passer l'éponge sur des incidents comme celui que nous a servi Jean Chrétien à la frontière du Témiscouata. Il n'y aura donc jamais de limite à l'humiliation et à l'auto-dépréciation? Toute une population, députés et ministre en tête pour protester contre l'arrogance de l'État *canadian* et revendiquer le prolongement de la route et qui s'en revient chez elle avec son petit bonheur par une piste qui tient du chemin de colonisation, une nouvelle fois enfirouâpée dans l'image de son impuissance. Et que dire du transport ferroviaire, maritime, aérien? Que dire du contrôle des ports, des aéroports? Que dire des politiques de main-d'œuvre sans le contrôle de la caisse d'assurance-

emploi ? D'une politique de population sans régime québécois de congés parentaux, sans contrôle complet sur les leviers essentiels à une politique du logement et de l'habitation ? On pourrait allonger la liste *ad nauseam*.

La question du Québec se résout ou se fracasse sur la question du développement des régions. Les tensions actuelles, la montée du sentiment d'aliénation et, dans certains cas, de plus en plus nombreux, d'un désespoir rageur, sont les symptômes qui révèlent ce mal profond. Notre incapacité de lire la situation globalement, le refus d'un grand nombre de nos concitoyens de voir au-delà des manifestations immédiates des problèmes les causes structurelles qui définissent – et limitent – les registres de solution, risquent de faire dériver ce Sommet dans la parlotte. Entre la liste d'épicerie des uns et les moyens bricolés des autres, entre les bouts de programmes rafistolés et les enveloppes budgétaires gonflées par des artifices de calculs, on peut bien chercher à se consoler avec des réformes de structures mais cela ne règlera pas grand'chose. On voit mal ce qu'il peut y avoir d'avantageux à décentraliser l'impuissance et à déconcentrer la pénurie. On pourrait même pousser « l'audace » jusqu'à se donner une Chambre des régions. Mais il faut avoir la lucidité de reconnaître qu'avec les moyens de la province de Québec et l'érosion de ses compétences exclusives elle risque bien de devenir la Chambre des lamentations.

Le Canada brouille de plus en plus les cartes, empêche et sabote la possibilité pour le Québec de définir ses priorités et d'y consacrer les moyens nécessaires – et cela ne changera pas parce qu'on crée une nouvelle tribune, une autre instance. Il faut se méfier des réponses symboliques compensatoires. Une Chambre des régions ne changera pas la donne fondamentale. Au plus et au mieux, elle accroîtra un tant soit peu l'efficacité de l'action du gouvernement du Québec. Ce n'est certes pas négligeable mais ce ne sera jamais qu'une réponse partielle et provisoire. Partielle

parce que le contrôle sur la totalité des moyens continuera de manquer. Provisoire, parce que le temps et l'action d'Ottawa jouent contre l'État du Québec dont le champ d'action propre se rétrécit comme une peau de chagrin. Sans l'indépendance cette Chambre est vouée à devenir un théâtre burlesque, un lieu de célébration de la rhétorique de l'impuissance. Dans l'immédiat elle ne sera pas totalement inutile mais elle est condamnée à moyen terme puisque le gouvernement du Québec est lui-même à la merci d'une majorité et d'un système qui le réduiront à une espèce d'agence de livraison de services pour le compte du gouvernement *canadian*.

Il faut avoir le courage de nommer les choses. Le gouvernement de la province de Québec a de moins en moins les moyens de s'occuper de son territoire. L'érosion de sa capacité financière, le sabotage de ses priorités par les actions unilatérales d'Ottawa et ses empiètements sur les juridictions sapent de plus en plus durement sa capacité de remplir ses missions de base. Le mal-développement s'accroît et les inégalités vont aller en s'accroissant. Les tensions actuelles montrent bien jusqu'à quel point la cohésion sociale de notre société sera mise à mal si un redressement structurel n'est pas fait rapidement.

À défaut de contrôler la totalité des outils, il faut agir promptement dans les domaines où existe encore une certaine marge de manœuvre. Et en ce sens ce Sommet n'est pas inutile. On peut et on doit réaménager l'existant pour tenter d'accroître la force, l'espace d'initiative et la capacité d'entreprendre des régions – mais il faut le faire en restant lucide, ces actions ne suffiront pas, seule la souveraineté donnera tous les moyens nécessaires. À court terme, il est urgent d'agir pour tenter, sinon de réparer, du moins de limiter les effets de la cassure entre l'économie métropolitaine et celle du reste du Québec. Les statistiques ne cessent de le redire, les secteurs relevant de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles sont poussifs. Les

régions qui en dépendent s'enlisent dans des difficultés qui compromettent de plus en plus radicalement jusqu'à leur existence même.

La situation n'est évidemment pas partout la même. Certains coins de pays s'en tirent malgré tout un peu mieux que d'autres, certaines régions sont même sur le point de réussir sinon à s'affranchir du moins à réduire singulièrement leur dépendance à l'égard de ces secteurs. Mais dans l'ensemble, les problèmes de développement de ces régions du Québec tiennent pour l'essentiel aux limitations que leur imposent le Régime forestier et le modèle d'exploitation forestière qu'il définit autant qu'il sert. Il faut que le Sommet des régions regarde en face les défis que lui pose le Québec forestier. On peut bien discuter de reconfiguration des structures politiques et administratives et de stratégie de diversification économique, mais ce serait s'illusionner gravement que de s'imaginer pouvoir trouver une voie de substitution. La forêt restera pour un avenir prévisible une ressource stratégique primordiale. C'est un point d'appui essentiel.

Un Sommet des régions devrait être l'occasion de faire muter notre modèle d'exploitation forestière, de donner les moyens aux populations régionales de vivre de la forêt plutôt que de continuer de dépendre des compagnies. La chose est non seulement faisable (voir l'article du présent numéro, Un Fonds national de restauration forestière), elle représente un défi de société susceptible de mobiliser les forces de l'innovation et d'élargir considérablement l'espace des possibles. Sans rien minimiser des autres enjeux, ce défi est incontournable. C'est de la capacité collective à le relever que dépendra pour une large part le redressement des régions ressources.

Le Sommet des régions peut devenir une occasion exceptionnelle de se donner les projets qui donneront à voir le pays à naître. À la veille de l'exercice, les sceptiques sont nombreux qui craignent d'y voir prédominer les cal-

culs de boutiquiers et la recherche de prix de consolation en s'activant sur des voies de contournement des enjeux centraux et en surévaluant les conquêtes sur des enjeux secondaires. Les inquiétudes sont grandes d'y voir prêcher la forme subtile de la résignation qui consiste à présenter comme du réalisme la soumission à des contraintes qui peuvent être levées si l'on a le courage de rompre avec le statu quo et la volonté de se dépasser. Une grande corvée forestière pourrait être l'occasion de se donner la hauteur de vue et le goût de bâtir. L'audace qu'il faudra pour l'entreprendre c'est la même qui nous fera prendre les voies de la liberté. ◇

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

La nouvelle question sociale et la sécurité alimentaire

.....

*Guy Paiement**

En juin dernier, le gouvernement annonçait qu'il allait investir 10 millions pour soutenir des expériences alternatives en sécurité alimentaire, comme les cuisines collectives, les groupes d'achats et les jardins communautaires. Un comité national fut mis sur pied pour dégager des critères d'acceptation des projets. Il fut ensuite décidé que chaque Régie de la santé allait gérer les fonds et que les CLSC participeraient à la concertation intersectorielle qui devait concevoir les projets admissibles.

Je voudrais tout d'abord rappeler le changement de la question sociale et situer la question de la sécurité alimentaire d'après les pratiques gouvernementales actuelles.

.....
* Agent de recherche et de développement au Centre Saint-Pierre, Président de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain.

Conférence prononcée au Congrès de l'ACFAS, le 16 mai 2002.

La société moderne et ses exclus

La question sociale a une longue histoire. Sans remonter très loin, qu'il suffise de rappeler que nous avons partagé, lors de la révolution tranquille, la dynamique de la modernité. Nous avons des retards à rattraper et nous avons pris les bouchées doubles. Pour ce qui a trait à la pauvreté et à l'exclusion qu'elle engendre, nous avons avalisé les idées du temps. L'instruction et le progrès économique permettaient d'entrer dans la modernité et l'État qui se construisait avait pour tâche de favoriser l'accès à ce progrès à toute la société. D'où un État interventionniste, qui prenait acte des interdépendances engendrées par les nouvelles divisions du travail et qui pouvaient tabler sur celles-ci pour en appeler à la solidarité de tous et de toutes. Certes, un bon nombre de citoyens ne pouvaient guère suivre le rythme d'ensemble. Des problèmes de santé, de manque d'instruction ou de vieillesse les reléguaient sur le bord de la route empruntée par toute la société. L'objectif politique consista dès lors à les intégrer dans la société moderne en marche. Les exclus pouvaient ainsi espérer qu'ils pourraient, un jour, profiter des promesses de la modernité. Comme les structures neuves qui se mettaient en place n'étaient alors pas remises en question, il revenait à l'État de se doter des moyens pour aider les exclus à mieux fonctionner dans les nouvelles structures sociales. Cette insistance sur le fonctionnement engendra rapidement une foule de façons de comprendre l'exclusion. Chaque fonctionnement « problématique » allait être circonscrit et distingué des autres et, pour chacun d'entre eux, on pouvait trouver un ou une spécialiste qui travaillerait à l'intégration de la personne exclue.

La mondialisation et ses laissés pour compte

Même si cette dynamique de la modernité a produit de nombreux fruits, elle est aujourd'hui dépassée. Nous sommes désormais entrés dans un autre contexte qui n'est plus la modernité mais la mondialisation des marchés, la transformation du rôle de l'État et la complexité des identités personnelles et sociales. Dans cette mouvance, l'État n'est plus perçu comme le seul maître d'œuvre du progrès de la société. Il devient plutôt le haut-parleur qui rappelle les contraintes extérieures. Qu'il s'agisse du déficit zéro ou de notre place dans la mondialisation, l'État se fait de plus en plus le porte-voix de ce qui lui échappe. Ce ne sont plus les seuls gens malades ou handicapés qui sont exclus mais les travailleuses et les travailleurs précaires, sans emploi durable, dont une bonne part ne sont désormais plus jugés utiles pour la grande marche en avant de la mondialisation de l'économie.

La société civile dont nous sommes

Or, de multiples acteurs de la société civile ont déjà pris acte des changements en cours et revendiquent d'être, eux aussi, les définisseurs des limites. Limites pour l'environnement, limites pour assurer le développement des personnes, limites pour avoir prise sur son territoire et son milieu de vie. L'État, pour sa part, a pris acte des mutations en cours et tente de se mettre à l'heure des changements qui se dessinent. Mais il le fait encore trop souvent avec la mentalité d'hier. Comme s'il suffisait de trouver de meilleures techniques de gestion pour tout prévoir et tout encadrer. Comme s'il s'agissait de faire du retour à l'emploi une sorte de « mantra » et d'intégrer, à n'importe quel prix, les exclus dans des structures économiques qui produisent et produiront encore des exclus.

Voilà pourquoi des groupes de plus en plus nombreux rappellent au gouvernement qu'il lui appartient de ne pas se faire le seul prophète de ce qui se passe ailleurs mais de jouer à fond la carte de sa propre compétence. Qu'il s'agisse de la marche des femmes contre la violence et la pauvreté ou encore du collectif pour une loi contre la pauvreté, des milliers de citoyennes et de citoyens disent aux élus que notre société doit se donner des balises pour assurer le développement des personnes et de leurs milieux et être ainsi en mesure de jouer un rôle original dans le nouveau contexte mondial. Que cette tâche appartient en propre à l'État et qu'il y gagnerait à ne pas utiliser les régions ou les milliers de groupes communautaires pour se dérober à sa tâche. On pense, bien sûr, à une politique fiscale qui chercherait clairement à diminuer les écarts entre les différentes catégories de citoyens. On songe à un grand débat sur un revenu minimum garanti ou encore un revenu de citoyenneté. On pourrait ajouter une politique de la famille qui tienne compte du travail des femmes et des emplois de plus en plus précaires, la réorganisation du temps de travail, pour ne pas perdre sa vie à la gagner, ou encore une redéfinition du rôle du député ou de la possibilité d'un vote proportionnel. Toutes ces propositions circulent depuis un certain temps mais nos décideurs donnent l'impression d'avoir peur de ce qui ne sort pas de leurs officines.

La sécurité alimentaire et la pauvreté

C'est dans ce nouveau contexte que je propose de situer les efforts actuels du gouvernement concernant la sécurité alimentaire.

Nous savons depuis longtemps que la sécurité alimentaire comprend de nombreux aspects, qu'il s'agisse de l'offre alimentaire et de la possibilité d'y avoir

accès, des compétences sociales de base pour se nourrir et demeurer en santé et surtout de l'accès économique à l'alimentation, c'est-à-dire de disposer d'un revenu suffisant pour assurer à soi-même et à sa famille une alimentation adéquate.

Travailler à mettre en place la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population suppose alors une perspective globale qui associe la politique agricole, la politique économique, la politique sociale et la politique d'occupation et d'aménagement du territoire.

D'emblée, une telle approche est donc interministérielle et demande une orientation claire. Elle implique aussi la participation de la société civile qui, depuis longtemps, a développé une foule d'initiatives pour venir en aide aux personnes affamées et pour les accompagner dans leur quête de plus de citoyenneté réelle. Une politique globale sera donc aussi intersectorielle, impliquant les différents acteurs locaux, qu'il s'agisse des groupes communautaires ou des intervenants du milieu scolaire, marchand ou encore des divers services sociaux. Ces deux dimensions ont tout intérêt à se considérer complémentaires. D'une part, sans une action politique qui rende possible un effort interministériel, nous aurons le fractionnement actuel des responsabilités et des interventions à la pièce, un ministère reprenant d'une main ce que l'autre vient de donner. Je pense ici aux coupures pour le partage-logement qui annulent la prime pour la participation au travail. De même, la société civile devra se concerter pour que les efforts se complètent et s'arriment à une perspective de développement social.

Inutile d'ajouter que ces deux perspectives doivent pouvoir s'épauler l'une l'autre : une politique interministérielle et une concertation intersectorielle rendront possibles des efforts autrement voués à se multiplier sans vraiment changer la situation. Il y a ici

un changement important qui est en cours. Pendant longtemps, la société civile a porté presque à elle seule la tâche de s'occuper des citoyens affamés. Puis le gouvernement est venu qui s'est donné les outils pour intervenir dans le domaine social et pour l'orienter. Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase où les deux partenaires doivent inventer de nouvelles façons de faire. Les frontières se déplacent et impliquent de nouvelles redéfinitions des responsabilités.

Le malheur veut que nous n'ayons pas encore de politique interministérielle concernant la sécurité alimentaire et la pauvreté et qu'au lieu d'y travailler, le gouvernement semble refiler la note à la société civile, c'est-à-dire aux régions et aux organismes communautaires. Ce sont eux qui devront se concerter et réaliser l'intersectorialité qui est encore inexistante au niveau gouvernemental. Or, dans ce largage, le gouvernement ne veut pas perdre ses prérogatives d'hier. Il confie donc aux Régies régionales de la santé et des services sociaux la tâche d'organiser la sécurité alimentaire sur leur territoire en utilisant des critères nationaux qui ont été élaborés sans la participation des groupes directement concernés.

Deux difficultés majeures attendent ici les responsables régionaux. 1) l'absence de politique d'ensemble concernant la sécurité alimentaire signifie que des décisions d'un ministère continueront d'annuler les efforts d'un autre. 2) Cet effort d'encadrement fait fi de l'expertise des groupes et des institutions de la société civile et engendre une vaste improvisation qui sera évidemment contre-productive. Il a aussi le désavantage de braquer les partenaires communautaires qui ne sont pas considérés comme des partenaires mais comme des exécutants qui doivent se conformer à des critères plus que discutables et pour lesquels ils n'ont rien eu à dire. Aucun autre groupe social, qu'il

s'agisse du conseil du patronat, des syndicats, du Chantier de l'économie sociale, des groupes de femmes n'accepterait d'entrer dans un programme dont il n'a pas été partie prenante dans l'élaboration des critères. Alors que la politique de reconnaissance du communautaire considérerait les organismes communautaires comme des partenaires, nous sommes bien obligés de reconnaître qu'ils sont ici considérés comme ceux qui auront la responsabilité de faire avancer l'intersectorialité que le gouvernement et ses ministères sont encore incapables de réaliser.

Toute cette opération se déroule alors que le gouvernement continue d'intervenir à la pièce, renflouant des banques alimentaires, – allant même les légitimer devant un comité des Nations unies en expliquant qu'elles constituent une redistribution de la richesse sans l'intervention de la part de l'État, – remettant un million \$ au milieu des affaires qui s'occupe des petits déjeuners, sans que des critères leur soient imposés et sans objectifs de résultats. Si quelqu'un croit que l'ensemble de l'opération ne sent pas la propagande politique, pour montrer que l'on s'occupe des pauvres et des affamés, c'est qu'il a le nez bouché.

Quand le fonctionnaire joue à l'ingénieur social

Cette programmation de la société, qui a toutes les chances d'être contre-productive et de disparaître en plus au bout de deux ans, devient encore plus discutable quand on examine l'armature théorique dont elle se réclame. Les critères nationaux font, en effet, appel à un cadre d'analyse dit écologique, qui situe en cercles concentriques la personne, son réseau familial, son environnement et cela jusqu'au grand cercle des politiques gouvernementales. Il y a ici, me semble-t-il,

une difficulté d'ordre épistémologique, car on part d'un cadre d'analyse, qui peut avoir son utilité pour regrouper divers éléments en partant des plus simples aux plus complexes, et l'on en fait, tel quel, une stratégie. Tous les éléments identifiés dans les cercles concentriques deviennent rapidement les différents secteurs qu'il faudra concerter pour obtenir l'intersectorialité. Mais nous sommes encore dans l'analyse et ce cadre ne peut tenir lieu de stratégie. Car qui dit stratégie dit organisation de l'action en fonction d'un objectif et à partir d'un terrain que l'on possède. Comment va-t-on s'y prendre pour mettre en branle une stratégie globale de sécurité alimentaire ? Quels seront le point de départ, le point d'arrivée, les différentes étapes, les ressources disponibles pour y arriver ? Quel terrain propre possède l'intervenant institutionnel qu'il pourrait aménager autrement alors que tout a été cadenassé et qu'il ne peut dépasser son mandat ? Pourra-t-il disposer de cases vides pour innover ou s'il ne pourra au mieux qu'aménager ce qu'il possède déjà et qui n'est pas forcément pertinent pour l'innovation ?

Deuxième abstraction : Le document national postule qu'il existe des concertations régionales et locales et qu'elles pourront se concerter en intégrant le plus de secteurs possible de la société, à la fois ceux du communautaire, ceux du gouvernement au niveau régional ou ceux de l'entreprise privée. Mais c'est là un postulat qui résiste mal à l'analyse. Les concertations n'existent pas partout et là où elles existent, elles demeurent fragiles, aussi problématiques, en somme, que les groupes qui en font partie. La grande majorité ne se sont pas mises sur pied pour développer autrement leur milieu mais bien pour ne pas se dédoubler et pour se coordonner. Comment espérer que de nouveaux projets pourront s'ajouter à ceux qui existent déjà et pour lesquels les groupes n'ont pas les moyens de les développer, si ce n'est à bout de bras ? Rappe-

lons, enfin, que l'intersectorialité n'est pas un objectif mais un moyen. Elle constitue un long processus, basé sur la confiance mutuelle et qui peut s'alimenter à des objectifs communs et mobilisateurs. Le seul fait de se regrouper n'est pas un objectif, comme le rappellent tous les essais de concertation déjà morts-nés.

Or, que veut-on obtenir au juste ? Que tous aient accès à une nourriture saine, comme le veut la définition passe-partout ? Alors, on insistera sur l'offre de nourriture et sur son accessibilité. Si, toutefois, le revenu n'est pas pris en compte, l'accès demeurera lointain, voire souvent impossible. Le coût du loyer, les fournitures scolaires, un travail précaire et sous-payé et c'est l'accessibilité zéro. Nous sommes vite renvoyés à la question de la pauvreté et à l'absence d'une politique globale à ce sujet. Enfin, soulignons que le processus de l'intersectorialité implique différents acteurs, de multiples ministères qui n'ont pas les mêmes intérêts et n'ont pas pris le temps de s'entendre sur une façon commune de comprendre le développement social. La démarche intersectorielle ne peut donc être que tirillée par des intérêts différents et cela d'autant plus qu'on ne s'est pas entendus sur les objectifs.

En somme, les contradictions de cette opération gouvernementale sont nombreuses et montrent bien les difficultés inhérentes à la nouvelle question sociale. L'État ne peut plus gérer seul la sécurité alimentaire et doit s'adjoindre la société civile. Mais il cherche à la programmer pour qu'elle puisse effectuer, non seulement le travail qu'il ne veut pas faire, mais encore le travail de celle-ci. La société civile ne pourra pas accepter cette main-mise sur ses initiatives, même si elle a besoin que l'État lui fournisse les moyens d'apporter sa contribution originale. Elle le pourra d'autant moins que l'État n'effectuera pas son propre travail

interministériel et ne dégagera pas, avec elle, les grandes orientations d'une politique contre la pauvreté.

Faut-il rappeler que les logiques ici en présence ne sont pas les mêmes, l'État voulant établir des services pour l'ensemble de la population alors que le mouvement communautaire et ses alliés cherchent à accompagner les personnes appauvries dans la redécouverte de leur citoyenneté et de leur capacité de changer les situations qui créent leur exclusion ? C'est à partir de ces différences qu'il conviendrait de travailler ensemble et d'instaurer peu à peu de nouvelles formes de collaboration. La sécurité alimentaire est devenue une responsabilité partagée et c'est pourquoi la négociation s'impose désormais comme une tâche incontournable. Mais, à cet égard, les choses sont bien mal parties.

Table de concertation sur la faim et le développement social
du Montréal métropolitain

853, Sherbrooke Est, bureau 01, Montréal (Québec) H2L 1K6

Tél. (514) 526-6363, téléc. (514) 526-6361, Internet

tcfds@cam.org

Un droit nouveau : le droit d'hégémonie

.....

Pierre Vadeboncœur

Les États-Unis, étant la seule superpuissance du globe, manifestent depuis un an à l'égard non seulement de leurs adversaires ciblés mais envers le monde entier une arrogance extraordinaire, et primaire comme ce que l'on trouve dans les films hollywoodiens qui leur ressemblent.

Il est extrêmement dangereux que cette puissance sans égale soit entre les mains d'individus qui semblent avoir pris conscience du fait qu'ils peuvent pousser cette force AUSSI LOIN QUE POSSIBLE et qui vont même jusqu'à proclamer que le temps est venu pour le faire : autant dire que le droit de la force s'étend aussi loin qu'elle-même.

Le gouvernement américain n'endure plus les contraintes, ne souffre plus les obstacles, ne calcule plus les risques qui soient en-deçà d'un affrontement déclaré avec une force comparable à la sienne, et ainsi il entend exercer jusqu'à la dernière extrémité sa volonté de puissance.

Cela, c'est du nouveau. Aller aussi loin que possible, systématiquement aussi loin. Alors, sur cette lancée, on en

arrive tout de suite à remettre en question plus que des réalités physiques. Cette volonté dégagée à l'extrême est obligée, pour s'accomplir, de bousculer l'ordre juridique qui prévalait jusqu'ici tout au moins en principe. La force alors s'étend sur le droit et y imprime sa configuration. Elle ne se borne pas à violer des lois internationales, ce que tous les grands pays ont fait plus ou moins ; elle tord le droit lui-même et elle fait de ce fait un principe et présente celui-ci comme une doctrine. Elle va contre le droit et ne se contente pas de passer outre. Elle fonde pour elle-même le droit de se positionner contre le droit. Elle écarte ce dernier et annonce que celui-ci n'existe plus puisqu'il y en a un autre, qui est de sa confection à elle seule. Il n'y a pas moyen d'interpréter autrement la doctrine de la « guerre préventive ».

Remarquez que le gouvernement des États-Unis énonce cette doctrine du même souffle qu'il proclame qu'il est la seule super-puissance et qu'il ne doit pas en exister d'autres. Le droit d'être une super-puissance leur est exclusif. Ils l'affirment explicitement. Ils disent : voilà, c'est un fait et ce fait est un droit. Les USA établissent un droit qui a ceci de nouveau qu'il ne possède pas l'attribut de la généralité mais leur appartient en exclusivité. Personne ne doit, entre autres, gêner leur « guerre préventive » à eux.

Ce droit nouveau ne tient pas de la loi mais du décret.

Ce décret prend, par lui-même seul, valeur de droit, ce qui est aussi une nouveauté juridique. Car tout décret doit avoir un fondement dans un ordre légal préexistant.

Un décret ne peut s'entendre qu'à l'intérieur d'une souveraineté et par cette souveraineté même, soit d'une nation, soit de l'ensemble des nations. Quelle souveraineté couvre de tels décrets américains ?

Il est évident qu'un décret qui ne dépend que de lui-même, sans ordre légal institutionnel, repose non pas sur le droit mais sur la force.

Voilà une révolution et elle est extrêmement réactionnaire car elle remonte contre le produit universel des révolutions démocratiques de l'histoire.

On voit bien par là que les États-Unis, de plus en plus méconnaissables, changent fondamentalement l'ordre du monde, comme le fait la dictature. On n'exagérerait pas en disant : comme le fascisme. M. Gore et le sénateur Kennedy s'inquiètent avec raison, fin septembre, de la tendance que prend leur pays sous la gouverne de Bush.

La dictature consiste à ôter le droit. Elle y substitue son fait, un fait qu'elle veut couler comme du bronze dans une forme qui ne lui appartient pas mais qui appartient à la justice seule. Ce fait-là devient un droit, il devient la loi, par pur abus des mots.

Pareil arbitraire se voit certes souvent dans l'histoire intérieure d'un pays, mais ici la transgression n'est pas une affaire intérieure. Dans le cas présent, un pays prétend agir sur et dans d'autres pays par l'équivalent d'un décret sans que ces pays fassent juridiquement partie d'un empire, de son empire. C'est un enjambement. Vous voyez qu'une telle prétention flotte au-dessus de toute loi, même impériale.

Un décret de pays à pays, cela n'existe pas. C'est un pur acte de guerre. Il suppose la guerre. Elle aura lieu et, faute de titre, on l'appellera « préventive ».

Il y a la guerre offensive et la guerre défensive. Ne peuvent se concevoir que ces deux catégories. Or, comme aucun ennemi n'attaque, il ne peut s'agir de défense. Comme, d'autre part, il ne saurait être question de guerre offensive puisque le BIEN ne saurait rien violer, les USA feront de la « prévention », mot nouveau qui dit qu'il ne s'agit ni de l'une ni de l'autre... « Prévention » est un mot-cheville à mettre sur ce trou conceptuel.

À Washington, on place des mots comme ça pour désigner sans les montrer les vraies réalités qu'ils cachent.

« Prévention », cette cheville, ou encore « démocratie », « liberté », comme on y en a depuis longtemps l'habitude.

Cette fois-ci, comme c'est un peu fort de café, le monde occidental, à part Tony Blair, queue de veau des Américains, se rebiffe un peu. Schröder, Chirac, même certains députés britanniques du parti au pouvoir. Où diable s'en va-t-on avec ce Bush, ce Cheney, ce Rumsfeld ? semblent-ils dire, comme s'ils disaient : avec ces imbéciles.

L'ambition américaine actuelle tend à fausser dans leur fondement même les rapports et l'équilibre juridique difficilement définis par l'histoire. Il n'y a pour autant plus rien de sûr en principe, puisqu'on invoque, à l'encontre des pays, un nouveau droit, le droit d'hégémonie, chose jamais vue.

L'hégémonie est un fait. Ce ne peut être un droit, si les mots ont un sens. En faire un droit est une absurdité. ♦

Une redoutable ambiguïté

Mondialisation et diversité des cultures

.....

*Jean-Marc Léger**

Parmi les vocables et les formules en vogue (dont l'usage est d'autant plus répandu que le concept en est approximatif), la « mondialisation » est sans doute le terme le plus galvaudé, tant par la fréquence dans l'écrit et le discours que par la multiplicité des significations qu'on y prête.

Et voici qu'est apparue depuis quelques années, dans ce vocabulaire à la mode, l'expression de « diversité des cultures » qui, à son tour, recouvre des concepts et exprime des desseins fort variés. Pour les uns, il s'agit d'un combat prioritaire, fondamental, à mener sous tous les cieux avec un sentiment d'urgence, comme l'unique garde-fou des effets les plus nocifs de la mondialisation. Selon d'autres milieux, notamment ceux qui se disent résignés à un phénomène de toute façon inéluctable, c'est une action nécessaire mais qu'il faut cependant accomplir sans illusion. Or, il arrive que même dans les cercles convaincus des vertus du néolibéralisme intégral et des bienfaits de la mondialisation,

.....
*Journaliste.

on commence à se dire partisan de la sauvegarde des langues et des cultures, du patrimoine culturel en général et à célébrer cet objectif. Encore un peu et ce sera un nouveau baiser Lamourette à l'échelle de l'univers : nous serions tous convaincus à la fois du bienfait de la diversité des cultures et des bénéfices multiples de la mondialisation dans tous ses aspects !

Il convient dès lors de se méfier des groupes et des individus fraîchement convertis à la cause de la diversité des cultures : ils exaltent la formule pour la mieux vider de son sens. La vigilance s'impose d'autant plus que se développe une tendance à la banalisation du terme et du concept de « mondialisation », la lutte contre celle-ci ou simplement l'inquiétude à son sujet devant se révéler en quelque sorte sans objet. Il n'y aurait dans le phénomène rien de vraiment neuf et moins encore de préoccupant, mais simplement la manifestation nouvelle d'une tendance fort ancienne, normale et bénéfique : seuls le rythme, les formes, les dimensions et les répercussions auraient changé au cours du dernier demi-siècle et, surtout, on y a été plus sensible sous l'effet de l'accélération du progrès technologique et de l'explosion des moyens de communication. La manœuvre, insidieuse, vise évidemment à désarmer ou à réduire les mouvements d'opposition à la mondialisation, c'est-à-dire à l'uniformisation et l'inquiétude à l'endroit de celle-ci.

Après tout, nous dit-on, le mouvement n'a-t-il pas été amorcé dès l'Antiquité, avec les premiers échanges commerciaux, les premières découvertes, les premières conquêtes ? Tel Monsieur Jourdain avec la prose, l'homme a fait dès les premiers âges ou peu s'en faut, de la mondialisation sans le savoir. Depuis l'empire d'Alexandre à celui... de George W. Bush en passant par celui d'Auguste (sans oublier la Phénicie et Carthage), n'y a-t-il pas eu constamment circulation croissante des hommes, des idées, des produits de toutes sortes, sous des formes tour à tour pacifiques et belliqueuses ? D'autres commentateurs croient

plus prudent de fixer le début de la véritable mondialisation à la découverte du Nouveau Monde (mais sans doute est-ce là l'effet de l'eurocentrisme), d'autres encore à une date ultérieure, l'invention de la TSF ou la Première Guerre mondiale.

Chacun sait bien pourtant, en son for intérieur, que si le vocable – éminemment contestable – de mondialisation a provoqué pendant quelques années des débats multiples et parfois acrimonieux et des interrogations angoissées, cela n'a pas tenu seulement à l'ampleur sans précédent et au rythme vertigineux d'un phénomène ancien mais à l'amorce d'une véritable révolution dans les relations internationales et, plus encore, d'une remise en cause ou d'une redéfinition de concepts fondamentaux comme la notion de temps, celle de responsabilité, de transcendance et, davantage, de celles mêmes de liberté et d'humanisme. Il s'agit donc de bien autre chose et de bien plus que l'accélération vertigineuse du progrès technologique, si ample et importante soit-elle mais d'une transformation globale et sans précédent des rapports humains – sociétés ou groupes et individus – et des notions élémentaires même, aux effets d'ordre éthique et culturel autant que sociologique et politique, dont on commence à peine à soupçonner la portée, dont peut-être on ne veut pas mesurer la portée et les conséquences.

Quant à la « diversité des cultures » (formule au bonheur discutable), elle charrie aussi une certaine ambiguïté, ce qui explique d'ailleurs que des institutions et des groupes fort divers, aux idéologies très différentes et parfois opposées, la célèbrent ou y applaudissent avec un enthousiasme suspect, surtout lorsque dans le même temps ils sont des chantres et des artisans de la mondialisation à tout va.

Il est incontestable que la plupart des cultures sont menacées non seulement dans leur rayonnement international mais parfois aussi dans leur expression et leur diffusion au sein même de leur propre espace. Peut-être conviendrait-il de parler de droit à la vie ou de survie des

cultures nationales plutôt que de « diversité des cultures », (celle-ci se bornant à prendre acte de l'existence de multiples cultures), d'affirmer comme haute priorité internationale la préservation des conditions essentielles à la vitalité de toutes les cultures. Sinon, l'expression aujourd'hui privée de son sens, de plus en plus galvaudée, risque de ne plus servir qu'à masquer l'avancée souterraine de l'uniformisation dans l'ordre culturel comme dans tous les autres.

Enfin, l'avènement éventuel d'un (fort improbable) instrument juridique international pour protéger la diversité des cultures, n'aurait de sens que s'il était à la fois vaste et précis et éminemment contraignant. Chacun sait que l'entreprise tient du pari tant les acteurs et les bénéficiaires du néolibéralisme, surtout dans le domaine des produits culturels, ont l'art de tourner ou de neutraliser toute réglementation, avec le discret concours des multinationales et de quelques grandes puissances, le pluriel ici étant parfaitement superflu.

Telle semble bien être en tout cas la véritable menace inscrite dans l'énorme mutation appelée superficiellement mondialisation et dont on voit mal encore comment la conjurer, à supposer que ce soit possible, en raison du caractère parfaitement inédit du phénomène. Le retour aux valeurs spirituelles et morales et la redécouverte de la transcendance pourraient peut-être autoriser un prudent optimisme (un « optimisme tragique », comme disait Emmanuel Mounier). Une tardive prise de conscience paraît se dessiner à cet égard.

Ce sont les petites nations qui ont le plus à craindre de l'énorme mouvement de concentration et d'uniformisation dans tous les domaines, à l'échelle du monde. Et peut-être est-ce elles aussi qui animeront l'ultime effort de résistance, qui donneront un sens réel à la sauvegarde de la diversité des cultures si celle-ci doit consister dans autre chose qu'une formule de diversion provisoire ou l'expression du remords des architectes de l'uniformisation. ♦

Renouer avec la pensée nationale

.....

Entretien avec Charles Saint-Prot

Essayiste, historien, spécialiste des relations internationales, Charles Saint-Prot est membre-fondateur du comité de rédaction de la revue du Rassemblement pour la République *Une Certaine Idée*. Son dernier ouvrage paru est *La Pensée française, pour une nouvelle Résistance* publié aux Éditions de L'Âge d'homme.

Raphaël Dargent¹ : Quelle est la politique naturelle de la France ?

Charles Saint-Prot : De tout temps, la France a incarné une certaine idée de la liberté. C'est la liberté que les Gaulois chérissaient plus que tout et sous notre monarchie on disait que « l'air de France rend libre ». Le mot franc lui-même signifie libre et, sans doute, sommes-nous un peu moins libres depuis qu'a disparu notre franc monétaire. De fait, la France a toujours représenté au plus haut point une conception de la nation, qui est le rassemblement des libres citoyens, qui s'oppose en tout point à l'idée d'empire qui tend naturellement vers le totalitarisme et la soumis-

.....
1. Président de jeune France, directeur de la revue *Libres* (www.jeune-france.org).

sion. Notre politique naturelle est donc celle de la nation indépendante face aux constructions idéologiques qui préconisent des formules impériales artificielles. Cette nation a pour vocation d'entretenir un dialogue fécond avec les autres nations qui refusent de soumettre à de quelconques empires. C'est précisément ce que faisait le général de Gaulle lorsqu'il s'adressait aux peuples du monde et que ceux-ci considéraient alors la France comme un phare et un facteur d'équilibre entre les superpuissances.

R. D. : En quoi la géopolitique de la France s'oppose-t-elle aux intérêts américains ?

Ch. St.-P. : Les États-Unis sont un empire qui tend à la domination mondiale. La France se trouve donc en opposition radicale avec eux. La politique des États-Unis tend vers l'unilatéralisme, c'est à dire la main mise sur le monde et, par conséquent, elle crée une menace majeure, celle de voir s'instaurer un ordre américain, une société mondialiste, sans racines, sans fidélité, sans mémoire et sans culture ; une société antihumaniste, vidée de tout ce qui donne sa dignité à l'homme et soumise aux règles du profit et des seuls intérêts états-uniens. À y regarder de près, la France est en opposition avec les États-Unis dans tous les domaines : le respect de la diversité des civilisations, l'idée de l'homme, les conceptions sociales et économiques, la culture, les relations internationales...

R. D. : Quel regard portez-vous sur l'interventionnisme tous azimuts des États-Unis ?

Ch. St.-P. : L'interventionnisme des États-Unis s'explique par la volonté de puissance qui guide ce pays. Seuls les naïfs peuvent croire que les États-Unis ont le souci du respect du droit international ou de certaines valeurs humanitaires. Ils n'ont pour objectif que la satisfaction de leurs intérêts : ce n'est pas au nom du droit qu'ils ont organisé la guerre contre l'Irak, et qu'ils en préparent peut-être une autre, ou sont intervenus en ex-Yougoslavie et dans la

province serbe du Kosovo, c'est uniquement en fonction de leurs intérêts stratégiques, notamment le contrôle des routes du pétrole. Dans ces conditions, tous ceux qui se rallient à la bannière étoilée, sous couvert de servir le droit international, sont soit des dupes soit des complices...

R. D. : Comment jugez-vous les contradictions de l'Europe en matière géopolitique et en matière de défense ?

Ch. St.-P. : L'Europe est une construction artificielle, née de l'illusion que l'avenir passe par de prétendus grands ensembles politico-culturels. De plus, ses soubassements idéologiques s'inscrivent dans la même ligne que l'idéologie qui prévaut aux États-Unis : le mythe de l'Économique d'abord, l'ultralibéralisme, la négation des réalités nationales et des faits de civilisations. L'Europe telle qu'elle s'est bâtie tend donc vers une sorte d'empire bureaucratique et totalitaire, c'est une machine à tuer les peuples et les nations. Dès lors, ce serait un rêve de concevoir une politique commune en matière de diplomatie ou de défense qui sont des préoccupations propres aux nations. On voit d'ailleurs bien que les nations européennes s'opposent sur presque tout : la France reste fidèle à sa politique arabe tandis que les Britanniques sont les complices de Washington dans l'interminable guerre menée contre l'Irak ; l'Allemagne a son jeu dans les Balkans qui est à l'opposé de la politique française traditionnelle ; sur l'affaire du Sahara marocain, Paris diverge totalement de l'Espagne qui est complice de l'Algérie et soutient le prétendu mouvement sahraoui ; l'Italie fait montre de complaisance à l'égard des mafias albanaise et albano-kosovare qui constituent un véritable fléau... Quant à la défense commune, personne n'est capable de nous dire contre qui il s'agit de se défendre et qu'est-ce qu'il s'agit de défendre. Il n'y a pas d'intérêts communs, par conséquent pas lieu de créer une défense commune à moins qu'il s'agisse de tous rentrer dans l'OTAN pour devenir les supplétifs des États-Unis.

R. D. : Et la faiblesse congénitale de l'O.N.U. ?

Ch. St.-P. : Comme son nom l'indique, l'ONU est l'organisation des nations. Elle ne vaut que ce que valent la volonté des nations et leur désir de jouer un rôle dans les affaires du monde. Si les nations sont muettes, il ne faut pas s'étonner que l'ONU soit prise en otage par les États-Unis. Force est de reconnaître que l'ONU est aujourd'hui une potiche comme le démontre l'incapacité de l'Organisation à se démarquer des États-Unis sur la question irakienne ou son impuissance dans l'affaire palestinienne. C'est la responsabilité des nations qui ont laissé Washington dicter sa loi.

R. D. : Et la géopolitique intérieure de la France ?

Ch. St.-P. : La France est le produit d'une longue histoire et d'un combat incessant de l'État contre les forces de dissolution, les féodalités, les groupes d'intérêts particuliers. Sur le plan intérieur, il est clair que tout ce qui affaiblit l'État revient à menacer l'unité nationale et les intérêts essentiels de la nation. Le danger c'est le retour des féodalités, dissimulées sous le masque de la décentralisation, et le cancer du communautarisme, c'est-à-dire des replis ethniques, religieux, pseudo-culturels et autres. L'État est le garant de l'indépendance de la nation et des libertés des citoyens. C'est pour cela qu'il est aujourd'hui menacé par tous ceux qui souhaitent voir la France s'effacer.

R. D. : Comment peut s'organiser une nouvelle résistance ?

Ch. St.-P. : Nous avons l'ardente obligation de continuer à être nous-mêmes si nous voulons rester des acteurs de l'Histoire. Pour cela, il faut que la France ait la volonté de demeurer, ou de redevenir, une puissance globale. Il faut que la France cesse de s'enfermer dans l'Union européenne où elle se dissout. Il est urgent de mettre fin aux abandons successifs de souveraineté au profit de la construction bruxelloise. La priorité est de reconstruire une pensée

nationale qui, d'une part, montrera combien les idées actuelles sont fausses et dangereuses et, d'autre part, réaffirmera les grandes lois de la politique naturelle de la France : la nécessité d'un État fort ; l'unité nationale ; le rejet des communautarismes, des régionalismes séparatistes, des féodalités ; l'affirmation d'un jeu indépendant sur la scène internationale. C'est autour de cette pensée nationale renouvée et réaffirmée que pourra naître une véritable Résistance nationale. Il est grand temps ! ♦



LA VIE EN VERRE

Savez-vous que la SAQ est
à l'origine de la collecte sélective?
Nous récupérons ainsi la grande
majorité des bouteilles de vin et
de spiritueux mises sur le marché.
Un engagement d'entreprise dont
nous sommes fiers.

Recycler pour protéger notre environnement.



Un fonds national de restauration forestière

.....

Robert Laplante

Voilà au moins trente ans que le Québec peine à se rendre à son rendez-vous forestier. La politique forestière que le gouvernement du Parti Québécois avait promise au début des années quatre-vingts en réponse à une crise lancinante qui a marqué toutes les dynamiques régionales et les difficultés de ce secteur industriel au cours des décennies soixante et soixante-dix n'a jamais vu le jour. Après le programme de modernisation des usines de pâte et papier grâce auquel le ministre Bérubé avait, à l'époque, réussi à « sauver les meubles » l'ambition de faire enfin la révision globale et radicale de notre modèle forestier s'était étiolée complètement sous les libéraux. La politique forestière d'ensemble n'est jamais venue. Le ministre libéral Albert Côté avait réduit les perspectives et ramené la politique à la simple révision du régime forestier, se contentant, de la sorte, de fournir une réponse aux préoccupations et intérêts des industriels, réponse à laquelle les populations locales n'auraient plus qu'à s'ajuster. C'est ainsi que sont nés les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier

(CAAF) qui ont assujéti tout le développement forestier – et par là, l'essentiel du développement local – aux besoins des industriels déjà en place. Le Régime forestier a fermé l'avenir en donnant la sécurité aux investisseurs. Les populations locales se heurtent depuis bientôt vingt ans à un véritable mur réglementaire qui les empêche désormais de faire des projets d'avenir en misant sur la forêt. Il est extrêmement difficile d'élargir le cercle, de faire place à des nouveaux projets et à de nouveaux acteurs voués à d'autres mises en valeur des ressources forestières.

Les difficultés économiques des régions ressources rendent plus nécessaires que jamais le renouvellement et l'élargissement des perspectives. La relance des régions passe au moins autant par la mise en place d'une politique de la forêt que par des mesures de décentralisation administrative. Le Sommet des régions doit fournir l'occasion de mobiliser toutes les couches de la population autour d'un audacieux projet forestier. Un projet qui devrait permettre non seulement de consolider et créer des emplois mais encore et surtout d'accroître les ressources financières à la disposition des instances régionales en misant non pas sur les retombées économiques mais bel et bien en instaurant une rente forestière qui donnera aux régions-ressources des moyens substantiellement accrus.

1. Une ressource stratégique incontournable

La forêt québécoise est une immense richesse dont l'exploitation ne donne pas aux régions ressources la prospérité qu'elles en attendent. L'industrie forestière reste néanmoins la base de l'économie de ces régions. Le patrimoine forestier peut et doit encore être considéré comme le principal levier stratégique de leur développement. Il faut cependant recadrer l'analyse, refaire les problématiques et considérer ce patrimoine du point de vue des commu-

nautés agro-forestières et non plus selon les seules perspectives des besoins en approvisionnement de l'industrie.

En dépit de ses problèmes, le Québec forestier conserve un potentiel remarquable. Non seulement la forêt occupe-t-elle une place centrale dans l'identité des régions-ressources, elle donne lieu à l'expression d'un entrepreneurship qui fait la fierté des communautés et dont l'espace d'initiative mérite d'être élargi. C'est notamment le cas de tout le secteur coopératif forestier qui joue un rôle fondamental dans la dynamique socio-économique des communautés forestières. Ses leaders sont respectés et influents, ses travailleurs sont dévoués et compétents, ses organisations sont innovatrices et entreprenantes. Pour l'instant, le secteur coopératif joue un rôle-clé dans l'exploitation forestière, mais il reste captif d'une logique de sous-traitance qui limite sa contribution au développement local et, plus largement, à la mise en valeur de la forêt. Il pourrait pourtant tenir une place déterminante dans une stratégie de relance des régions ressources, à la condition, toutefois, que soit fait le lien entre les enjeux du développement local et ceux de la restructuration en cours de l'industrie forestière.

Au printemps 2001, au terme d'une Commission parlementaire, le ministre de l'époque, Jacques Brassard, a redit la volonté gouvernementale d'accélérer le développement forestier en misant désormais sur une gestion qui irait au-delà de la pratique actuelle du rendement soutenu pour aller vers le rendement accru. L'intensification des mesures d'aménagement devrait rendre possible une augmentation des approvisionnements. Telle était la réponse envisagée aux problèmes de l'industrie. Même si à la suite de la Commission le ministre a pris des mesures pour redonner au ministère un meilleur contrôle en confiant désormais aux fonctionnaires du ministère la responsabilité du calcul de possibilité forestière et celle de valider les stratégies forestières, de grandes inquiétudes subsistent. La Commis-

sion n'a pas rassuré ceux et celles qui sont déjà inquiets des écarts observés entre les prévisions et la situation réelle de l'exploitation avec la méthode du rendement soutenu. Les consultations qui devaient avoir lieu pour leur donner les explications devant les rassurer d'une part, et les éclairer sur la façon de réaliser le rendement accru ont été reportées.

La tension de plus en plus vive entre l'industrie et les acteurs locaux du développement qui cherchent par tous les moyens à faire lever des projets dans un contexte de rareté créée et entretenue par la gestion par CAAF va nécessairement refaire surface au Sommet des régions. La revendication pour une plus grande ouverture à des projets à court terme va s'intensifier et les acteurs locaux vont s'autoriser d'une volonté exprimée d'accroître le rendement pour revendiquer pour leur projet des approvisionnements à venir que les détenteurs de CAAF veulent absolument se voir garantir. L'arbitrage sera d'autant plus difficile à réaliser que ces projets apparaîtront inévitablement comme des facteurs de déstabilisation pour l'industrie alors qu'ils seront présentés par les promoteurs locaux comme des voies d'accès à la richesse forestière.

Cette opposition repose en fait sur un seul et même socle : la situation présente de l'économie des régions ressources est le résultat du modèle forestier actuel – et non pas sa cause. On peut bien vouloir se consoler avec les progrès réalisés par l'industrie, un fait demeure : ce mode d'exploitation a donné des taux de chômage ne descendant à peu près jamais sous la barre des 15 % dans les régions ressources. Les acteurs du développement local veulent du bois et se cherchent une place dans un système qui, précisément, les exclut de façon statutaire. La seule réponse cohérente qui viendra du ministère et de l'industrie cherchera à faire paraître des mesures palliatives comme de vrais projets. Dans le modèle forestier actuel, la seule réponse politique aux revendications locales d'acteurs n'étant pas détenteurs de CAAF consiste à présenter des mesures de

mitigation pour les populations locales dont les revendications sont interprétées comme des nuisances par l'industrie.

Si la politique de rendement accru ne permet pas de donner du bois « virtuel » à des acteurs locaux, elle ne permettra pas non plus de leur donner une place significative dans le déploiement des mesures d'intensification de l'aménagement. En effet, dans l'état actuel de la réflexion, seuls les détenteurs de CAAF auront un rôle déterminant. Tout au plus y aura-t-il plus de retombées pour les sous-traitants. En clair, l'intensification, au mieux permettra de consolider les entreprises actuelles qui œuvrent en sylviculture. Elle ne fournira pas de possibilités d'élargir le cercle, de faire entrer de nouveaux acteurs et de nouveaux projets dans le modèle. Collision frontale en vue avec les acteurs du développement.

Dans ce contexte toute proposition visant à accroître le rendement de la forêt par de nouveaux investissements publics ne manquera pas d'apparaître comme un moyen d'aliéner encore davantage la forêt publique aux intérêts privés. L'industrie ne s'étant jamais cachée pour revendiquer que le produit de l'amélioration du rendement soit attribué aux détenteurs de CAAF, il est certain que le débat risque de partir dans toutes les directions. Cela est d'autant plus probable, en outre, qu'un certain discours insiste déjà pour dire qu'il faut intensifier l'aménagement en quelque sorte pour compenser l'industrie des pertes d'approvisionnement provoquées par l'accroissement des aires protégées.

Il faut s'attendre dès lors à ce que soit remis en cause le partage des responsabilités qui est au fondement du régime forestier. Les revendications visant à dissocier la responsabilité de la sylviculture de celle de l'approvisionnement vont gagner en intensité. Par-delà les arguments des experts, le débat civique va rester sensible à l'apparence de conflit d'intérêt et au manque de transparence d'un système qui confie à une seule et même catégorie d'intervenants des mandats qui, par nature, ne peuvent se gérer

que par l'arbitrage de besoins et de priorités en perpétuelle tension.

2. Des objectifs de restauration du patrimoine forestier

Pour réduire les risques de malentendus, il importe de définir les objectifs de l'intensification de l'aménagement forestier sur des perspectives plus larges que celles du strict approvisionnement des actuels détenteurs de CAAF. Il faut convaincre les citoyens du Québec d'accroître les rendements de la forêt québécoise pour se donner les moyens d'élargir l'avenir, d'accroître le potentiel de développement que peut fournir notre patrimoine forestier. Il n'est pas suffisant de dire que l'intensification de l'aménagement devrait permettre de consolider et développer les industries actuelles de la sylviculture.

Il ne faut pas intensifier l'aménagement seulement pour donner une meilleure marge de manœuvre à l'industrie actuelle ou encore pour compenser les pertes de rendement pour cause de protection écologique. Il faut proposer à la population du Québec de faire prendre le virage de la nouvelle économie à tout notre secteur forestier. Le virage nouvelle économie, c'est celui qui place l'aménagement – et non pas l'approvisionnement – au fondement non seulement de la politique de gestion mais aussi de développement économique. Ce sont les industries qui vont élargir le potentiel de la forêt qui sont porteuses d'avenir – par l'innovation scientifique, par des méthodes culturelles innovatrices et par des techniques d'aménagement sophistiquées. Celles qui sont susceptibles d'ajouter de la valeur aux usages actuels ne sont pas à négliger, mais leur contribution est connue et prévisible. Le modèle a donné ses fruits. Il faut certes continuer d'en vouloir plus si possible. Mais la nouvelle économie forestière doit permettre d'en faire apparaître d'autres, plus nombreux, aux propriétés inédites

et de meilleures contributions à la prospérité des milieux forestiers et agro-forestiers.

À cet égard, il ne s'agit donc pas seulement de parler de rendement accru mais bien plutôt d'entreprendre de restaurer notre patrimoine forestier. Le restaurer d'abord pour le remettre en état après intervention. Mais aussi le restaurer pour lui faire retrouver une richesse et une luxuriance qu'il n'a plus depuis un siècle. C'est fondamental. Car c'est en se donnant de pareils objectifs qu'on pourra replacer la forêt au cœur du développement local. C'est le modèle actuel qui a laissé les villages forestiers au beau milieu de nulle part. C'est lui qui a fait reculer la forêt, s'éloigner les lieux de travail, diminuer les emplois et fragiliser l'économie des villages.

Il faut donc proposer aux Québécois et Québécoises un grand défi : celui de se mobiliser pour revivifier et élargir le potentiel forestier.

3. Le Fonds national de restauration forestière

Pour y parvenir il faut proposer au Sommet des régions de créer une nouvelle forme d'instrument stratégique. Il faut mettre en place un **Fonds national de restauration forestière** qui pourrait bien devenir l'exemple-type de ce que peut donner une révision ordonnée du modèle québécois. Ce fonds devrait être créé par loi et doté d'un conseil d'administration où les industries de la transformation seraient représentées (mais sans être majoritaires) et où devraient être appelés à siéger divers représentants des coopératives et des regroupements forestiers, des entreprises sylvicoles, des groupes de pression et des instances de développement local et régional.

La mission du Fonds consisterait essentiellement à doter le Québec d'un potentiel forestier plus vaste, plus riche et plus diversifié en vue d'un élargissement des usages de la ressource et d'une ouverture plus grande à l'en-

trepreneurship. Cette mission pourrait se définir selon trois grands axes :

- La gestion plus transparente du rendement soutenu
- La cogestion du rendement accru
- L'implantation d'un vaste réseau de fermes forestières familiales

Les ressources financières pour réaliser sa mission proviendraient de deux grandes sources : les sommes actuellement reconnues comme dépenses admissibles au calcul des redevances forestières payables par les bénéficiaires de CAAF – les crédits de redevances qui représentent une somme d'environ 190 millions de dollars – et par une augmentation du tarif de ces redevances effectivement versées – annuellement environ 400 millions de dollars – à raison de 2 % par année pour les cinq prochaines années. À l'occasion du Sommet des régions, l'effort doit être collectif et les entreprises qui ont, elles aussi, des responsabilités sociales ne peuvent rester à l'écart. Elles seront, du reste, les premières bénéficiaires d'un dynamisme régional accru. Des régions en santé ne peuvent que fournir un meilleur environnement d'affaire.

3.1 La gestion plus transparente du rendement soutenu

Actuellement, les fonds consacrés à l'aménagement forestier sont difficiles à identifier. On peut certes identifier la contribution gouvernementale qui fournit gratuitement aux bénéficiaires de CAAF les plants utilisés pour le reboisement. La contribution des entreprises est plus difficile à identifier dans le détail. Selon le Régime forestier, les entreprises bénéficiaires de CAAF peuvent déduire du coût des redevances à payer, le coût des travaux d'aménagement qu'elles ont la responsabilité de réaliser pour se conformer aux exigences du rendement soutenu. Cette situation est à

l'origine de bien des malentendus en plus de semer la méfiance dans le grand public puisqu'il y a toujours apparence de conflit d'intérêts.

La première mission du Fonds consisterait à faire de lui le tiers payeur. C'est par lui que devraient désormais transiter les sommes requises pour les travaux sur les sites sous CAAF ainsi que celles qui seraient affectées à divers programmes sur forêts privées. Il serait ainsi possible d'établir la traçabilité de l'argent versé pour l'aménagement par les détenteurs de CAAF. Cela permettrait d'établir la transparence des coûts et celle des budgets. Il faut mettre en place une procédure simple et accessible de reddition de compte. Il faut que les citoyens du Québec sachent combien chaque détenteur de CAAF consacre à l'aménagement et que le montant soit établi ou corroboré par un tiers indépendant. Cette transparence serait également fort utile dans les conflits commerciaux.

Au plan du développement local, l'introduction d'un mode de paiement par un tiers permettrait de résoudre de nombreux problèmes vécus par les coopératives et les entreprises d'aménagement qui sont totalement captives d'un système de sous-traitance fermé qui les laisse, à toutes fins utiles, à la merci des bénéficiaires de CAAF qui peuvent fixer unilatéralement la valeur des travaux sylvicoles et d'aménagement. Le Fonds permettrait un contrôle plus serré des travaux admissibles et de leur qualité d'exécution en plus d'agir pour faciliter les arbitrages sur l'établissement des justes prix. Le système actuel précarise inutilement les entreprises d'aménagement et les condamne à vivoter alors qu'elles devraient pouvoir investir dans la formation et la technologie indispensables pour en faire les pivots d'un modèle forestier adaptés aux exigences de la nouvelle économie et du développement durable. Sans rompre le CAAF, le Fonds deviendrait un mécanisme qui assurerait la transparence de la gestion. En outre, il deviendrait un formidable levier de responsabilisation et de mobi-

lisation de toute la société civile autour de l'objectif d'élargissement du potentiel de notre patrimoine forestier.

L'intervention du Fonds permettrait également de répondre plus rigoureusement à une problématique d'insatisfaction croissante des bénéficiaires de CAAF qui manifestent de plus en plus d'agacement à satisfaire aux diverses exigences de leurs responsabilités à l'égard des travaux forestiers et sylvicoles. Plusieurs réalisent avec de plus en plus d'impatience que ces responsabilités pèsent sur leurs organisations dont la mission reste fondamentalement axée sur la transformation et tentent de s'en dégager en donnant en sous-traitance l'ensemble de leurs services forestiers, ne conservant que les effectifs requis pour effectuer les contrôles. Elles sont nombreuses les entreprises qui trouvent de plus en plus lourd de gérer l'interface avec le ministère pour la planification, à répondre aux exigences de consultation avec les divers groupes d'intervenants. Un Fonds qui prendrait en charge ces fonctions en délesterait plusieurs qui se contenteraient bien d'acheter le bois à la porte des usines.

3.2 La cogestion du rendement accru

Quelles que soient les raisons qui expliquent l'état des rendements actuels, il est nécessaire de consacrer des efforts supplémentaires pour les accroître car la forêt québécoise fait de moins en moins bien vivre les régions et les localités qui en dépendent. Il faut accroître le rendement des forêts et il faut le faire en utilisant les divers modes d'aménagement pour accroître les profits et revenus que l'on en peut tirer. Mais il faut le faire sans compromettre la viabilité des systèmes écologiques. C'est dire qu'il faut le faire avec des préoccupations autrement plus larges que celles qui cherchent à satisfaire l'insatiable appétit des usines. C'est pourquoi il est indispensable de penser le rendement accru en dehors de la logique et du système des CAAF.

À l'occasion du Sommet des régions, il faut demander aux entreprises et bénéficiaires de CAAF de participer à l'effort collectif en acceptant de verser, au cours des cinq prochaines années, 2% de plus de redevances forestières pour doter le Fonds de ressources nécessaires au financement des travaux d'intensification de l'aménagement. Les objections vont évidemment pleuvoir, le discours de crise est aussi ancien que l'industrie elle-même. Quand ce n'est pas la crise du bois d'œuvre, c'est celle de la tordeuse, ce sont les incendies de forêt, les cycles de l'industrie de la construction, du papier journal, etc. Le relèvement des régions en difficulté doit faire l'objet d'une grande corvée nationale et il ne revient pas seulement au gouvernement du Québec de faire son effort. Les entreprises ont des responsabilités sociales qui les lient aux efforts de réalisation du bien commun.

C'est le Fonds national de restauration forestière qui aurait la responsabilité de faire exécuter les travaux d'intensification. C'est à lui qu'il reviendrait de les répartir convenablement et équitablement entre les régions. En tant qu'instrument stratégique, le Fonds contribuerait ainsi à faire muter les coopératives et entreprises d'aménagement, à leur créer des conditions qui les placeraient en position d'assumer le leadership en matière de développement et d'innovation forestière. Voilà plus d'un siècle que les papetières ont ce rôle avec le résultat que l'on sait. Il est temps de changer de paradigme. C'est désormais aux entreprises vouées à la sylviculture que devraient être confiées les responsabilités de planification et d'exécution des travaux reliés à l'intensification de l'aménagement pour un rendement accru et elles devraient le faire sous la supervision du Fonds national de restauration forestière et du ministère.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, pourrait contribuer à cette transformation en offrant aux entreprises du secteur de l'aménagement des programmes com-

parables à ce qui s'est fait dans le domaine du multimédia. Faire de l'aménagement un secteur à part entière, c'est d'abord et avant tout choisir de miser sur la matière grise et les compétences techniques. Il faut fixer des objectifs opérationnels clairs : assurer l'embauche d'ingénieurs forestiers, de techniciens, de biologistes etc. pour s'assurer que sur tout le territoire les principaux acteurs de l'industrie de l'aménagement disposent des masses critiques de compétences nécessaires pour en faire des forces d'intervention efficaces et innovatrices.

Les volumes de bois produits par l'intensification de ces travaux ne devraient pas être automatiquement accordés aux bénéficiaires de CAAF. Le gouvernement du Québec devrait les offrir à l'enchère. Le produit de la vente serait redistribué au pro-rata entre les régions. Les conseils régionaux de développement ou les MRC pourraient ainsi compter sur un réel partage de la prospérité et non plus seulement se contenter d'applaudir aux retombées. Le rendement accru signifierait ainsi la création d'une véritable rente de développement pour les régions. Par la présence au conseil d'administration de représentants de diverses instances locales et régionales ainsi que par des acteurs agissant dans divers secteurs de la mise en valeur forestière, le Fonds national de restauration forestière deviendrait un véritable instrument de cogestion collective de la forêt publique québécoise.

3.3 L'implantation d'un vaste réseau de fermes forestières familiales

Le recours au Fonds national pour le financement des travaux permettrait d'affranchir progressivement de la sous-traitance captive (pour le bénéfice des détenteurs de CAAF) les entreprises qui font de l'aménagement. Cela libérerait leur capacité d'initiative. Et, du coup, cela renforcerait leur rôle et leur contribution au développement local.

Cela resterait néanmoins insuffisant pour redynamiser les milieux forestiers affaiblis par le chômage chronique et diminués dans leur champ d'action par le système des CAAF qui réduit leur capacité de prendre appui sur la forêt pour relancer leur économie. Il faut en effet agir de manière à placer l'industrie de l'aménagement au fondement de ce que le Premier ministre a appelé dans son discours de présentation du nouveau conseil des ministres « l'occupation dynamique du territoire. » Depuis au moins cinquante ans notre façon d'exploiter la forêt et de développer le secteur industriel forestier a agi comme facteur de déstructuration des communautés. Il faut concevoir désormais l'industrie de l'aménagement comme un moyen de revitaliser et de consolider les structures de peuplement du territoire agro-forestier québécois.

Pour cela, il est essentiel d'envisager la mise en place d'un vaste réseau de fermes forestières. Il faut que dans chaque MRC forestière (environ 50) des fermes forestières servent d'unités de production viables assurant la pérennité du peuplement et la stabilité d'une infrastructure de production. Il faut donc un appui ferme et net à l'égard de la forêt privée. Mais pas de n'importe quelle manière. Il faut mettre de l'avant un modèle d'appui à la ferme forestière familiale (ses diverses vocations – ligniculture, exploitation conventionnelle, etc., – restent à préciser) qui garantira que les communautés forestières seront autre chose que des dortoirs pour les travailleurs forestiers. Ce modèle serait le complément essentiel à la Politique de la ruralité en ce qu'il assurerait l'élargissement des vocations économiques des milieux tout en établissant des unités de production qui auraient pour fonction d'attacher à ces milieux plusieurs dizaines de familles, leur offrant du même coup des masses critiques pour le maintien de services et d'infrastructures viables.

Il faut que ce modèle soit défini dans la plus parfaite indépendance. L'industrie découvre avec de plus en plus

d'insistance les vertus de la forêt privée. Mais elle souhaite surtout attacher les producteurs à des contrats qui lui garantiraient des approvisionnements. Il faut se méfier des intégrateurs... En outre, cette même industrie insiste pour que les efforts de soutien à la forêt privée soient modulés en fonction de la localisation des équipements de transformation. Cela ne pourrait qu'être néfaste pour les régions ressources. C'est dans le sud où ses frais de transport sont moindres et plus grande la disponibilité de main-d'œuvre que l'industrie voudrait voir se concentrer les efforts sur la forêt privée. Les régions ressources resteraient alors aux prises avec le dépeuplement et le chômage chronique.

Voilà plus de soixante ans que l'on parle des fermes forestières au Québec. Le moment est venu de passer à l'action. Le Fonds pourrait financer le lancement de projets-pilotes dans toutes les régions ressources. On peut concevoir que dix fermes forestières par année puissent être créées dans chacune des régions ressources pour les trois prochaines années. Une équipe de recherche d'une université régionale pourrait être mobilisée pour suivre et évaluer le projet dans toutes ses dimensions, aussi bien communautaires que forestières et économiques. Ces fermes pourraient être conçues et orientées selon diverses vocations et définies comme unités de production selon les découpages requis (en remembrant des lots, en découpant des unités dans la forêt publique limitrophe des communautés, en changeant la vocation de certains lots intra-municipaux, etc.)

C'est à une structure régionale que devrait revenir la responsabilité de coordonner le projet de son milieu. Dans chaque cas, cependant, la responsabilité de planification du plan d'aménagement devrait revenir à une coopérative forestière locale expérimentée dans les travaux d'aménagement forestier. Elle servirait en quelque sorte d'incubateur pour les fermes forestières de sa MRC. On lui assurerait naturellement les ressources requises pour remplir ce mandat.

Une fois réalisée la phase-pilote, c'est cinq cents fermes forestières par année pendant dix ans que le Fonds devrait avoir pour mandat d'implanter. Il ferait d'une pierre deux coups : il ferait émerger cinq mille petits producteurs qui élargiront la base entrepreneuriale des communautés agroforestières en plus de leur assurer une masse critique de population qui contribueront à asseoir la viabilité des services publics. Cet élargissement est une condition essentielle à la redynamisation de l'économie des régions-ressources. Ces fermes pourraient donner lieu à des regroupements coopératifs de producteurs qui faciliteraient aussi bien les économies par la création des masses critiques que par la mise en marché du bois. Un tel programme supposerait évidemment une réforme en profondeur de l'approche et des programmes d'aménagement de la forêt privée. Son impact serait néanmoins déterminant sur la dynamique de tout le secteur en faisant de la forêt privée une composante à part entière de notre système d'exploitation et non pas, comme elle est souvent considérée, comme un simple moyen de dépannage et de compensation, une solution d'accommodement.

En misant sur les compétences des populations locales et en faisant appel à toutes les ressources de la culture de ces milieux où la forêt joue un rôle central dans l'identité, le gouvernement du Québec pourrait compter sur une adhésion large et une mobilisation enthousiaste à l'égard d'une stratégie de développement qui redonnerait aux populations locales le goût et les moyens de vivre de la forêt. Ce ne serait pas qu'un mince acquis pour elles qui souffrent depuis tant d'année de dépendre d'une industrie qui leur offre de moins en moins d'emplois, qui transfère plus de richesse aux actionnaires lointains qu'au développement local et qui depuis toujours manifeste la plus complète indifférence au sort des communautés. ♦

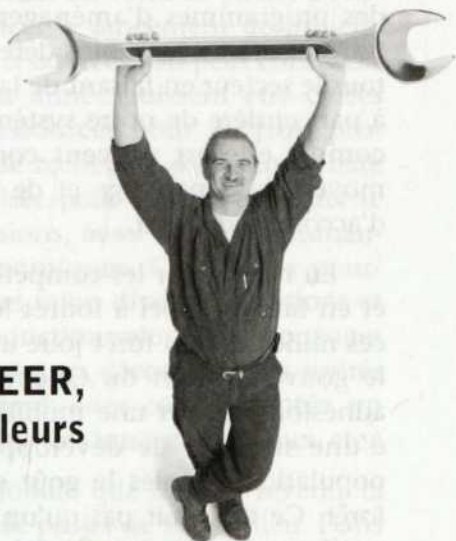
J'aime l'action!

Avec Fondaction, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.



Utilisez-vous dès aujourd'hui avec Fondaction pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs**



FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondaction disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

Les activités méconnues du gouvernement du Québec en matière de transport ferroviaire (1867-1920)

.....

*Richard Leclerc**

Nous comprenons que le gouvernement n'a pas pour politique la construction des chemins de fer, mais aucun corps ne peut exercer une influence plus heureuse sur l'esprit des hommes de chemins de fer que les membres du gouvernement.¹

Dans le processus complexe menant à la concrétisation des projets ferroviaires, cette citation résume les attentes que la bourgeoisie investissait dans le gouvernement du Québec durant la période allant de 1867 à 1920. À cette époque, il n'était pas du ressort du secteur public de construire, de gérer et de posséder des chemins de fer. Cependant, son appui moral, technique et financier était indispensable pour soutenir l'essor d'un réseau privé.

Le gouvernement était l'élément central qui canalisait et transformait les demandes issues de la société. C'est

.....
* Ph.D.

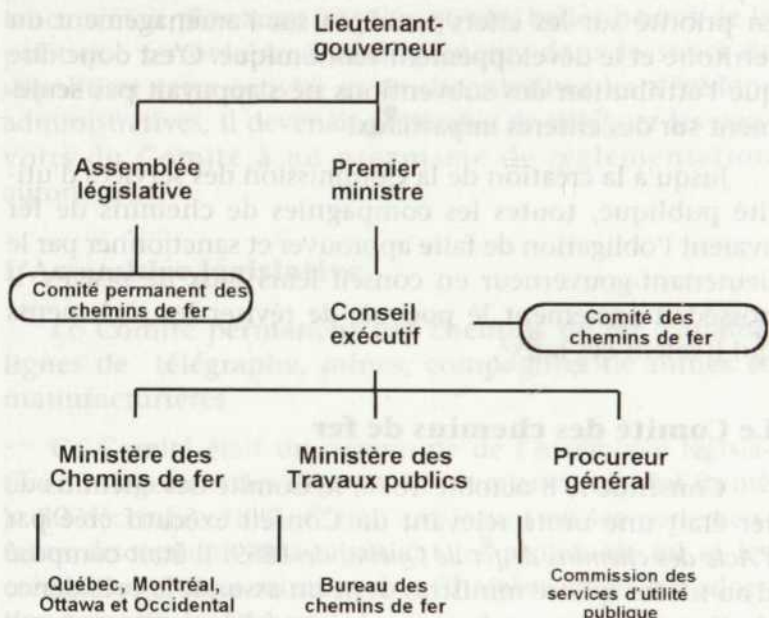
1. Archives nationales du Québec (Centre de Québec et de Chaudière-Appalaches), Fonds du Ministère des Travaux publics (Bureau des chemins de fer), E25, Article 712, Lettre de Monsieur Boily de la Chambre de Commerce du Saguenay, 4 janvier 1920.

l'appareil gouvernemental qui détenait le mandat au nom du peuple, d'adopter et de façonner la politique ferroviaire. La bourgeoisie ne souhaitait pas son intervention directe par voie de propriété des ouvrages de chemins de fer, mais prônait plutôt une action supplétive sobre. L'idéologie dominante alors en vigueur considérait que seule la propriété privée des biens et équipements pouvait générer des retombées optimales sur l'ensemble de la société.

Toutefois, sans le soutien financier gouvernemental, la plupart des compagnies de chemins de fer n'avaient pas les moyens d'entreprendre de coûteux travaux ferroviaires. Le profil bas de l'action gouvernementale permit de préserver la philosophie sous-jacente au libéralisme économique, soit sa non-ingérence dans les activités des entreprises privées.

C'est à Québec qu'étaient centralisés les pouvoirs politiques, législatifs et administratifs qui stimulaient le développement du réseau ferroviaire. La structure administrative très légère favorisait une concentration des initiatives gouvernementales entre les mains des autorités politiques et ministérielles (figure 1). Le pouvoir décisionnel, bien que maîtrisé jusqu'à un certain degré par les élus du peuple, était avant tout contrôlé par les membres du Conseil exécutif, tandis que le pouvoir administratif et technique était monopolisé par quelques hauts-fonctionnaires (p. ex. le directeur du Bureau des chemins de fer).

**Figure 1: LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ET LES CHEMINS DE FER 1867-1920**



Structure et processus décisionnels

Le Conseil exécutif

Au cours de la période 1867-1920, le pouvoir décisionnel en matière de transport sur rails était centralisé au Conseil des ministres. Les décisions majeures concernant la création et les orientations des programmes ferroviaires y furent discutées et entérinées.

Le Conseil exécutif distribuait sur une base discrétionnaire, et suivant des critères souvent arbitraires, les subides aux entreprises ferroviaires requérantes. Ainsi, les

ministres pouvaient prendre des décisions qui favorisaient des amis du régime, cela au détriment de considérations plus objectives. À d'autres occasions, ces résolutions tablaient en priorité sur les effets anticipés sur l'aménagement du territoire et le développement économique. C'est donc dire que l'attribution des subventions ne s'appuyait pas seulement sur des critères impartiaux.

Jusqu'à la création de la Commission des services d'utilité publique, toutes les compagnies de chemins de fer avaient l'obligation de faire approuver et sanctionner par le lieutenant-gouverneur en conseil leurs taux de péages. Il possédait également le pouvoir de réviser les règlements qui fixaient ces taux².

Le Comité des chemins de fer

Constitué le 8 octobre 1870, le Comité des chemins de fer était une unité relevant du Conseil exécutif créé par l'*Acte des chemins de fer de Québec de 1869*. Il était composé d'au moins quatre ministres dont un assurait la présidence du Comité, alors que le sous-ministre à l'Agriculture et aux Travaux publics occupait habituellement le poste de secrétaire.

Un des objectifs ayant concouru à la création de ce Comité était de délester le Conseil exécutif des délibérations d'ordre technique en vue d'accroître, dans cette dernière instance, le temps imparti à la discussion des enjeux politiques et économiques de certains dossiers ferroviaires.

Le Comité fut rendu inopérant le 30 décembre 1909 et remplacé par un organisme autonome de réglementation, la Commission des services d'utilité publique du Québec.

Deux raisons motivèrent la suppression de cette composante du Conseil des ministres. La charge de travail des

.....
2. *Acte des chemins de fer de Québec*. S.Q. 1869, c.51, article 12 (6).

ministres, qui allait en s'accroissant en raison du développement de l'appareil gouvernemental, ne leur permettait plus de consacrer autant de temps à ce Comité dont l'existence n'était plus aussi justifiée qu'aux belles heures de la politique ferroviaire. Deuxièmement, dans le souci de dépolitiser cette activité et de décentraliser les décisions administratives, il devenait préférable de déléguer les pouvoirs du Comité à un organisme de réglementation autonome.

L'Assemblée législative

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux, lignes de télégraphe, mines, compagnies de mines et manufacturières

Ce Comité était un organisme de l'Assemblée législative où siégeaient des députés. Le premier comité fut formé le 30 décembre 1867. C'était un forum où les parlementaires discutaient, et analysaient les projets de loi et les crédits budgétaires soumis par la Chambre après leur adoption en première lecture.

Devant le nombre imposant de projets de lois déposés en vue de constituer des entreprises de transport sur rail et la sollicitude du gouvernement pour favoriser l'expansion du réseau ferroviaire québécois, le Comité permanent occupa, jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle, un rôle dominant parmi les institutions de la Chambre. Lieu stratégique où siégeaient des membres influents du Conseil exécutif, les députés pouvaient y rencontrer les personnes préoccupées ou concernées par un projet de loi. C'est au cours des réunions de ce Comité que se joua l'avenir de plusieurs entreprises et projets de chemins de fer.

Le ministère des Travaux publics

Le premier gouvernement québécois fut assermenté quatorze jours après la création de la Confédération (le 1^{er} juillet 1867). Le Conseil exécutif était alors composé du premier ministre Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, un député conservateur et de six ministres. Louis Archambault fut le premier titulaire du ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

Dans ce nouveau pays, ce ministère allait être appelé à relever des défis majeurs sachant que l'agriculture et la construction d'équipements ainsi que d'infrastructures étaient les fondements sur lesquels devait se développer le Québec. Chargé de doter l'État québécois de routes, de ponts et d'édifices gouvernementaux, c'est à cet organisme que revient, pendant près de cent ans, le mandat de gérer la politique ferroviaire.

Avant la création du Bureau des chemins de fer, il n'existait pas à l'intérieur du *département*, d'unité administrative pour encadrer cette mission, l'intervention du ministère étant avant tout informelle. Entre 1867 et 1880, c'est à l'ingénieur-directeur des Travaux publics, Pierre Gauvreau, qu'incomba, en vertu de son large mandat, la gérance des programmes et des activités techniques inhérentes au transport sur rail.

L'augmentation de la charge de travail due à la croissance de l'activité gouvernementale dans ce secteur, entraîna la création du Bureau des chemins de fer lors de l'abolition du ministère du même nom. La loi abrogeant le *département* des chemins de fer stipulait que tous les dossiers possédés par ce dernier devaient être transférés aux Travaux publics.

Les rapports annuels du ministère ainsi que l'étude des comptes publics révèlent deux constats. Suivant les époques, les effectifs du Bureau des chemins de fer sont modestes, ne comptant qu'entre deux et cinq employés

occupant des postes d'ingénieurs, de comptables, de commis et de messagers. Quant au personnel de direction, il est caractérisé par sa très grande stabilité et longévité. Entre 1886 et 1920, cette branche administrative relevant du sous-ministre des Travaux publics n'a connu que trois directeurs, soit Édouard Moreau (1886-1896), Louis Vallée (1896-1919) et Ivan Vallée (1919-1957).

Le ministère des Chemins de fer

L'Acte concernant la division du département de l'Agriculture et des Travaux publics, sanctionné le 24 juillet 1880, donna naissance au ministère des Chemins de fer. La loi transférait au titulaire du nouveau poste l'ensemble des pouvoirs détenus jusqu'alors par le ministre de l'Agriculture et des Travaux publics :

Par l'établissement de cet organisme dont l'unique vocation était de gérer la politique ferroviaire, le gouvernement Chauveau consacrait l'importance du chemin de fer pour appuyer l'essor de l'État québécois. La création de ce ministère avait pour dessein de bonifier le contrôle sur la distribution des subsides aux entrepreneurs privés et sur la société d'État Québec, Montréal, Ottawa et Occidental (QMOO). Par ailleurs, les dirigeants politiques innovaient en consacrant pour la première fois une place officielle au transport ferroviaire à l'intérieur de la structure administrative du gouvernement du Québec.

Le département connut une vie éphémère n'ayant subsisté que soixante-et-onze mois. L'adoption du *Consolidated Railway Act* par le Parlement canadien et l'aliénation du QMOO à l'entreprise privée ne justifiaient plus qu'un ministère soit consacré à la politique ferroviaire. En 1884, plusieurs députés, dont Honoré Mercier, remirent en question son existence. Deux ans plus tard, soit le 30 juin 1886, le ministère des Chemins de fer était aboli.

La Commission des services d'utilité publique

La Commission des services d'utilité publique (devenue en 1920 la Commission des services publics), qui était l'héritière de tous les pouvoirs du Comité des chemins de fer, fut constituée par l'Assemblée législative le 29 mai 1909. Ses membres, au nombre de trois, dont un agissait à titre de président, étaient nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat de dix ans.

La Commission avait le statut de tribunal administratif, ce qui explique pourquoi elle relevait du Procureur général. Sa principale fonction était de contrôler et de surveiller l'ensemble des entreprises privées exploitant un service d'utilité publique tombant sous la juridiction des lois québécoises. Elle avait pour rôle d'agir tel un régulateur au sein de l'industrie du transport sur rail afin de protéger les intérêts économiques et la sécurité du public mal desservis en raison de l'absence de concurrence dans ce secteur.

À l'autorité du Comité des chemins de fer s'ajoutait un pouvoir de réglementation économique obtenu du lieutenant-gouverneur en conseil. La Commission avait la capacité de mener des enquêtes, d'interroger des personnes, ainsi que d'inspecter tous les ouvrages et équipements ferroviaires tombant sous sa juridiction.

Ce tribunal fut établi par l'administration Gouin (1905-1920) afin de calmer les forces nationalistes qui s'insurgeaient contre la mainmise des capitaux étrangers sur les entreprises hydroélectriques, processus qui jouait au détriment des Québécois francophones. Dans le secteur ferroviaire une telle réglementation prenait de l'importance, sachant que la presque totalité du réseau québécois de tramways électriques urbains appartenait à des compagnies comme la Quebec Railway, Light and Power et la Montreal Light, Heat and Power, filiales de grands trusts.

Plutôt que de procéder à la nationalisation de ces entreprises, ce qui n'était guère compatible avec la doctrine du

laisser-faire, le gouvernement Gouin préféra réglementer les activités de ces personnes morales.

La politique ferroviaire

Durant cette ère, la politique ferroviaire a été un des éléments dynamisants ayant concouru à l'aménagement du territoire et au développement économique de l'État québécois.

La volonté gouvernementale était d'appuyer la création d'un réseau de chemins de fer de base qui maximiserait la puissance de l'État québécois par la valorisation de ses caractéristiques géopolitiques comme la présence de richesses naturelles et une localisation géographique favorisant la circulation vers les principaux marchés économiques.

Cette politique, à une exception près, ne dérogea pas aux règles du libéralisme économique. Le gouvernement se confina à produire des aides techniques et financières destinées aux entrepreneurs privés. L'énoncé global de ses intentions s'appuyait sur cinq principes directeurs :

1. les intervenants privés sont libres d'investir, d'agir et de développer les territoires qui représentent le plus d'avantages pour concrétiser leurs objectifs ;
2. toutefois, le gouvernement disposant de ressources financières limitées, se réserve le privilège d'attribuer les subsides suivant les avantages stratégiques que représentent les projets.

Tous les projets n'ayant pas des effets d'entraînement égaux sur l'aménagement du territoire et le développement économique régional ou national, le Conseil exécutif devait sélectionner les entreprises qu'il estimait les plus viables et les plus génératrices de retombées pour l'État québécois³.

.....
3. *Débats de l'Assemblée législative*, Joseph Robertson, 13 janvier 1874, pp. 138-147.

3. le gouvernement encourage les municipalités et les individus à participer au capital des entreprises ferroviaires ;
4. le gouvernement n'initie pas de projet ferroviaire⁴. Sa mission est d'appuyer financièrement et d'encadrer légalement les propositions soumises par les individus ou groupes ;
5. le législateur n'intervient dans le secteur ferroviaire que pour assurer la sécurité du public et le respect des principes de l'économie de marché par la réglementation économique des activités des transporteurs.

Dès avril 1869, les grands objectifs de la politique ont été opérationnalisés par l'adoption de l'*Acte des chemins de fer* et de l'*Acte pour l'encouragement de certains chemins à lisses de colonisation*. De ces deux lois, les premiers programmes ferroviaires québécois ont été initiés.

L'*Acte des chemins de fer* encadrait, dans ses moindres détails, la construction et l'exploitation des chemins de fer sous juridiction québécoise. La loi était constituée de vingt-et-une parties dont les plus importantes traitent d'aspects légaux et économiques, tels la constitution en corporation de ces entreprises, des assemblées générales, des règlements et avis internes ou de questions plus techniques relatives aux plans et arpentages, aux terrains et à leur évaluation, aux normes de construction des chemins et ponts, aux conventions de trafic, etc.

À travers ces décennies, les principes généraux sous-tendant la politique ferroviaire sont demeurés identiques. La seule entorse à cette continuité fut l'achat des chemins de fer de la rive nord et du Montréal, Ottawa et Occidental, lesquels ont été intégrés au sein de la première société d'État québécoise, le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

.....
4. Ibid, pp. 138-139.

Devant l'incapacité de ces compagnies d'achever leurs travaux de construction en raison de difficultés financières amplifiées par la crise économique de 1874, le gouvernement s'imposa comme maître-d'œuvre de ce projet. Ces entreprises n'arrivaient pas à emprunter des capitaux sur les marchés financiers britanniques en raison d'une perte de crédibilité auprès des investisseurs. Cette perception négative avait été colportée injustement par la presse anglaise à l'instigation des dirigeants du Grand Tronc, propriétaires d'une ligne concurrente établie sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Cette compagnie voyait d'un mauvais œil ce projet qui allait générer une concurrence à ses activités.

Devant l'importance des sommes déjà investies dans ces affaires, la seule solution s'offrant au gouvernement était de devenir actionnaire de ces compagnies afin de restaurer la confiance des milieux financiers londoniens. Dans son énoncé de politique du 6 décembre 1875, le trésorier Joseph Robertson estimait que l'importance stratégique de ces voies pour l'essor de la puissance de l'État québécois justifiait à elle seule cette dérogation exceptionnelle au principe de la non-intervention gouvernementale⁵. Il tient à cette occasion un discours économique plutôt rarissime chez l'homme politique du temps, lorsqu'il aborde la capacité du secteur public à produire ce bien par comparaison au secteur privé :

*[...] le gouvernement [...] peut construire les chemins dont il est question, à moins de frais que n'importe quelle compagnie privée, et qu'en profitant du bas prix du fer et de l'acier, il peut être démontré qu'il est possible de construire des chemins de fer au Canada sans qu'il y ait de spéculation.*⁶

Malgré les prétentions du grand argentier québécois, cette aventure, si courte fut-elle, s'avéra très onéreuse pour

5. *Débats de l'Assemblée législative*. Joseph Robertson, 6 décembre 1875, p. 133.

6. Ibid.

le trésor public. La Commission d'enquête concernant le QMOO recommanda au gouvernement de :

*[...] se contenter de subventionner telles lignes de chemins de fer, [...] encore ces subventions doivent-elles être limitées par l'état des finances de la province. [...] la Province de Québec ne doit construire elle-même des chemins de fer que pour des raisons tout à fait exceptionnelles qui doivent se présenter bien rarement.*⁷

Échaudés, les dirigeants qui se succédèrent au Conseil exécutif limitèrent leurs actes aux fonctions plus traditionnelles alors dévolues au gouvernement. Quant aux programmes mis de l'avant pour en arriver à la concrétisation des intentions gouvernementales, ils n'ont pas connu la même stabilité. Les programmes d'aide financière destinés à favoriser la construction de voies ferrées ont été modifiés en profondeur à sept reprises en 43 ans. Le gouvernement devait réajuster constamment ses programmes en fonction du cheminement de son intervention et de l'état de l'avancement du réseau ferroviaire.

Dans les prochaines pages, nous présenterons l'ensemble des programmes ferroviaires de la période 1867 à 1920. Sachant que la politique ferroviaire a pris la forme de trois types de programmes, soit la propriété, la distribution et la réglementation, c'est sur cette base qu'ils seront analysés.

Propriété

Programme du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental

Suivant sa loi constitutive, la compagnie de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental avait la responsabilité d'organiser un « ouvrage public appartenant » et devant répondre aux normes de construction « les mieux

7. QUÉBEC. Commission d'enquête concernant le chemin de fer Q.M.O. & O (1887) *Rapport du commissaire*. (s.l. :s.n), p. 31.

adaptées aux intérêts généraux » de l'État québécois⁸. Les fonds alloués par le gouvernement furent utilisés pour assurer le parachèvement d'une voie ferrée reliant la ville de Québec au chemin de fer du Canada central dans la région de l'Outaouais.

Le programme né le 24 décembre 1875, par la sanction du lieutenant-gouverneur de l'*Acte relatif à la construction du « chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental »*, ne dura que sept années. Il s'est achevé à la suite d'un vote tenu à l'Assemblée législative qui entérina la privatisation de la société d'État. Au printemps de 1882, le QMOO fut vendu en deux sections à deux groupes d'entrepreneurs privés.

Distribution

Programme d'aide au financement du transport ferroviaire

Ce programme avait comme ambition première de suppléer à la sous-capitalisation chronique des entreprises ferroviaires québécoises et au sous-investissement du gouvernement fédéral en octroyant, aux entrepreneurs éligibles, une aide financière afin d'appuyer et favoriser la concrétisation de leurs projets. De plus, en conformité avec les grandes orientations de la politique, il devait donner les moyens aux compagnies de chemins de fer d'aménager ce territoire encore neuf, impulsion qui ne saurait être que bienveillante au développement économique d'un État québécois en pleine organisation.

Le programme a débuté en avril 1869 et s'est achevé officiellement en 1897, par la fin des subsides en argent et en terres. Après cette date, le gouvernement continua à distribuer quelques subventions, jusqu'au début des années

8. *Acte relatif à la construction du « chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental »*, S.Q. 1875, c.2, article 2.

1930. Toutefois, son action est réduite se limitant à des octrois sur une base irrégulière et discrétionnaire, en fonction de l'importance des retombées qu'un projet était susceptible de générer pour le développement industriel.

Programme d'aide technique

Avec ses ingénieurs spécialisés dans le secteur ferroviaire, le gouvernement possédait une expertise lui permettant de faire effectuer à l'interne une gamme étendue d'études et de travaux visant à jauger la faisabilité technique d'un projet de chemin de fer. Des ingénieurs œuvrant dans des bureaux d'études privées ont également été appelés à effectuer de telles analyses pour le compte du gouvernement.

Dans l'intention d'assurer un soutien technique qui faisait couramment défaut à cette époque dans les régions rurales et s'avérait très coûteux lorsque disponible, le gouvernement du Québec n'hésitait pas à fournir cette aide aux personnes et aux organisations qui le demandaient. Ce programme a été en vigueur de 1867 à 1920.

Programme d'aide au développement de l'industrie ferroviaire

Ce programme visait à soutenir le développement d'une industrie québécoise du matériel ferroviaire en vue de maximiser les retombées économiques et de garder au Québec les sommes investies par le gouvernement dans l'expansion du réseau ferroviaire. Des objectifs plus spécifiques et sous-jacents au développement économique étaient perceptibles chez les décideurs lorsqu'il instaura cette mesure :

- attirer et développer une expertise dans le secteur ferroviaire ;
- créer de nouveaux débouchés pour la main-d'œuvre ;

- soutenir l'industrialisation et la compétitivité du Québec sur la scène mondiale ;
- favoriser l'exportation et l'autosuffisance en matière de matériel ferroviaire.

Le programme d'aide à l'industrie ferroviaire avait pour ambition d'attirer des capitalistes étrangers, généralement des Étatsuniens, des Britanniques et des Canadiens, à venir établir des usines en terre québécoise. Le gouvernement voulait ainsi favoriser l'implantation d'entreprises produisant des lisses, des serre-écrous, des locomotives, du matériel roulant et tout autre équipement ou outillage utilisé par les transporteurs ferroviaires.

Le programme a été instauré le 30 juin 1881 et était toujours en vigueur en 1920.

Réglementation

Programme de réglementation économique

L'objectif de ce programme était de sauvegarder les intérêts économiques du public dans le secteur ferroviaire en favorisant un contrôle gouvernemental sur les activités des entreprises opérant de tels services.

Plusieurs compagnies, profitant de leur situation de monopole dans le marché en raison des contraintes techniques imposées par le transport sur rail, n'hésitaient pas à exploiter la clientèle québécoise. La principale résultante de cette situation était qu'elles imposaient des tarifs de transports exorbitants et dispensaient un service laissant souvent à désirer. Afin de pallier à l'insuffisance de concurrence, une des conditions fondamentales permettant d'assurer une saine économie de marché était que le gouvernement se devait d'intervenir pour soutenir un meilleur équilibre entre les forces en présence, soit les entreprises et les utilisateurs de ces services.

Ce programme a été institué en avril 1869 lors de l'adoption de l'*Acte des chemins de fer*. Ces dispositions étaient toujours en vigueur le 31 décembre 1920.

Programme de réglementation de la sécurité

Ce programme cherchait à favoriser, chez les transporteurs ferroviaires, le respect de normes minimales de sécurité, de construction ainsi que l'adoption de règles uniformes d'exploitation permettant de pallier aux erreurs et aux négligences techniques, conduisant souvent à des accidents coûteux en pertes humaines et matérielles. Par son intervention, le législateur voulait également assurer aux passagers d'un train, un voyage s'effectuant sans dangers et aux citoyens côtoyant régulièrement une voie ferrée, des conditions de vie sécuritaires.

Cette réglementation avait été rendue nécessaire en raison des fréquents accidents impliquant des convois. En juin 1864, une terrible tragédie ferroviaire impliquant un train de voyageurs du Grand Tronc survint dans la ville de Belœil au Québec. Cent personnes y ayant perdu la vie, les dirigeants gouvernementaux n'hésitèrent pas à prendre des mesures coercitives pour éviter la répétition d'une telle catastrophe.

Le programme a été mis sur pied en avril 1869. Au 31 décembre 1920, il était toujours en application. Au cours des décennies, des modifications mineures sont venues le transformer en vue de l'adapter à l'évolution technologique, législative et sociétale à laquelle était soumis l'État québécois.

Conclusion

Cet article a permis de démontrer que de 1867 à 1920, le gouvernement du Québec a consacré beaucoup d'énergie et de ressources financières pour soutenir le transport fer-

roviaire sur son territoire. Pour atteindre cet objectif, il n'a pas hésité à établir une structure administrative légère et des programmes supplétifs dont les visées ne cherchaient pas à déloger le secteur privé de ce champ d'activité, mais plutôt à orchestrer et à soutenir son action. ♦



LOTO
QUÉBEC

Important
levier économique
au Québec



Extrait

L'Histoire en trop

La mauvaise conscience
des souverainistes québécois

.....

Jacques Beauchemin

Le pluralisme de la société contemporaine présente un véritable défi pour le nationalisme québécois. Comment en effet célébrer l'ouverture aux autres, reconnaître l'apport des immigrants, sans renier le sentiment d'appartenance, la dimension communautaire que l'Histoire a laissés en héritage aux Franco-Québécois ? C'est à cette question complexe que s'attaque Jacques Beauchemin, en montrant qu'elle déborde le cas du Québec et qu'elle concerne la refondation du sujet politique dans toutes les démocraties avancées.

Jacques Beauchemin est professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il s'intéresse aux transformations qu'a connues, tout au long de son histoire, la question nationale au Québec.

L'extrait en primeur que nous publions paraît au cours du mois d'octobre 2002 chez vlb éditeur.¹

Le politique comme interprétation critique de la mémoire

La revendication politique doit-elle, pour rester légitime, renoncer à ses dimensions communautariste et historique,

.....

1. Coll. « Études québécoises », isbn 2-89005-818-2

ainsi que le prônent les plus récentes approches de la question nationale? Dans l'éventualité où l'on soutiendrait malgré tout des revendications politiques fondées sur l'appartenance, faudrait-il alors réduire au minimum le contenu mémoriel de cette dernière comme ont tendance à le faire de nombreux penseurs voués à l'analyse du Québec actuel? À ces questions, il faut répondre que l'universalisme d'un projet politique ne se mesure pas à la quantité de contenus de culture qu'il a évacuée. On peut soutenir une conception moins restrictive de l'universalisme en revenant aux considérations de Dumont sur l'idée de tradition. Cette conception réside dans la reconnaissance d'intérêts fondés sur l'appartenance culturelle en les sachant de toute manière inévitables dans le cadre du débat politique.

Les sociétés appartiennent à leur tradition et ne sauraient prétendre y échapper dans le projet d'une refondation rationnelle qu'en vertu d'une profonde illusion quant au possible dépassement des appartenances nouées dans la culture. La reprise de la tradition (entendons ici le perpétuel travail d'interprétation d'un certain parcours historique sur fond de mémoire) est non seulement possible dans le cadre d'une appréhension critique de la réalité du Québec contemporain, mais elle est nécessaire à la détermination de l'agir en commun. Dans une perspective proche de celle de Gadamer¹, Dumont a maintes fois insisté sur le fait que cette mémoire ne constitue pas seulement le legs accumulé d'une histoire, mais surtout ce qu'on pourrait appeler une disposition sociale à l'intégration du nouveau et de l'inédit. Dans cette acception, la mémoire constitue un moyen d'appréhension de « l'événement », plus qu'un butin mémoriel sur lequel veillerait à jamais une conscience historique dont le projet se limiterait à en assurer la

.....

1. La posture herméneutique adoptée par Fernand Dumont se rapproche à maints égards de celle de Harts-Georg Gadamer dans *Vérité et méthode*, Paris, Seuil, 1996. Tous deux soutiennent cette thèse essentielle selon laquelle la tradition peut faire l'objet d'une reprise critique dans la mesure où les acteurs sociaux savent qu'il leur appartient de l'interpréter et de la refonder.

conservation. Comme Gadamer encore, Dumont montre que, dans la société moderne, le travail de la mémoire est, pour ainsi dire, devenu transparent à lui-même, dans la mesure où il est le fait d'une activité consciente d'élaboration du sens et de projets. La modernité fonde une société vouée à son autoproduction dans une conscience historique réflexive. Elle défie un pouvoir sur l'histoire qui est précisément de l'interpréter. La « conscience de l'influence historique », comme le montre Gadamer, dégage la possibilité d'écrire l'histoire en sachant que s'effectue à chaque fois une opération sur le sens. Cette conscience permet donc que le rapport à l'histoire soit investi de choix de nature éthique et politique effectués réflexivement. C'est le propre de la conscience historique d'articuler, en vue d'une certaine définition de la situation, une lecture du passé susceptible de servir les impératifs du présent et les projets futurs. En d'autres termes, l'acteur social, connaissant son irrécusable appartenance à l'histoire et à la contingence, assume aussi la subjectivité de son rapport à elle. Il sait également que peut surgir une discorde sur les orientations de la conscience historique, du fait même que les acteurs avec lesquels il négocie sont eux-mêmes partie prenante de cette même dynamique subjective qui les fait se situer dans l'histoire en fonction d'« intérêts ». C'est la raison pour laquelle Dumont plaide en faveur d'une réinvention des traditions dans le politique plutôt qu'en faveur d'une reconduction de la tradition².

Mais, dans la perspective d'une refondation du sujet politique québécois, trop de mémoire bloque l'accès de la conscience historique à ceux qui n'ont pas participé à ce que Dumont appelle la *genèse* de la société québécoise. Pas

2. Cette position est présente dans *Raisons communes* et dans *L'avenir de la mémoire*. Je laisse de côté la discussion à la faveur de laquelle il serait légitime de se demander si l'« hypothèque romantique » n'est pas reconduite dans l'herméneutique dumontienne. Ainsi, la « mémoire d'intention » qu'il conviendrait de débusquer paraît correspondre d'assez près au parcours historique d'une communauté, celle des Canadiens français.

assez de mémoire vide l'existence collective de sa signification la plus profonde, l'appartenance à la culture, et fait s'évanouir le capital éthique de la communauté. Sans doute faut-il plaider, comme Paul Ricœur nous invite à le faire, en faveur d'une « politique de la juste mémoire³ ». Il faut entendre par là la volonté sans complexe d'affirmation de la mémoire, mais aussi cette disposition au respect de la mémoire des autres. Une telle réhabilitation de la mémoire ne signifie toutefois pas sa réification et encore moins sa sacralisation. Pour être légitime, un projet n'est pas soumis à l'obligation formelle qui consisterait à neutraliser les appartenances, mais il doit proposer à la reconnaissance les revendications qui découlent de l'affirmation de cette appartenance.

Cela signifie qu'il est possible de situer des revendications du point de vue de l'histoire, de la culture et de l'appartenance, dans la mesure où chacun connaît la subjectivité dans laquelle tous sont engagés concernant leur rapport à l'histoire. Voilà qui implique deux choses. Premièrement, aucun contenu subjectif en tant que matériau discursif n'est d'emblée interdit d'accès à la conscience historique, sauf si les prétentions qu'il porte ont pour effet d'invalider les conditions nécessaires au débat démocratique, comme dans le cas des totalitarismes. Toutes les interprétations de l'histoire peuvent à priori se réclamer de la même légitimité dans la mesure où toutes s'aperçoivent dans leur subjectivité réciproque. Cela est d'autant plus vrai dans les sociétés contemporaines dynamisées par le pouvoir des identités. Les demandes de reconnaissance identitaire qui trouvent habituellement leur chemin dans le recours aux chartes et dans la concurrence qu'elles se livrent sur le marché de l'opinion publique se prolongent maintenant dans un mouvement très large visant la reconnaissance mémorielle. C'est ainsi que se multiplient les demandes de réparation de torts historiques et de dédommagement con-

3. Voir à ce sujet Paul Ricœur, *La mémoire. L'histoire. L'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

séquent. Nous ne faisons que commencer à voir des gouvernements présenter des excuses à des regroupements d'acteurs victimes d'injustices dans le passé. Ce rapport nouveau à l'histoire qui étend, pour ainsi dire, rétroactivement les effets politiques de la demande de reconnaissance identitaire témoigne d'un élargissement de la subjectivité historique et d'un consentement à la diversité au sein des consciences historiques. L'ouverture au pluralisme ne se limite donc pas à la reconnaissance de droits dans la sphère politique, mais s'étend maintenant à la refondation des grands récits collectifs. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs sociétés américaines sont en train de réécrire leur histoire de manière à y intégrer ces grands oubliés que sont les nations amérindiennes.

Deuxièmement, cette égalité de principe des intérêts subjectifs soulève l'épineux problème de leur nécessaire arbitrage au sein de la conscience historique. De quelle manière est-il possible de juger de ces prétentions à la reconnaissance mémorielle, tout en assumant l'égalité de principe des contenus subjectifs portés par les différentes composantes de la société qui veulent investir la conscience historique ? En effet, des rapports de force vont jouer, toutes les positions ne pourront être tenues en même temps, toutes les lectures de l'histoire ne pourront s'entrecroiser sans que soit menacée l'intégrité du grand récit collectif. Forger une conscience historique et écrire l'histoire constituent donc toujours un acte de pouvoir. Mais, d'un autre côté, l'articulation des récits concurrents au sein de la conscience historique n'est pas *seulement* un acte de pouvoir. La tentative de réconciliation des récits concurrents doit viser l'atteinte d'un compromis narratif raisonnable. La production de ce compromis constitue un acte politique au sens fort. On peut même affirmer que le politique trouve, dans la négociation sur l'écriture de l'histoire, un de ses lieux de prédilection, cela, dans la mesure où, en contexte pluraliste, cette écriture relève du compromis négocié.

L'histoire officielle résultera donc, ultimement, d'un acte de pouvoir ; mais également, dans la société des identités, d'une volonté politique de réconciliation. Cette dernière ne sera possible que si l'on accepte que ce qu'il s'agit de transmettre ne consiste pas d'abord en une réserve de traditions, au sens où cette dernière contiendrait un folklore dont on aurait charge d'assurer la pérennité, mais plutôt en un espace de dialogue où les questions concernant le destin collectif ont été et sont toujours débattues. Dans les frontières de cet espace délibératif que constitue une conscience historique se retrouvent l'ensemble hétéroclite des événements et des interprétations qu'ils ont suscitées, une certaine façon de poser les problèmes, une éthique de l'existence sociale, des préférences culturelles, cela même qui constitue la mémoire de la communauté. Mais surtout, cette mémoire alimente la conscience historique en tant que conversation collective.

Pour les Franco-Québécois, ce grand récit collectif intègre évidemment les aspects liés à l'aventure américaine qui a été et qui est encore la leur. Yvan Lamonde et Cérard Bouchard ont eu raison de montrer que le Québec trouve une part de la définition de lui-même dans son appartenance au continent et, plus généralement, dans son statut de « collectivité neuve ». En cela, la conscience historique québécoise est traversée d'un souffle de jeunesse qui caractérise aussi les États-Unis, l'Australie et d'autres collectivités neuves. L'existence même du projet souverainiste exprime cette jeunesse. Le projet relève en effet d'un enthousiasme assez étonnant quand on le compare à la morosité politique qui frappe la plupart des pays développés.

Le dialogue dans lequel sont engagés les Franco-Québécois porte sur le destin de leur communauté, dont ils savent depuis le siècle dernier la précarité. Société minoritaire au Canada et en Amérique, le Québec est l'objet d'une perpétuelle inquiétude dans la conscience historique francophone. L'histoire et la sociologie ont montré la récurrence

du thème de la survivance et les formes historiques qu'il a adoptées. J'ai esquissé à grands traits les aspects les plus marquants de ce qui aurait constitué les sources les plus profondes de « l'hiver de la survivance » aux yeux de sociologues comme Dumont et Rioux, mais aussi de toute la génération intellectuelle de l'après-guerre. Conservateurs, les éléments de ce projet, tels qu'on les verra se dessiner après 1840, se seraient condensés dans le clériconationalisme prôné par l'Église et une petite bourgeoisie canadienne-française et feront l'objet de sévères critiques en raison de l'immobilisme dont ils auraient intoxiqué la conscience historique canadienne-française. La critique de cette modalité particulière de survivance dans le Québec des années cinquante et surtout de la Révolution tranquille a engendré, je l'ai montré, une première forme de « refus de soi » : il s'agissait de tourner le dos à la vieille tradition canadienne-française pour s'ouvrir à une modernité enfin advenue. Ce « rattrapage », comme le dira Marcel Rioux, s'est accompagné du souvenir honteux d'une disposition au passéisme qu'allaient rejeter les Québécois des années soixante, comme s'il s'agissait d'une tare collective. Le Québec se révélait alors à lui-même sous l'image réconfortante d'une société « normale » dans la modernité nord-américaine. C'est la raison pour laquelle, par exemple, l'Exposition universelle de 1967, à Montréal, a été l'occasion d'une célébration emphatique de ce qui se donnait alors comme une renaissance du Québec.

Que la représentation de la survivance, du retard, puis du rattrapage soit fondée ou non importe finalement assez peu. Ce qu'il faut retenir, c'est que cette vaste discussion sur le destin d'une communauté singulière et minoritaire constitue l'espace à l'intérieur duquel se sont cristallisés une tradition, un certain rapport à l'histoire et des projets d'avenir. Dans cette discussion sans cesse reprise s'installe l'habitude d'une certaine mise en situation de l'histoire, une représentation du nous collectif, la récurrence de grands thèmes, bref une mémoire du parcours collectif qui

est évidemment subjective. Or cette subjectivité constitue le cadre du dialogue et fonde aussi le sentiment d'une unité. Ce que véhicule la conscience historique, on le voit, c'est bien davantage que l'accumulation des événements : c'est, en terre minoritaire, la représentation d'une américanité tragique, traversée de ce projet jamais démenti qui a consisté et consiste toujours à durer.

Étienne Parent craint la dénationalisation dans ses discours de la décennie 1840. Un demi-siècle plus tard, Edmond de Nevers, intellectuel libéral et bien en vue, parle déjà, dans *L'avenir du peuple canadien-français*, de la « génération perdue » en critiquant le conservatisme qui domine sa société depuis l'Union. Pourtant, ne le voit-on pas soutenir lui aussi la survivance en défendant la religion catholique qui, soutient-il, est le plus fort rempart de notre nationalité. Chez tous les grands historiens de la continuité, de Groulx à Bouchard en passant par Dumont, nous retrouvons la lancinante question du devenir. Les souverainistes d'aujourd'hui reprennent le flambeau du devenir de la nation même si, j'y ai insisté, leur démarche ne va pas sans paradoxe. L'inquiétude qui court au fond de l'histoire exhale une certaine tristesse tant elle indique la fragilité d'une collectivité minoritaire. Mais, en même temps, elle est d'une poignante beauté dans ce qu'elle dit de l'opiniâtreté d'une collectivité qui a toujours su que son destin était de perdurer. La conscience historique est remplie de cette discussion toujours relancée des fins et des moyens de la survivance. La pensée politique actuelle refoule la mélancolie associée à ce qui n'a pas marché dans l'histoire canadienne-française, pour ne retenir que ce qui prédisposait de loin aux succès d'aujourd'hui (les vieilles solidarités qui auraient préparé l'éclosion du « modèle québécois » de développement, par exemple). Pourtant, tristesse et beauté doivent être assumées d'un seul tenant. Elles forment solidairement la trame de la conscience historique.

Des thèmes négatifs font donc également partie de la conscience historique franco-qubécoise. Ainsi, on peut difficilement nier la persistance d'une certaine frustration. Le souvenir de la minorisation politique dans l'espace canadien, le mépris dont la culture canadienne-française a longtemps été l'objet, le contrôle de l'économie qui jusqu'à récemment échappait aux francophones, tout cela a évidemment engendré une représentation de « l'autre » mêlée d'un peu de rancœur. Bien sûr, ce ressentiment s'est très fortement atténué depuis quarante ans et les conquêtes de la Révolution tranquille sont venues rasséréner les francophones quant à leur place dans la société québécoise et, de manière générale, quant à leur propre valeur. Ainsi, contrairement aux prétentions d'un antinationalisme primaire, on ne saurait craindre que cette amertume se transforme en désir de vengeance ou de domination. Cela, non seulement parce que les cicatrices du passé sont en grande partie refermées, mais aussi parce que le savoir éthique, dont j'ai donné quelques illustrations, n'accorde pas beaucoup de place à la vindicte. Toutefois, on ne saurait nier ce désir de redressement de la marche de l'histoire que la souveraineté serait chargée d'effectuer. La pensée politique contemporaine est réticente à reconnaître la réalité de ce sentiment, parce qu'elle craint les critiques antinationalistes, mais elle le refoule aussi en raison de la persistance de ce refus de soi que véhiculent depuis quarante ans les tentatives de refondation de la communauté politique, celle qu'inaugurait la Révolution tranquille des années soixante aussi bien que l'actuel projet souverainiste. Il n'y a pourtant pas de raison d'avoir honte de ce sentiment. Il fait partie de la conscience historique dans le cadre de laquelle les francophones se sont représentés dans leur singularité.

Certes, le danger est toujours présent d'une fermeture du dialogue sur les seuls initiés. Ricœur considère que les communautarismes ne peuvent se limiter à la simple affirmation de la légitimité morale de leurs attentes de reconnaissance⁴. Ils doivent, d'une manière ou d'une autre,

soumettre leurs demandes de reconnaissance à l'acceptation générale, autrement dit, accepter le jeu de la négociation *politique* en contexte pluraliste. En d'autres termes, une revendication fondée sur une subjectivité culturelle ou historique n'est pas pour cela exemptée du devoir d'argumenter sa position. Toute négociation en vue de la reconnaissance mémorielle, de même que l'éventuel prolongement politique de cette reconnaissance, doit s'effectuer dans la perspective du compromis. Ce qu'il convient alors d'évaluer à propos de ces revendications, c'est leur caractère « raisonnable » et respectueux de la pluralité des positions.

On s'étonnera peut-être de cet éloge d'une philosophie politique du « raisonnable ». C'est pourtant à l'ombre de cette valeur, inhérente au projet éthicopolitique d'une société de liberté et de solidarité, que peuvent se rencontrer les protagonistes du pluralisme identitaire. S'il n'est pas possible de fonder rationnellement une position communautariste, il est par contre possible d'offrir à la « compréhension » d'acteurs, eux aussi engagés dans l'histoire, la légitimité d'une position. Il s'agit alors de faire valoir la validité d'une défense d'intérêts communautaristes. Dans une société dominée par la dynamique politico-identitaire, les revendications communautaristes doivent tirer leur légitimité de leur capacité à montrer qu'elles constituent l'articulation raisonnable d'une certaine lecture de l'histoire et du prolongement que l'on souhaite lui donner. Ces volontés rencontrent fatalement sur leur chemin des interprétations divergentes de cette même histoire. Il n'est jamais possible de parvenir à une « explication » totalement fondée, en raison de ce qui se donne plutôt comme une narration tissée de la subjectivité des acteurs. La cons-

-
4. Voir à ce sujet les très intéressantes considérations de Ricoeur portant sur la distinction entre « l'universel et l'historique » et sur l'impossibilité morale de privilégier un rapport à l'histoire inspiré d'une éthique formaliste du type de celle que proposent John Rawls ou Jürgen Habermas, par opposition à une autre, associée à la mouvance communautarienne aux yeux de laquelle l'appartenance et l'identité sont essentielles. Paul Ricoeur, « L'universel et l'historique », in *Le juste* 2, Paris, Esprit, 2001, pp. 267-285.

science historique, en effet, ne restitue pas la mémoire collective sous une forme entièrement positive. Elle raconte une histoire en mettant ensemble des morceaux de contingence. La rencontre conflictuelle dont ce récit collectif est l'occasion ne peut s'arbitrer que dans le compromis, le respect de l'autre et l'ouverture à ses espoirs et à ses craintes. Toute demande de reconnaissance mémorielle doit d'abord produire le récit des avatars qui la font telle et qui, parfois aussi, justifient d'éventuels réaménagements politiques, comme c'est le cas au Québec. Elle doit ensuite négocier ce réaménagement de la conscience historique en montrant que ses attentes ne contreviennent pas aux préceptes éthiques les plus fondamentaux du « monde commun », par exemple, un idéal de tolérance des « différences ».

La subjectivité historique des Franco-Québécois ne signifie pas renfermement identitaire, narration monologique et incommunication. Au contraire, au Québec comme dans toute société pluraliste, divisée sur le plan identitaire, c'est sur la base d'un sentiment partagé de l'unicité de leurs appartenances respectives que différentes communautés d'histoire peuvent établir un dialogue les unes avec les autres. C'est parce que ces communautés savent que chacune entretient pour elle-même le sentiment de sa singularité et que chacune cherche, à un certain niveau, à faire reconnaître cette singularité que la rencontre est possible. Certes, les revendications communautaristes militent toujours en faveur de la préservation de ce que Arendt appelle un « monde commun ». Mais, la conscience historique dont elles sont issues étant une « conversation », un territoire d'interprétation, elle rassemble aussi des convives qui viennent pour ainsi dire la questionner de leur propre point de vue. Ainsi, par exemple, la mauvaise conscience francophone, dont j'ai fait l'un des premiers thèmes de ce livre, est le résultat de la remise en cause de certains postulats communautaristes provoquée par l'irruption d'une parole « autre » au sein de la conscience historique.

Dans le cas du Québec, une telle position implique de négocier un compromis à la faveur duquel les Franco-Québécois puissent faire valoir leurs attentes sous les auspices de la mémoire, sans les affubler des oripeaux de l'« identité ». Les Franco-Québécois devront satisfaire les attentes légitimes de ceux qui veulent s'assurer de la protection de droits et du respect de la démocratie. Il faut montrer le caractère raisonnable et modéré du volontarisme franco-québécois et de ses attentes politiques. Les Franco-Québécois souhaitent assurer la pérennité du monde commun qu'ils ont construit avec tous les autres Québécois au fil du temps. Mais l'ouverture aux autres suppose également l'ouverture des autres. Si j'ai pu avancer, il y a un instant, que les revendications communautaristes franco-québécoises doivent accepter le dialogue sur le mode politique avec ceux qui contestent la lecture de l'histoire sur laquelle elles s'appuient, il faut maintenant ajouter que ces opposants au communautarisme francophone sont soumis à la même obligation. Les « autres » sont toujours présents au sein du récit de soi-même et peuvent y négocier leur place. Mais ils trouvent cette place dans ce monde s'ils acceptent d'entrer en dialogue avec ce qui les précède toujours, cette conversation à laquelle des générations d'acteurs sociaux, dans leur diversité et leurs conflits, ont pris part de manière à circonscrire, bien au-delà d'un corpus de traditions et de mœurs, une certaine façon d'accueillir l'inédit sous la lumière d'une conception du destin collectif.

Les Québécois qui n'ont pas le sentiment d'appartenir à la même communauté d'histoire que les francophones ne peuvent pas pour autant refuser d'entendre les doléances et les attentes qu'abrite la conscience historique franco-québécoise en se réfugiant dans une commode invocation du respect des droits fondamentaux. Tout n'est pas en effet qu'affaire de droit et de pouvoir. Michel Seymour, je l'ai évoqué au chapitre II, veut convaincre les Anglo-Québécois qu'ils forment une minorité nationale. Estimant pouvoir le

démontrer, il en tire ensuite les conséquences morales en soutenant que cette minorité a le devoir de reconnaître la nation québécoise et ses membres, de s'y situer comme d'toyens à part entière. L'analyse qu'il propose s'inspire de la philosophie politique et pose le problème théoriquement. Si l'on se situe maintenant du point de vue du dialogisme dont j'ai dit qu'il fait de la concidence historique un espace de reconnaissance réciproque, on peut parvenir aussi à la position selon laquelle on pourrait considérer du point de vue moral l'adhésion des individus appartenant à des groupes minoritaires au projet que propose une majorité francophone, à la condition que ce dernier soit ouvert.

Il faut imaginer un projet politique qui prendrait en compte à la fois le pluralisme politico-identitaire de la société québécoise, la nécessité d'accommoder la majorité francophone et finalement la nécessité de redessiner un communautarisme capable de porter une éthique du vivre-ensemble. Il faut rejeter les arguties en vertu desquelles les revendications politiques issues d'un nationalisme à fondement commnautariste sont antidémocratiques et renvoient à la représentation fixiste, voire ethnocentriste, de la culture canadienne-française, qui ne chercherait à travers elles qu'à garantir la survivance de son anachronique bagage historique. Comme l'a montré Charles Taylor, certaines demandes de reconnaissance s'appuient sur l'expérience d'une oppression spécifique liée à une appartenance particulière. C'est le fait des nations minoritaires au sein des grands ensembles multinationaux. En cela, le nationalisme québécois n'est pas illégitime et devrait se permettre ce qu'il semble de plus en plus vouloir se refriser : se réclamer d'une mémoire et d'une histoire.

Le défi véritable consiste à imaginer la réconciliation du sujet politique québécois autour de la composante franco-québécoise, dont le projet politique serait défini de telle manière que toute la société québécoise puisse s'y reconnaître, même si cette totalisation des intérêts identi-

taires ne sera jamais rien d'autre (mais cela est bien suffisant) qu'un compromis, fondant *pratiquement* un sujet politique capable de parler au nom de tous. Ce projet pourrait bien être celui de la souveraineté du Québec. Dans la négociation que doivent mener les Québécois entre eux, il est possible que d'autres voies se dessinent. Mais aucune ne saurait négliger le sentiment d'appartenance qui est encore au cœur de la culture franco-québécoise. Les francophones du Québec ont accepté depuis longtemps la diversité qui constitue l'« identité » québécoise. Mais il est aussi temps que l'on fasse droit à leur légitime désir de durer dans ce qu'une certaine culture a fait d'eux. ♦

Les sept péchés capitaux de l'ADQ



Pierre de Bellefeuille

Journaliste et ancien député à Québec

On sait que les partis politiques n'appliquent pas toujours leurs programmes. Si l'Action démocratique du Québec – équipe Mario Dumont (c'est son nom officiel, qui consacre le culte du chef) prenait le pouvoir, elle devrait faire comprendre à ses militants que leur « beau programme » n'est guère applicable. Il n'est cependant pas inutile d'en prendre connaissance, car il est imprégné d'une mentalité affairiste très à droite et marqué par une étonnante naïveté. Voilà qui décrit l'ADQ.

On peut comparer ce programme au devoir d'un écolier qui ne suit guère l'actualité et pour qui les scandales Enron, WorldCom et les autres n'ont pas eu lieu. Pour lui, l'État a « des tentacules », alors que l'entreprise privée tend une main secourable. Mais la plume de cet écolier n'a guère de style. Le programme, dans ses cent pages, n'est pas grandiloquent. Il est plutôt petitloquent, selon le joli mot inventé par la romancière Fred Vargas.

On peut imputer à ce programme sept péchés capitaux :

1. Il constitue, au plan constitutionnel, une monumentale tricherie.
2. Il est inspiré, si l'on peut dire, par l'économisme le plus naïf.
3. Il tombe à pieds joints dans le piège qui consiste à croire que la culture, c'est le monde du spectacle.
4. Il déclare la guerre au syndicalisme et aux fonctionnaires.
5. Il propose un régime de santé à deux vitesses tout en disant qu'il est contre.
6. Il voue un culte infantile au dieu Internet.
7. Il est muet sur les relations internationales et peu loquace sur la question de la langue.

Soyons de bon compte et reconnaissons que ce programme prend malgré tout quelques positions intéres-

santes, notamment par rapport à l'environnement et au soutien des familles.

La question constitutionnelle

La position de l'ADQ est, en gros, celle du comique Yvon Deschamps : un Québec fort dans un Canada uni. Elle prétend mettre de côté « les vieilles chicanes » et instaurer « la paix constitutionnelle », mais en même temps, elle met de l'avant une « proposition formelle de négociations » qui nous jetterait dans un borbier sans précédent, une espèce de Meech au quintuple. Cette proposition, qui rappelle l'invraisemblable rapport Allaire du Parti libéral, exige :

- le maintien des pouvoirs exclusifs actuels, et le retrait du fédéral, dans les affaires municipales, les affaires sociales, la culture, l'éducation, l'habitation,
- les loisirs et les sports, la politique familiale, la main-d'œuvre, les ressources naturelles, la santé et le tourisme (ouf!);
- la pleine souveraineté québécoise en agriculture, en assurance-emploi, en communications, en développement régional, en énergie, en environnement, en industrie et commerce, en langue, en recherche et développement, en sécurité publique et en sécurité du revenu (re-ouf!);
- souveraineté partagée avec le Canada dans les domaines des affaires autochtones, de la fiscalité et du revenu, de l'immigration, des institutions financières, de la justice, des pêcheries, de la politique étrangère, des postes et télécommunications et des transports;
- pleine souveraineté du Canada dans les domaines de la défense et de la sécurité du territoire, des douanes et tarifs, de la gestion de la dette, de la monnaie et de la péréquation;
- l'élimination du pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence exclusive du Québec;

- le rétablissement du droit de veto constitutionnel du Québec.

Cette proposition prévoit aussi :

- un moratoire sur la tenue d'un référendum sur la souveraineté durant le prochain mandat ;
- l'obligation pour le gouvernement du Québec de proposer, au plus tard dans les douze mois de l'entrée en vigueur de la loi, la mise en œuvre de réformes en profondeur du cadre politique et constitutionnel qui régit la société québécoise. (Vous comprenez ? Moi non plus.)

Le programme de l'ADQ attribue à Ottawa des « réflexes impériaux ». L'observation est juste, mais elle augure mal du succès de Mario Dumont auprès des impérialistes siégeant à la table constitutionnelle. Tout ce jargon est pure supercherie. Lorsque Dumont s'est adressé au Canadian Club de Toronto, en septembre, il n'a soufflé mot de sa proposition de paix constitutionnelle. Celle-ci n'est que poudre aux yeux de ses militants qui l'ont suivi en 1995 dans son flirt indépendantiste.

Mario Dumont prend scandaleusement les Québécois pour des imbéciles. Il n'a pas le droit de faire semblant de ne pas savoir qu'au cours des dernières décennies, la classe politique du Canada anglais a fermé la porte à tout élan d'émancipation du Québec. Prenons un seul point : le fameux – et infâme – « pouvoir de dépenser » du gouvernement central. C'est du mauvais cinéma que d'imaginer Ottawa y renonçant pour les beaux yeux de Mario Dumont. Sans l'indépendance, le Québec ne peut être qu'une province comme les autres. Une province soumise.

L'économisme naïf

Le programme accorde une importance primordiale à l'économie du savoir et du savoir-faire. Il fait confiance aux entreprises et propose de supprimer les réglementations

gênantes. Toutefois, et cela peut paraître contradictoire, il invite l'État à pratiquer une « politique économique agressive » et à « anticiper, prévoir et accompagner les entreprises ». De plus, l'État « doit mobiliser des entreprises afin qu'elles se regroupent en réseaux ». Cela peut-il se faire sans un certain dirigisme ?

Les gens de la droite ont tendance à masquer le fait que le profit est le moteur de l'entreprise privée. Celle-ci, en général, ne se soucie de l'intérêt général que sous la contrainte de l'État ou de l'opinion. Le programme n'en tient pas compte. Quant à l'économie sociale, elle reçoit un soutien aussi vague que la nature de l'économie sociale elle-même.

L'agriculture, qui traverse pourtant une crise majeure, ne trouve guère son compte. On consacre autant d'espace à la pollution agricole qu'à l'agriculture elle-même.

La confiance que l'ADQ porte au capital privé se manifeste aussi dans le domaine de la santé : les cliniques privées, et dans celui de l'éducation : les bons d'étude, une idée importée des États-Unis dont la mise en œuvre pourrait avantager indûment les écoles privées.

La vraie nature de la culture

Le développement d'une société est essentiellement un phénomène culturel et social. L'économie suit, puisqu'elle recherche les marchés et la main-d'œuvre qualifiées. Cet aphorisme ne correspond guère aux opinions courantes qui mettent l'économie au premier rang, ce qui est compréhensible, vu l'importance du gagne-pain.

En Amérique du Nord, on a tendance à confondre culture et monde du spectacle. On oublie que la culture, c'est aussi la pensée, la recherche, le patrimoine, les langues, les beaux-arts, les lettres, la musique, le mode de vie. C'est dans cette large perspective que la culture, associée aux

richesses sociales comme l'éducation, oriente le développement d'une société.

L'ADQ énonce une politique culturelle qui n'est pas très ambitieuse. Elle entend sauvegarder l'héritage culturel et nos grandes institutions, soutenir la relève et, se méfiant sans doute de l'élite, elle se propose de « promouvoir une culture contemporaine accessible à tous ». Elle propose le soutien fiscal des artistes. Elle soutient l'exception culturelle, dans les échanges internationaux, tout en la confondant avec la diversité culturelle.

La santé à deux vitesses

L'ADQ déclare qu'elle n'entend pas favoriser une médecine de riches et une de pauvres. Pourtant, elle souhaite que se multiplient les cliniques privées qu'elle préfère aux CLSC, et envisage de tenir un référendum sur le principe de permettre à un patient de payer pour l'obtention plus rapide de soins. Cela n'est rien d'autre que la médecine à deux vitesses, qui, du reste, existe déjà.

Le programme s'étend longuement sur les questions de santé. Il propose de consolider les services de première ligne, d'encourager la concurrence, de décentraliser la gestion du régime, de développer l'infirmerie de la santé, de réformer les services de protection de la jeunesse, d'intensifier la lutte au suicide.

La guerre aux syndicats et aux fonctionnaires

L'ADQ propose de réformer le code du travail afin de « mettre fin aux monopoles syndicaux ». La menace de ce recul d'une ampleur à peine imaginable dans la protection des travailleurs déclencherait assurément une guerre. Le programme propose aussi de modifier le célèbre article 45 du code de façon à faciliter la sous-traitance, bête noire des syndicats.

Dumont a rappelé récemment certains aspects du programme relatifs à la fonction publique : abolition de la permanence des fonctionnaires et du respect de l'ancienneté. Ses déclarations ont provoqué de vives réactions. On lui a rappelé que la permanence a mis fin au patronage et qu'elle permet de verser aux fonctionnaires des traitements inférieurs à ceux qui ont cours dans le secteur privé. Les électeurs de la région de Québec apprécieront.

Le dieu Internet

L'ADQ est entichée des progrès technologiques. Ce serait très bien si elle ne prêtait pas à l'Internet des vertus qu'il n'a pas. Elle préconise des entreprises 100 % branchées. Le gouvernement « placera les nouvelles technologies de l'information au cœur (...) du développement économique. Il adoptera des mesures fiscales (...) pour aider les entreprises qui font le virage du commerce électronique. » Or, selon certains penseurs, le commerce électronique peut avoir un effet orwellien de robotisation de la société.

Les régions du Québec sont également visées. L'ADQ propose de les aider à se brancher, elles aussi à 100 %. Les citoyens n'y échapperont pas, les écoles, le gouvernement, tous branchés à 100 % !

Les relations internationales et les langues

Depuis Jean Lesage, tous les chefs du gouvernement québécois ont adhéré à la doctrine Gérin-Lajoie selon laquelle le Québec exerce les relations internationales dans ses domaines de compétence constitutionnelle. Ainsi, il a établi un réseau de délégations et conclu des ententes. Pas un mot de ces questions dans le programme.

Quant à la Charte de la langue française, elle ne mérite qu'une allusion discrète : « le français jouit d'une prépondérance nette et systématique ». On a vu plus haut que

l'ADQ réclamerait la compétence constitutionnelle exclusive en matière de langue. Mais les débats entourant le rapport Larose ne l'intéressent pas.

Un intertitre du programme se lit comme suit : « Aborder avec confiance la question de l'enseignement des langues secondes ». Mais dans le texte qui suit, il est seulement question « d'améliorer l'enseignement de l'anglais langue seconde ». Comme de fortes pressions sociales appuient déjà l'apprentissage de l'anglais, on peut juger qu'il est au moins aussi important, sinon plus, d'améliorer l'enseignement du français langue seconde.

L'ADQ propose par ailleurs d'offrir « la possibilité de faire la 4^e ou la 5^e année du secondaire en immersion ». Le contexte indique qu'il s'agit d'immersion anglaise. Pourquoi pas l'immersion française, pour réduire l'influence des Anglo réfractaires sur leurs enfants ?

Enfin, le programme évoque la possibilité que dès le secondaire, l'initiation à une troisième langue soit encouragée. On ne peut qu'être d'accord, étant donné que les Québécois de souche française sont des Latino-Américains qui s'ignorent.

Des positions intéressantes

En général, l'ADQ semble être sous l'influence de la droite états-unienne. Ce n'est heureusement pas le cas en ce qui a trait à l'environnement. Le programme propose, avec force précisions, de :

- accroître l'efficacité du ministère de l'Environnement ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- investir dans le transport en commun ;
- protéger nos ressources en eau ;
- appuyer les efforts environnementaux du monde agricole ;

- protéger notre patrimoine forestier.

En ce qui a trait au soutien des familles, l'ADQ avance des propositions très opportunes si l'on tient compte de problèmes comme la dénatalité (l'indice de fécondité au Québec est inférieur à 1,5 enfant par femme), le taux de suicide et de décrochage. Ces mesures comprennent notamment l'allocation à la naissance, la réduction de la dette résultant du prêt étudiant et le congé parental rémunéré.

Quelques pépites

Le programme contient de longues considérations sur la régionalisation, y compris la proposition relativement originale d'établir une structure élective dans chaque région.

Comme d'autres, les adéquistes s'apitoient sur le sort de la classe moyenne lourdement taxée. Cela appelle deux remarques. D'abord, on peut douter que le sort des défavorisés soit plus enviable que celui de la classe moyenne. Ensuite, en proposant le taux d'imposition uniforme, l'ADQ entend favoriser les riches, au détriment de la classe moyenne. La contradiction est évidente.

Sans trop préciser, et sans doute pour n'être pas en reste, l'ADQ propose le revenu minimum de citoyenneté. On voudrait en savoir davantage.

Le programme est en faveur du budget base zéro, qu'on révisé périodiquement sur la base des besoins réels, plutôt que d'indexer le budget de l'année précédente. L'idée est séduisante. Qu'en pensent les experts ?

L'ADQ favorise aussi les « clauses crépusculaires » qui prévoient un terme à l'existence des organismes et des programmes. Même question.

Le programme propose de favoriser l'emploi des jeunes dans la fonction publique par l'abolition des « clauses

orphelin », plus justement appelées aussi « clauses grand-père », qui avantagent les travailleurs vieillissants.

À propos du projet indépendantiste, le programme contient une expression assassine : « le respect du verdict référendaire de 1995 ». Quoi qu'en pensent les adéquistes, ce verdict n'oblige nullement les indépendantistes à changer d'avis.

Le programme contient des propositions sur la justice, notamment la mise en valeur des « obligations et responsabilités associées aux droits individuels dans la Charte des droits et libertés ». Fort bien. Mais l'ADQ ne semble pas se préoccuper des lenteurs de la justice. Or *justice delayed is justice denied*.

Rien dans le programme sur les aînés, les handicapés, la condition féminine. Est-ce une façon de se distinguer des « vieux partis » ?

On permettra au puriste impénitent une dernière remarque. Le mot « problème » n'apparaît pas dans ce programme. On n'y trouve que des « problématiques ». Des gens d'action, démocratique ou autre, devraient pourtant savoir qu'on règle les problèmes. Les problématiques, on ne peut que les étudier. ♦

85^e ANNIVERSAIRE

— Pour mémoire —



2002
AN
DES IDÉES POUR BÂTIR

À chaque numéro, tout au long de l'année 2002, nous reviendrons sur un article qui, aux yeux de la rédaction, a marqué la décennie où il a paru. Cette reproduction intégrale permettra à chacun de prendre la mesure du chemin parcouru, mais aussi de constater que des questionnements perdurent. Par-delà le vieillissement du vocabulaire, malgré le dépérissement de certains thèmes et en dépit de l'inéluctable érosion des conjonctures, ces articles demeurent autant de contributions au façonnement de notre histoire. Une histoire qui, avec ses grandeurs et ses misères, n'en reste pas moins celle d'un peuple qui n'a jamais consenti à se laisser enfermer dans la négation de son être.

Les deux textes retenus dans le présent numéro posent les enjeux qui vont charpenter les deux décennies suivantes. Le mémoire de *L'Action nationale* sur les accords Meech fixe bien les paramètres de ce qu'aura été le débat référendaire de 1995. Le texte d'André d'Allemagne, pour sa part, jette un éclairage troublant sur le contexte post-référendaire et sur ce que risque de devenir un Québec « normalisé » par l'État canadien.

La rédaction

Mémoire sur le Lac Meech

par LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Juin 1987

Texte du mémoire

préparé pour la Commission parlementaire sur le projet
constitutionnel du Lac Meech,
mais sa demande de comparaître a été refusée.

En pareille circonstance, lorsqu'il s'agit d'engager l'avenir, de façon majeure sinon irrémédiable, il convient, il faut même, prendre du champ.

La mémoire collective, puisque tel est le sens de notre devise « Je me souviens », doit nous rappeler pourquoi et comment nous sommes venus sur cette terre d'Amérique, ce que nous y faisons depuis, quelle y est notre situation présente et à quel avenir nous pouvons y aspirer. Passé, présent et avenir sont intimement liés. Notre héritage d'aujourd'hui, c'est le destin du projet français d'hier, c'est-à-dire sa résultante géo-politique, mais aussi son code originel, nonobstant ses altérations. Nous sommes, à la fois, ce que nous sommes devenus, mais aussi ce que nous voulions devenir. La Pologne ne se résume pas à la Pologne géopolitique d'aujourd'hui. Elle comprend aussi bien celle d'hier que celle de demain, ou l'inverse. Bref, nous sommes une conscience permanente, irréductible à toute autre.

Que dit-elle cette conscience ? Elle dit qu'à travers divers régimes et leurs vicissitudes (Régime français, Régime anglais, Confédération), le peuple que nous formons, depuis son code originel franco-chrétien, tend vers son accomplissement, malgré une précarité qui ne cesse de se perpétuer, à de multiples égards et sous divers rapports. L'accomplissement le plus instamment recherché, mais

jamais pleinement obtenu (objectif fuyant s'il en est) a été, est et sera la libre disposition de nous-mêmes. C'est à cet aulne, qu'il faut juger les divers régimes constitutionnels qui nous ont été proposés ou plutôt imposés.

L'histoire n'hésite pas longtemps entre l'Acte de Québec de 1774 et l'Acte d'Union de 1840, quant à la mesure d'existence que ces deux régimes nous ont laissée. Notre conscience fait de l'Acte de Québec, notre Grande Charte, restaurant et consacrant les fondements de notre existence; langue, religion, droit, institutions, etc... L'Acte d'Union est venu, au contraire, comme mesure punitive, après les Patriotes, attenter à ces assises fondamentales. C'est un Acte honni de notre conscience collective et son symbole, Lord Durham, voué aux gémonies.

L'Acte constitutionnel de 1791 et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 sont plus controversés et effectivement plus controversables. Retenons du premier, qu'en séparant le Haut-Canada, l'Ontario d'aujourd'hui, du Québec d'alors, pour donner celui d'aujourd'hui, il s'est trouvé à confirmer le caractère français et catholique du « pays du Québec », appelé « Province of Québec » dans l'Acte de 1774. Cet Acte avalisait aussi la perte stratégique de territoire au sud des Grands Lacs, telle que stipulée au Traité de Paris de 1783. Mais c'est là une autre histoire.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a allumé, quant à lui, une controverse, qui dure depuis la première conférence de 1864. Y avons-nous perdu ou gagné? Y a-t-on mis fin au rapport vainqueur-vaincu de 1760? La Confédération succède-t-elle vraiment au Régime anglais ou est-ce la Conquête, se continuant par d'autres moyens? Le fait est qu'elle est passée de justesse, chez les députés du Bas-Canada au Parlement du Canada-Uni. Et qu'on n'a pas osé la soumettre, par voie référendaire, au suffrage direct de l'électorat. Au plan de la légitimité, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'un départ foudroyant.

Cent ans, ou quelque, après, le dossier reste ouvert ou fermé, selon le cas. Ce grand Canada est à nous, mais à condition de ne le proclamer qu'à distance respectable et d'en garder l'implication toute nominale. Le grand déploiement du Canada français n'a pas eu lieu ! Car celui-ci coïncide à 90 % avec le Québec, voire presque à 100 %, si l'on inclut la périphérie limitrophe acadienne et ontarienne. Les supposés droits du français n'ont tenu le coup, nulle part, devant des majorités, toutes aussi tyranniques, les unes que les autres, à cet égard. La seule vraisemblance du grand Canada bilingue ne tient qu'à la poussée (ou bouffée ?) autonomiste du Québec moderne, à qui il faut bien offrir quelque chose : un « certain bilinguisme » dans les institutions fédérales, au gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans certaines pratiques administratives ontariennes. Les événements du Manitoba, depuis Riel jusqu'à nos jours (Saint-Boniface ne répond plus), constituent la signature même de notre déroute, comme peuple « canadien », sous le régime de la Confédération, dont la dynamique profonde est essentiellement unitaire. Partout, sauf au Québec – et encore y a-t-il glissement récemment – le gouvernement fédéral s'appelle « the national government ».

On ne peut, dans cette perspective, aborder l'accord du Lac Meech qu'avec la plus grande circonspection. Survenant après d'autres tentatives du genre, soit la formule Fulton-Favreau de 1964 et la charte de Victoria de 1971, (d'ailleurs vouées à l'échec), l'accord du Lac Meech comporte la particularité de se situer dans le contexte post-référendaire. Notre pouvoir global de négociation (quelques soient par ailleurs les majorités au gouvernement à Ottawa et à Québec et leur popularité respective aux sondages) est affaibli, et cela paraît dans l'accord en question.

Les experts, en commission parlementaire ou ailleurs, ont déjà mis le doigt sur la clause ayant trait au *pouvoir de dépenser du fédéral*, laquelle clause, si elle était acceptée en

l'état, légitimerait, du point de vue constitutionnel, ce pouvoir.

Le litige de cette clause réside dans la subordination en fait – et en droit (constitutionnel donc) si la clause était entérinée – des provinces au gouvernement fédéral et cela, dans ce qu'elles ont de plus exclusif en tant que juridictions, comme l'a si pertinemment et si fortement mis en évidence, M^e Andrée Lajoie, en commission parlementaire.

Jamais le Québec n'a accepté cette capacité fédérale de tourner la Constitution et de « faire indirectement ce qu'il ne pouvait faire directement », selon l'expression consacrée. Et il l'a mis en échec, à plusieurs reprises, étant dans son bon droit.

Ce serait désormais, sans restriction et sans vergogne, que le fédéral envahirait des domaines de compétence provinciale exclusive, domaines qui, pour le Québec, à la différence des autres provinces, sont d'importance vitale pour son identité essentielle et existentielle. S'envolerait du coup en fumée, pour ce qu'elle est, la clause du caractère distinctif de la société québécoise.

Ici la méprise est de taille. Depuis le temps que nous revendiquons la reconnaissance de notre spécificité! Eh bien! la précieuse et spécieuse dualité canadienne, qui ne tient qu'à nous, se retourne contre nous. La distinction du Québec c'est d'héberger la traditionnelle dualité. Le Québec se distinguera désormais par la double présence anglophone-francophone sur son territoire et l'obligation de la maintenir. On avalise la Conquête!

D'autant plus qu'indépendamment de ces diverses circonstances qui en limiteraient singulièrement la portée auprès des juges, la formule même de « société distincte » est assise sur l'ambiguïté du refus traditionnel du Canada anglais de nous reconnaître pour ce que nous sommes: un peuple, jouissant de par cela même du droit de disposer

librement de lui-même. L'on sait que cette expression de « société distincte » vient de la Commission Laurendeau-Dunton qui l'a employée spécialement dans le but de ne pas heurter les susceptibilités anglo-canadiennes qui se hérissaient, dès qu'étaient employés à notre endroit les mots « peuple » et « nation ». Cette diplomatie du langage pouvait être de mise dans un rapport de commission ; elle serait tout à fait catastrophique dans un texte constitutionnel.

Signer notre retour à la Confédération par cette concession, qui nous paraît à nous n'être qu'une question de langage, serait renier nos droits et libertés fondamentaux de peuple, parce que pour les Anglo-Canadiens, la signification en sera que nous rentrons dans la Confédération, en renonçant enfin à nos prétentions d'être un peuple ou une nation. Se prépare donc ainsi, dans cette ambiguïté où nous ne sommes pas les plus forts, une autre journée des dupes, comme celle de la fameuse nuit de 1981.

L'argument que c'est « la limite du possible », dans ce cas où il s'agit, ne l'oublions pas, de la mise en jeu des droits fondamentaux de tout un peuple, n'est pas une référence d'approbation, mais au contraire le signe négatif de l'étendue et de l'imminence du danger. Il est clair que si cette désignation diminutive de notre identité constitue le plus qui soit acceptable aux Anglo-Canadiens, son interprétation par la Cour Suprême ne pourra aller que dans le sens d'en atténuer le plus possible la signification et la portée. Les limites précises qu'apportent déjà le texte sur le pouvoir de dépenser et la norme de la dualité canadienne, indiquent déjà que l'expression n'aura à peu près aucune portée pratique sur la « protection et la promotion » de notre identité.

Au chapitre de la réforme des institutions fédérales, comme à un degré différent en ce qui a trait aux autres réformes constitutionnelles, le Québec, chemin faisant, aura servi à « tirer les marrons du feu », pour les autres

provinces, surtout les plus petites d'entre elles. Elles ont réussi à se gagner un statut d'égalité, alors que toute l'opération provoquée, depuis toujours par le Québec, devait normalement lui accorder un statut particulier, du fait à la fois de sa nature, de son rôle fondateur, de sa taille et de sa situation stratégique. Ne saurions-nous donc négocier qu'entre nous, à notre traditionnelle foire d'empoigne publique? Nous en sommes même rendus à prendre le risque de nous faire nommer des juges civilistes, complaisants au « Common law », à la Cour Suprême.

À l'expérience, les réformes constitutionnelles, à la suite des revendications traditionnelles du Québec, tournent invariablement contre nous. Nous assistons à la réédition de 1964 et de 1971.

À une différence près et d'une extrême gravité! Car il s'agit d'apporter notre signature au bas du « Canada Bill », cette camisole de force, qu'on nous a passée, malgré nous, alors que nous étions en situation d'extrême faiblesse post-référendaire. Mais c'était, à l'évidence, sans notre consentement. Voici qu'on veut que ce soit, avec notre consentement. L'invasion du réduit québécois serait, de la sorte, consacrée, une fois pour toutes, et notre situation, désormais, inextricable.

Refusons ce consentement et gardons le seul véritable pouvoir que nous ayons eu jamais, celui de dire NON à notre assujettissement! ♦

Le Québec de demain, société anationale ?

André D'Allemagne

Mars 1988

Le vaste mouvement de décolonisation déclenché par la seconde Guerre mondiale fit surgir nombre d'États nouveaux, appelés à connaître des fortunes diverses. D'une part de vieilles nations, conquises par les grandes puissances impériales qui leur imposèrent des institutions, des langues, des cultures étrangères, retrouvèrent, en accédant à l'indépendance, une liberté qu'elles avaient déjà connue et, du fait, une condition indispensable à leur épanouissement. D'autre part, sous l'influence, le plus souvent, de l'ancien colonisateur, des sociétés qui ne correspondaient pas à des collectivités nationales mais regroupaient des groupes culturels, ethniques et linguistiques différents et parfois antagonistes, furent constitués en États souverains.

De l'État national à la nation étatique

Dans le premier cas, le principe moderne de l'autodétermination des peuples reprenait celui des nationalités dont l'application, après la Guerre de 1914-1918, avait bouleversé la carte politique de l'Europe. Dans la logique de la Révolution française, propagée aux quatre coins du monde par la pensée libérale, à la souveraineté des princes succédait celle de la nation. En conséquence toute collectivité nationale avait droit à l'entière possession du pouvoir politique sur un territoire déterminé : l'État devenait national.

Dans le second cas, la même règle de l'autodétermination conduisit au maintien ou à la création d'États interna-

tionaux, au sens propre du terme, souvent dans le cadre de fédérations qui éclateront ou qui ne survivront qu'au prix de guerres civiles (Mali, Antilles britanniques, Malaysia, Congo). Il fallut alors construire de toutes pièces, à partir des États, des sociétés non plus nationales mais anationales, phénomène que la science politique américaine a particulièrement étudié par sa théorie du *nation-building*¹. Ces sociétés devaient nécessairement reposer sur des valeurs autres que celles qui constituent le fondement naturel des authentiques nations : l'histoire, la langue, la culture. Sur quelles bases, en l'absence de l'ancienne autorité du Prince, édifier alors ces « peuples sans histoire », comme eût dit Durham, multiculturels donc aculturels au sens de dépourvus d'une culture qui leur soit propre, et bien sûr multilingues ?

La société anationale

Dans un ouvrage publié à la suite d'un colloque sur le concept de nation et les thèmes qui s'y rattachent, tenu en 1973 à Cerisy (en France) par l'*International Social Science Council* (organisme de recherche relevant de l'UNESCO), deux professeurs de l'Université de Singapour, Chan Heng-Chee et Hans Dieter Evers, exposent le cas de cette île comme exemple typique de *nation-building*². Leur étude donne à réfléchir.

En 1965 Singapour se retira de la fédération de la Malaysia pour devenir une république indépendante. La population de l'île se caractérisant par sa diversité ethnique, religieuse, culturelle et linguistique, les nouvelles autorités s'engagèrent dans ce que Heng-Chee et Evers appellent « l'entreprise de créer une identité non-idéologique » fondée

1. Rappelons qu'en américain le terme de *nation* désigne généralement ce que la tradition française (et européenne) nomme *peuple*, c'est-à-dire une entité politique et juridique, ou plus simplement un État.
2. Chan HENG-CHEE et Hans-Dieter EVERS : *Nation-Building and National Identity in Southeast Asia*, dans EISENSTADT, Shmuel Noah et ROKKAN, Stein : *Building States and Nations*, Sage Publications, Beverly Hills, 1973.

sur le pluralisme ethnique et linguistique, malgré la forte résistance des éléments chinois et malais attachés à leurs cultures respectives. Il s'agit donc de trouver et de propager comme assises de la nouvelle société des valeurs « universelles », détachées de toute culture particulière, pour façonner ce que les mêmes auteurs appellent « une identité pragmatique ». Ces valeurs, en fait, se résument à l'efficacité et à la productivité. Les citoyens sont invités à vénérer le succès économique. On entretient soigneusement le culte de la science et de la technologie. En fonction de ces objectifs on insiste sur la nécessité de la stabilité politique et sociale, c'est-à-dire sur le maintien de la domination exercée par les élites au pouvoir. Et la conclusion des auteurs est claire :

La construction d'une identité pragmatique n'est en fin de compte qu'une façon de donner une légitimité au pouvoir de l'élite dirigeante et au système économique en place.

On aboutit donc à une société fondée sur des valeurs purement matérialistes, une société par ailleurs profondément conservatrice en ce qu'elle conserve et renforce l'ordre établi et une domination de classe.

Voilà qui ressemble fort à un autre modèle, plus récent mais aussi inquiétant, celui de la « dictature néo-libérale », selon l'expression employée par Eugénio Tironi pour décrire le système instauré au Chili par Pinochet³. Bien sûr, entre les deux cas, il existe une différence importante : la société chilienne conserve son caractère national, que le régime Pinochet ne manquera pas d'exploiter comme la plupart des dictatures de droite⁴. Mais voyons comment Tironi décrit l'expérience chilienne :

Dans l'ensemble, les politiques néo-libérales ont eu pour effet de précipiter le Chili dans un processus de dissolu-

3. Cf. Tironi, Eugénio : *Pinochet - la dictature néo-libérale*, CETRAL - L'Harmattan, Paris, 1987.

4. Qui n'ont pas d'ailleurs de droits exclusifs sur cette recette ; le nationalisme, ou plus simplement le sentiment national ayant été aussi bien domestiqué (et à l'occasion répudié) par le marxisme que par le fascisme.

tion sociale, c'est-à-dire la destruction des principes collectifs de cohésion et d'organisation, la dissipation du sentiment d'unité de la population, la rupture des rites et des symboles intégrateurs, l'absence de normes communes sur lesquelles fonder une discipline sociale et une autorité légitime, enfin l'impossibilité pour la société de se reposer sur une cohabitation pacifique.⁵

Une telle description évoque immédiatement la société anomique de Durkheim, dans laquelle il n'y a pas de consensus véritable sur les valeurs fondamentales. Tironi, d'ailleurs, le souligne, et pour lui le Chili de Pinochet est précisément devenu une société anomique :

L'intégration sociale, on le sait, dépend fondamentalement de l'existence de représentations collectives (comme les appelle Durkheim lui-même) de l'unité du groupe ou de la société. Ces représentations sont le fondement de la solidarité, de la coopération et de la discipline ; et typiquement elles prennent des modalités religieuses (dans les sociétés traditionnelles) et de normes morales (dans les sociétés modernes). Les représentations ou idéaux collectifs prennent corps dans des institutions chargées de veiller au respect des normes et de reproduire rituellement les représentations qui les soutiennent. Dans ce cadre, un premier défi sera de recréer un sentiment de Nation, c'est-à-dire d'une identité sociale et culturelle spécifique.⁶

Le lien est clair : la société anationale et la société anomique se rejoignent. Plus précisément, chacune des deux conduit facilement à l'autre. Dans les deux cas, la dissolution d'un consensus sur des valeurs morales considérées comme fondamentales aboutit à l'établissement et au maintien, le plus souvent par la force, d'un système fondé sur des valeurs matérialistes. La différence entre les deux types de valeurs, quand elles servent de principes à l'organisation d'une société, n'est pas purement spéculative ou

5. Cf. Eugenio TIRONI, *op. cit.*, p. 96.

6. *Ibid.*, p. 122-123.

philosophique : c'est la différence qu'il y a entre d'une part une stabilité garantie par un ensemble de convictions et de croyances auxquelles la collectivité est attachée, et d'autre part un ordre assuré par des règles du jeu qui sont définies, imposées et au besoin modifiées selon les intérêts et les volontés de la minorité dominante.

Le Québec... demain

On peut se demander si le Québec n'est pas engagé ou en train de s'engager dans cette voie. Société anomique qui devient anationale, ou société anationale qui devient anomique ? Peu importe l'ordre dans lequel on les place, les deux phénomènes ici semblent bien aller de pair.

Les résultats du référendum de 1980 sont à cet égard éloquents⁷. La conclusion s'impose : une collectivité généralement considérée comme nationale n'a pas réagi comme telle. Sa division sur une question aussi fondamentale que l'aspiration à se gouverner (alors que le grand débat chez les peuples occidentaux est entre la droite et la gauche) illustre l'effondrement du sentiment national. Il est à noter d'ailleurs que si durant la Révolution tranquille et dans les temps qui la suivirent, on parlait le plus souvent de « la nation » québécoise ou du « peuple » québécois, on dit maintenant, non seulement chez les libéraux (ce qui n'a rien d'étonnant) mais un peu partout « la société québécoise », à laquelle le club du Lac Meech consent à reconnaître « un caractère distinct ».

Il faut une bonne dose d'audace (d'ailleurs ils n'en ont jamais manqué !) aux gens d'Alliance-Québec⁸ pour proclamer que le Québec est une « société de minorités », alors

7. Il s'agit, bien sûr, des résultats qui concernent la collectivité dont le sort était en cause (et qui en principe aurait dû être seule consultée), c'est-à-dire, les Québécois francophones, chez qui les votes ont été divisés de façon sensiblement égale.

8. Cf. *Le Devoir*, Montréal, le 21 mai 1987.

que sa population est à 80 % de langue française. Mais si la chose n'est pas encore vraie, elle pourrait vite le devenir. Selon les démographes, les descendants des « Québécois de souche » sont appelés à devenir de moins en moins nombreux, au point de ne plus constituer qu'une infime minorité d'ici un siècle, ce qui n'est pas grand chose aux yeux de l'histoire⁹. Mais ne soyons pas racistes ni chauvins : ce changement ne serait pas grave en soi s'il n'évoquait deux faits beaucoup plus troublants. Le premier est qu'une telle évolution est d'abord attribuable à une dénatalité prolongée, ce qui chez un peuple équivaut à une abdication, un refus de la vie. Le second est l'incapacité de la majorité culturelle et linguistique d'assimiler les apports nouveaux. Que pour se perpétuer une collectivité doive compter sur l'immigration plutôt que sur ses propres forces est déjà malsain, mais lorsqu'en plus cette immigration l'intègre au lieu de s'y intégrer, on peut en conclure qu'elle est en voie de folklorisation. Or c'est exactement ce que laisse prévoir le multiculturalisme qu'à l'instar de celui d'Ottawa le gouvernement du Québec préconise et cultive avec l'acceptation passive de la population.

Devenue anationale, le société québécoise sera du même coup largement anomique. Conformément au modèle néolibéral, elle aura pour fondements le culte du PNB, du succès matériel, de l'individualisme, du progrès technologique, du rendement et de la soumission. Toutes choses qui au départ ne semblent pas si terribles. À la longue, pourtant, le prix en est élevé : c'est celui d'une double domination, celle d'une classe et celle de l'étranger.

Il y a déjà des Franco-Américains, des Franco-Manitobains, des Franco-Ontariens, etc., dont le sort n'est pas des plus enviables. Faudra-t-il bientôt ajouter à la liste les Franco-Québécois ? ♦

9. Cf. *La Presse*, Montréal, le 20 juin 1987.



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**SSJB de la
Mauricie**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**

Vient de paraître !

Internet et la démocratie

Par Denis Monière

Depuis une décennie, Internet a envahi tous les secteurs d'activités. Dès lors comment le développement de cette nouvelle technologie de communication affectera-t-il l'évolution de la démocratie ? Quels seront ses impacts sur le rôle des citoyens dans le processus politique ? Comment les partis intégreront-ils Internet dans leur stratégie de communication ? Internet renforcera-t-il le processus délibératif dans la sphère publique ou au contraire cette nouvelle technologie servira-t-elle à accroître le contrôle des groupes dominants sur la vie politique ?

Dans ce livre, l'auteur met les diverses interprétations à l'épreuve des faits en identifiant les fonctionnalités des sites développés par les gouvernements, les institutions représentatives, les partis et les organisations volontaires. Il compare les usages politiques d'Internet dans trois pays : la France, le Canada et les États-Unis afin d'y déceler les possibles d'une nouvelle politique.

**Pour commander l'ouvrage intitulé
« Internet et la démocratie »,**

veuillez envoyer un chèque au montant de **19,95 \$**

libellé au nom de : **Encyclopédies populaires**

533, rue Sud, Cowansville, J2K 2X9

encypop@endirect.qc.ca

ou remplir le bon de commande inséré dans la revue.

 Michel Seymour (dir.)

**États-nations, multinationales et organisations
supranationales**, Liber, 2002

Gagnant du Prix Richard-Arès 2001 remis par *L'Action nationale* le 12 juin dernier pour son livre : *Le pari de la démesure – l'intransigeance canadienne face au Québec* (l'Hexagone, 2001), Michel Seymour ne cesse d'impressionner par la qualité de ses interventions dans l'espace public québécois. Avant le *Pari...*, un essai d'une grande clarté intitulé *La nation en question* (l'Hexagone, 1999) marquait déjà son implication politique comme philosophe et comme militant souverainiste. Dans ce texte qui constitue une contribution importante aux débats très riches sur la nation, le professeur Seymour tentait de justifier le caractère « national » du Québec en distinguant différentes possibilités de formes nationales. Ni nation souveraine possédant une souveraineté étatique, ni minorité nationale, le Québec serait en fait une « nation socio-politique », c'est-à-dire une communauté politique « composée d'une

majorité nationale (francophone) et d'une minorité nationale (anglophone) », ainsi que « d'individus ayant des origines nationales diverses ». ¹

L'importance de cette caractérisation se mesure à l'aune de l'opposition problématique qui se trouve au cœur du débat sur le nationalisme, entre les conceptions soi-disant « civiques » et « ethniques » de la communauté politique. Cette dichotomie disqualifie toujours les petites nations ayant des revendications autonomistes, car les majorités nationales, par exemple le Canada anglais face au Québec, sont alors en mesure de les refouler dans un nationalisme identitaire menaçant, étiqueté « ethnique », qui les discrédite politiquement dans un contexte pluraliste et libéral. Dans de nombreux articles savants, Seymour s'est attaqué à ce que camoufle cette terminologie faussée par l'histoire des politiques de construction nationale des États souverains contemporains. Les questions de culture, de langue et de droits collectifs occupent donc l'essentiel de ses travaux en philosophie du langage et en théorie éthique et politique.

La dernière contribution de Michel Seymour se révèle être à la fois en continuité avec ses travaux antérieurs, tout en se démarquant de par son caractère interdisciplinaire. *États-nations, multinations et organisations supranationales* est en fait un collectif d'interventions de spécialistes d'horizons très variés, qui s'intéressent néanmoins tous aux reconfigurations politiques qui accompagnent la mondialisation. ² Philosophes, historiens, politologues, sociologues, juristes, ainsi qu'un journaliste et un politique joignent leurs plumes dans une somme intéressante et effi-

1. *La nation en question*, p. 113.

2. L'ouvrage résulte en réalité des actes du colloque : « États-nations, multinations et organisations supranationales », qui s'est tenu à l'Université de Montréal du 3 au 6 octobre 2000, dans le cadre des 13^e entretiens Jacques-Cartier. Michel Seymour en est à son troisième du genre : voir *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Liber (1999); *Rethinking Nationalism*, avec Jocelyne Couture et Kai Nielsen, *Canadian Journal of Philosophy* (1996).

cace. Divisé en cinq parties, le volume de 500 pages s'ouvre sur des précisions méthodologiques, avec les textes de Rogers Brubaker, sur le concept de nation chez Marcel Mauss, et de Margaret Canovan, qui souligne dans un texte pénétrant et très critique trois paradoxes de la pensée libérale au sujet du nationalisme.

La seconde partie est principalement dominée par les philosophes. Les textes des contributeurs traitent spécifiquement de la valeur du nationalisme et des problèmes qui affectent les sociétés contemporaines, au sein de configurations politiques souvent contestées. Doit-on choisir entre une identité collective forte et une justice égalitaire ? Peut-on reconnaître des droits à des groupes nationaux sans États ou à des minorités nationales et culturelles ? Quelle forme d'unité politique peut survivre à la diversification des allégeances individuelles dans un cadre libéral ? À ce titre, existe-t-il des formes de construction nationale légitime ? Comment évaluer aujourd'hui, en contexte de mondialisation, la pertinence du système étatiste international ? On le voit, les questions adressées dans cette partie sont d'une actualité criante et nécessitent des débats éclairés par les réalités contemporaines – un défi relevé ici grâce à la qualité des textes.

La troisième partie, plus appliquée, s'intéresse spécifiquement à l'exemple européen. La construction européenne en est arrivée aujourd'hui à un point de non-retour. Mais la consolidation de traditions politiques parfois conflictuelles en une unité qui dépasse la simple collaboration économique dans un Marché commun, exige un effort communautaire de réflexion et d'échanges, impliquant à son tour une prise de conscience de la nécessité pour chaque nation de trouver des ponts communs, tout en sachant aussi se réinventer. Les conflits politiques en terre d'Europe sont multiples et complexes. Certains remontent à des âges lointains et sont complexifiés par la longue durée. D'autres sont plus récents et en ce sens plus difficiles à cerner. Néanmoins, ce

qui ressort des réflexions instruites de cette partie est l'impérieuse nécessité d'une remise en question des conceptions traditionnelles de l'État-nation unitaire et homogène. Majorités nationales insouciantes envers les revendications des minorités sur des territoires tracés par l'histoire sanglante des guerres européennes (France, Espagne, etc.), tout autant que minorités nationales prisonnières d'une inflation violente des conflits pour l'indépendance politique (Irlande du Nord, Balkans, etc.), devraient modifier leurs conduites en s'inspirant du cadre normatif et légal de l'Europe en construction.

Tout autant appliquée, la quatrième partie traite cependant des spécificités des minorités au Québec, au Canada, aux États-Unis, en Indonésie et aux Caraïbes. La diversité profonde qui caractérise ces sociétés implique de repenser le cadre d'intégration et les politiques de reconnaissance, afin de mieux les adapter à leur pluralisme bien réel – qu'il n'est souvent plus possible d'ignorer. Les difficultés nombreuses qui relèvent de la langue et de la culture communes, du caractère laïque des institutions étatiques ainsi que des identités minoritaires, immigrantes ou historiquement constituées, seront au cœur des débats présents et à venir. Voilà aussi pourquoi il est impératif que la démocratie permette aux discussions interculturelles, interethniques et internationales de tracer la voie prochaine d'un consensus garant de la paix sociale.

La dernière partie pose la question de l'avenir du modèle de l'État-nation comme forme d'organisation sociétale. Prenant appui principalement sur l'exemple du Québec et du Canada, les auteurs s'interrogent au sujet de l'impact des transformations structurelles et culturelles reliées à la mondialisation. Plus fondamentalement, les textes mettent en lumière la modification des relations entre les principaux acteurs altérés par cette mondialisation : les individus et les États.

États-nations, multinations et organisations supranationales relève efficacement le double défi de la cohérence et de l'interdisciplinarité. Ses textes rassemblent des positions parfois conflictuelles, qui abordent franchement les problèmes centraux de la structure politique vieillissante de l'État-nation culturellement homogène. Malgré les divergences, on peut espérer avec Seymour que les nations contemporaines puissent « se représenter de plus en plus comme des nations polyethniques et pluriculturelles » (p. 12). L'idée défendue par le philosophe est celle, complexifiée, développée par les théoriciens du multiculturalisme (comme par exemple Charles Taylor et Will Kymlicka). L'originalité de la thèse de Seymour réside cependant dans sa promotion du concept de nation sociopolitique, qui « permet d'entrevoir la possibilité de mettre en place une nouvelle sorte d'États-nations ou de nouvelles sortes de nations sans États » (pp. 13-14). Sa solution aux conflits résultant de la transformation de nos sociétés est donc de « corriger l'absence d'une identité commune suffisamment riche par l'adoption d'une politique de la reconnaissance, qui ferait entrer dans l'espace public, institutionnel et constitutionnel les droits collectifs des peuples et des minorités nationales composant la multination » (p. 15).

On ne peut reprocher à Seymour de tenir un discours intriqué et trop abstrait. Ses propositions, toujours claires et bien argumentées, sont réalistes et se veulent aussi pragmatistes. Elles nous amènent cependant à interroger l'approche générale du libéralisme politique dont se réclame Michel Seymour. Cette prétendue « indépassable philosophie de notre temps », selon le mot de Charles Larmore, se représente en effet le conflit politique et le débat public selon une conception beaucoup trop morale. Il s'agit alors d'exposer les réclamations des partis dans un langage fondé rationnellement, et de favoriser par le fait même l'échange argumenté pour en arriver à « régler » les conflits politiques.

Or, il n'est pas certain que cette vision normative de la politique sera la plus susceptible de nous montrer la meilleure voie pour surmonter les conflits.³ La multiplication et la complexification des débats théoriques sur la justice, qui constituent aujourd'hui une littérature en pleine expansion, n'arrivent tout simplement pas à dépasser les deux réalités inéluctables de la politique : le phénomène du *pouvoir* et la permanence des *conflits*. La théorie libérale reste impuissante lorsqu'il s'agit de comprendre *pourquoi* des individus ou des groupes choisiront toujours d'ignorer les normes, même rationnelles, mises de l'avant afin d'éviter les affrontements. Elle part du présupposé utopique qu'il faille éliminer le conflit alors qu'il faudrait plutôt lui reconnaître son inéluctable permanence, en cherchant à lui donner une forme légitime, c'est-à-dire la plus démocratique possible. Rien en effet ne peut garantir que des acteurs consentiront majoritairement à des règles établies rationnellement. La sphère politique commence avec le conflit et dégénère lorsque celui-ci devient violence. La philosophie libérale est une pensée pour les temps de paix qui devient inadéquate et embêtée lorsque les balles commencent à siffler...

Dave Ancil,

étudiant à l'Université de Montréal à la maîtrise en philosophie.



Paul-Émile Roy

Le temps d'agir, Éditions du Méridien, 2002

Paul-Émile Roy est un Québécois inquiet. Inquiet pour l'avenir du peuple québécois, avenir politique, démographique, culturel, identitaire. Inquiet quant aux conséquences évidentes de notre indécision collective par rapport au projet indépendantiste. Inquiet de la faiblesse de la volonté nationale devant les nécessaires mesures à

3. Voir à ce sujet la critique importante de Margaret Canovan au sujet de la stratégie libérale en regard du nationalisme : « Trois paradoxes de la théorie politique de la nation » (p. 43).

notre épanouissement collectif. Inquiet devant le faible esprit stratégique des indépendantistes qui ne savent pas user des moyens nécessaires à la réalisation de l'indépendance, qui ne savent pas faire de l'indépendance le seul choix politique conséquent avec notre histoire nationale. Qui ne savent pas faire de l'indépendance une évidence.

Le livre de Paul-Émile Roy est porté et structuré par sa conviction indépendantiste. Une méditation sur la condition historique du peuple québécois est d'abord posée. Vient ensuite un portrait du Québécois, selon son allégeance politique. Puis une brillante chronique des années 1995-2001, se livrant dans une suite d'aphorismes, conclut la démarche de notre auteur.

C'est le temps d'agir, nous dit Paul-Émile Roy. Le temps d'agir, de réaliser l'indépendance du Québec, de faire du Québec un pays, afin de rompre avec une certaine incapacité politique à assumer nettement notre condition historique. Le temps d'agir pour les indépendantistes québécois, qui doivent se savoir de nouveau nationalistes, qui doivent révéler enfin la dimension proprement historique du projet national québécois.

Paul-Émile Roy ne prétend pas être un savant, mais bien un militant du nationalisme. Il n'écrit pas un livre sur le nationalisme, mais un livre nationaliste. La nuance doit être remarquée, surtout aujourd'hui. Les intellectuels québécois n'ont jamais étudié autant le nationalisme, mais ne l'ont jamais été si peu. Ceux qui se complaisent dans les nombreux débats contemporains raffinant à l'extrême l'étude de l'identité nationale et du nationalisme seront désarçonnés par le propos de Paul-Émile Roy, qui n'use pas de sophistiqués concepts pour exposer sa foi patriote. Les savantes dissertations sur le nationalisme civique, ethnique, culturel, politique et compagnie sont absentes du présent livre. Paul-Émile Roy est nationaliste comme on l'est quand on l'est vraiment, sans complexe, sans mauvaise conscience, sans souci de se justifier devant je ne sais

quelle doctrine libérale ou éthique de la pluri-ethnicité développées dans les cabinets de nos universitaires-spécialistes-de-la-question-nationale, pour reprendre l'expression de Serge Cantin. En le lisant, on se prend à rêver d'une nouvelle génération nationale, consciente de sa participation à la nation québécoise, qui ne se contenterait pas d'un souverainisme strictement académique, finalement, assez abstrait. Une génération qui saurait reprendre l'intuition profondément historique du nationalisme traditionnel en le réadaptant cependant à la logique et aux exigences de notre temps.

Le nationalisme est une doctrine de vie pour un peuple, semble nous dire Paul-Émile Roy. Les peuples vivent. Ils peuvent aussi mourir. Inquiet, Paul-Émile Roy ne croit pas cette mort inéluctable, et combat justement la précarité de notre existence nationale par un nationalisme intégral, au sens séguiniste du terme, qui prend en compte l'ensemble des dimensions de notre vie collective. Les Québécois doivent se dégager de leur incapacité politique à faire le choix d'un nationalisme conséquent, incapacité qui, pour Paul-Émile Roy, est révélatrice d'une certaine colonisation identitaire qui aurait marqué la genèse de la conscience nationale.

Surmonter cette indécision collective exige une direction franche, décidée, politique, capable de conduire avec confiance les affaires de la nation. Or cet esprit de direction, Paul-Émile Roy ne le voit pas à l'horizon. Il remarque même son absence marquante dans l'histoire du nationalisme québécois. Pour Paul-Émile Roy, ni Lévesque, ni Parizeau, ni Bouchard, malgré leurs promesses, n'ont su affirmer l'esprit de décision qu'exige la réalisation d'un projet comme l'indépendance.

Paul-Émile Roy invite donc les indépendantistes à penser politiquement, et cela, dans une optique résolument nationaliste qui fasse de l'indépendance non seulement un horizon normatif lointain, mais un projet à

réaliser concrètement. Comme il le dit, non plus seulement ergoter sur le pays, mais « faire l'indépendance ». Maintenant. Le plus rapidement possible, parce que chaque jour sans l'indépendance accélère notre marche vers l'assimilation et l'avachissement national. Il faudra saisir l'occasion du redressement national. « Quand le réveil sonnera de nouveau, il faut espérer que cette fois rien ne nous arrêtera », dit-il avec espoir. On se permettra d'espérer avec lui.

Mathieu Bock-Côté



Jocelyn Maclure et Alain G. Gagnon

Repères en mutations, identité et citoyenneté dans le Québec contemporain, Québec-Amérique, 2001

Nous sommes à l'heure des identités mouvantes, complexes, fluides, dit-on. La nation ne résiste pas à cette recomposition du paradigme identitaire. Nos « repères en mutations » illustrent la réinterprétation de la « référence québécoise » face au « défi du pluralisme ». C'est à cette compréhension renouvelée du fait national québécois que nous invitent les auteurs du plus récent livre s'inscrivant dans le débat très présent de la recomposition de l'imaginaire national à l'heure de « l'éthique de la pluriethnicité » (Gérard Bouchard, p. 21).

Recueil de seize textes initialement présentés au colloque *Regards pluridisciplinaires et comparatifs sur l'identitaire québécois*, la part belle y est faite aux nouveaux théoriciens de la nation et de l'identité dont Fernand Dumont disait qu'ils surmontaient la crise de l'identité nationale et de son expression politique par la « magie du vocabulaire ». Un trait révélateur : tous ces penseurs qui se positionnent en vérité par rapport à une tradition incarnée et conceptualisée par Dumont font très rarement référence à ce dernier. D'ailleurs, aucun des héritiers de Dumont ne participe à ce livre. Ni Serge Cantin, ni Jean-Philippe Warren, ni Nicole

Gagnon, qui, tous, poursuivent pourtant l'intuition dumontienne d'une nation historiquement constituée et consciente de sa densité identitaire, n'ont été invités à participer à cette réflexion sur l'identité québécoise. Pour ceux qui se réclament du pluralisme, il aurait été juste de faire une place à la tradition interprétative structurante jusqu'à présent de la conscience historique québécoise. L'interprétation féministe (texte de Chantal Maillé *Les contributions du féminisme à la reformulation des discours sur l'identité nationale au Québec: un examen de quelques idées et notions*, pp. 165-180) peut certes être exposée, dans un souci, disons, académique, mais on se demande bien pourquoi elle est représentée, malgré son caractère marginal, si on croit pouvoir faire l'économie de la principale tradition d'interprétation de la conscience historique québécoise. À trop se perdre dans un raffinement conceptuel systématique, les nouveaux « interprètes » de l'identité nationale ne voient pas la béance qui se crée entre l'évidence identitaire telle qu'elle est vécue par la grande majorité de la population d'origine canadienne-française (Jacques Beauchemin souligne cependant que Michel Seymour remarque avec justesse que toute conception de la nation doit intégrer la représentation que se fait d'elle même la majorité franco-québécoise, qu'il n'y aurait pas de nation québécoise s'il n'y avait pas de majorité francophone au Québec) et la reformulation forcée qu'on lui « propose » dans officines universitaires. La conscience historique, la dimension spécifiquement québécoise de l'identité nationale, finalement, est reléguée au second plan pour laisser toute la place à une vision en réalité bien étrange de ce qu'est l'identité d'un peuple.

Il n'est pas certain que la compréhension de l'identité nationale sous le signe d'une hypothèse dialogique⁴ soit à même de proposer une phénoménologie adéquate de la conscience historique. Or c'est pourtant vers une telle

4. On fait ici référence au texte de Maclure.

entreprise que devrait se tourner une pensée de l'identité ne désirant pas participer à une forme démiurgique d'ingénierie identitaire. Ce qui fait le propre de l'identité historique d'un peuple, c'est moins sa nature dialogique que son évidence intuitive. La vieille maxime barrésienne garde toute sa valeur : *à la racine de tout, il y a un état de sensibilité*. La reconstruction symbolique du processus d'adhésion rationnelle à la réalité d'un peuple n'est pas à même de révéler l'indicible magie de l'appartenance qu'avait entrevue Fernand Dumont. On ne réussira jamais à formaliser le tout de l'identité nationale, non plus qu'à révéler définitivement sa mise en forme sur le mode de l'interprétation. L'essentiel n'est pas dans ce qu'on peut en dire mais dans ce qu'on ne dit pas et qui rend possible la discussion. En ce sens, les savantes dissertations de *Repères en mutation* esquivent la difficile question de la profondeur historique de l'identité nationale.

Nationalisme et fédéralisme

Un chapitre du livre pose une série d'interrogations politiques intéressantes pour qui s'interroge sur les liens (im)possibles entre nationalisme et fédéralisme. La recomposition de l'espace politique sous le signe de la multinationnalité apparaît comme une véritable exigence pour plusieurs États de notre temps, qui se sont historiquement constitués dans une négation politique de la diversité des peuples qui les habitaient. Les cas du Québec, de l'Écosse et de la Catalogne font aujourd'hui école. Pour éviter un processus de sécession en série qui verrait les nations sub-étatiques intégrées dans des ensembles multinationaux rechercher systématiquement leur indépendance, il apparaît essentiel aux yeux des auteurs (voir les textes de Michel Seymour, Philippe Resnick et Alain Dieckhoff, ce dernier échouant cependant dans son interprétation de la politique de la nation commandant la pratique du fédéralisme canadien) de permettre aux peuples d'exercer concrète-

ment et réellement leur droit à l'autodétermination interne. Les peuples doivent non seulement être reconnus comme tels, mais aussi exercer une forme de souveraineté effective qui se concilie avec leur participation à un ensemble politique élargi. Le principe de l'autonomie des peuples commande ainsi une nouvelle distribution de la souveraineté dans les États déjà constitués, autrement dit, une recomposition radicale de l'espace politique selon un schème différencié. Au principe des nationalités succède un droit des peuples à l'autodétermination à deux volets, interne et externe, et ces deux volets peuvent être scindés tout en se conjuguant selon des circonstances précises. Si le droit à l'autodétermination à l'interne est *nécessaire*, il n'est qu'hypothétique à l'externe. C'est là notamment la thèse avancée par Michel Seymour, seul souverainiste conséquent participant au recueil, qui fait de l'indépendance du Québec la réponse politique à l'incapacité de la fédération canadienne de se penser comme une fédération multinationale consciemment constituée.



On lira néanmoins avec profit *Repères en mutation*, ne serait-ce que pour s'introduire au chantier de la recomposition symbolique (et académique) de l'imaginaire québécois. Mais les repères qui nous sont proposés apparaissent étrangement hors de l'histoire. Comme si l'identité devait se dégager de la profondeur de l'histoire. On en tirera surtout une leçon : que la pensée politique ne peut faire l'économie d'un souci existentiel propre à toute participation au destin d'une nation. Ce souci que les auteurs tentent justement d'évacuer. Et qui revient tout au long de la lecture du texte comme un malaise évident face à une compréhension par trop ésotérique de la réalité nationale de la part des auteurs.

Mathieu Bock-Côté



Catherine Bouchard

Les nations québécoises dans l'Action nationale, de la décolonisation à la mondialisation, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 146 p.

Le débat sur la nation québécoise, initié le soir du référendum de 1995, devient quelquefois lassant. D'une thèse à l'autre, d'une conception à l'autre, ce sont les mêmes principes qui se répètent, et les auteurs en viennent tous à communier d'une même révérence devant les exigences d'une politique de la reconnaissance des différences à travers une éthique libérale multiculturaliste.

Ce livre, d'une jeune disciple de Claude Bariteau, ne fait pas exception à la règle. Catherine Bouchard engage une étude des différentes conceptions de la nation telles qu'elles se sont exposées dans *L'Action nationale*, à partir de la Révolution tranquille jusqu'aux années présentes avec l'apparition des nombreux discours tentant de saisir une supposée mutation fondamentale dans la constitution de l'identité nationale. L'auteur tente de démontrer la reconfiguration de l'identité nationale, dans son lent passage au nationalisme civique à même d'intégrer tous les Québécois dans une même conception de la nation ouverte aux différences, et enfin capable de dépasser sa filiation avec l'expérience historique canadienne-française.

D'une page à l'autre, c'est la téléologie du nationalisme civique qui s'expose, avec la même certitude de toucher enfin la vérité de la modernité identitaire, où les identités fondées sur la mémoire, l'héritage, la coutume et la tradition sont évacuées pour donner place à une reconstitution de l'espace politique – espace politique appauvri et fragmenté, dénué de toute substance et densité – autour d'une éthique libérale formalisée. À la communauté historique succède la communauté juridique. Le politique se dissout dans le droit et dans les droits. Le lien politique devient

strictement procédural et ne se reconnaît aucune charge positive. L'État, quant à lui, n'est plus distinct d'une nation qui s'épuise dans les principes universels censés lui donner un contenu.

Catherine Bouchard a fait préfacer son livre par son maître Bariteau. Il convient donc de citer cette préface, dans son paragraphe le plus révélateur.

« Depuis l'immigration française, le Québec, dont les premiers habitants furent des autochtones, est devenu une terre ouverte à l'immigration. Sa prise de contrôle par l'Angleterre en 1760 a favorisé l'implantation des descendants d'Allemands et d'Anglais. Puis après chacune des deux guerres mondiales, des immigrants venant de Pologne, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de la Chine, du Maroc, etc, s'y sont établis. Ces trente dernières années, de nouveaux groupes d'immigrants issus de ces mêmes pays, ou en provenance de pays autres, en particulier asiatiques et latino-américains, en ont fait leur lieu de résidence. Établis en majorité à Montréal, ils ont participé à l'essor du caractère pluriculturel de cette ville, et par ricochet, du Québec. »

Que doit-on comprendre de ce paragraphe tendancieux, qui au regard d'un nationaliste un tant soi peu conséquent, apparaît comme une véritable transgression des vérités élémentaires qui façonnent notre histoire nationale ? Que le Québec, territoire neutre, s'est composé à la suite d'une série de vagues démographiques aléatoires n'ayant aucune d'entre elles participé davantage à la constitution de l'imaginaire national ou des traits objectifs de la nation. D'ailleurs, la Conquête anglaise est réduite à une vague migratoire comme une autre. Soit dit en passant.

Le Québec est une société d'immigration. Mais qu'on se comprenne bien. Il ne s'agit pas ici, pour Bariteau, de dire que le Québec est ouvert aux mouvements migratoires de masse qui façonnent « le siècle des migrations », comme le disait un grand démographe français. Il s'agit de dire qu'à

l'origine, le Québec a vécu son peuplement à l'américaine, que son mode d'appartenance à la condition humaine ne se fait pas à partir d'une identité historiquement constituée dans un continent relativement étranger à cette façon de vivre l'expérience nationale. À cela s'ajoute une axiologie égalitariste qui consiste à reconnaître une équivalence radicale à toutes les cultures qui se trouvent, par hasard, sur un territoire québécois, qui semblait de toute éternité prêt à accueillir cette communauté libérale, multiculturelle et post-nationale. Le Québec doit par conséquent réapprendre son histoire pour y intégrer la trajectoire spécifique des différentes cultures qui l'habitent, et accepter de dépasser la vision, rapidement qualifiée de figée, qui consistait à reconnaître le rôle spécifique du groupe canadien-français, de la nation canadienne-française, ensuite québécoise, dans l'histoire du Québec.

Le mythe de la neutralité du territoire, auquel communie Bariteau, se double de celui de la neutralité de l'État. L'État n'a aucune charge positive spécifique. Il n'assume aucune identité, non plus qu'il ne participe à en réaliser une dans l'histoire. Le divorce est consacré entre le politique et la culture, du moins si on donne à la culture une densité qui ne se résume aux « principes de d'égalité, de liberté et de respect de la démocratie » (p. XIV). L'État du Québec, qui devait, selon Michel Brunet, Fernand Dumont et tant d'autres, assumer le parcours historique de la nation québécoise et lui donner une expression politique positive, est réduit, dans une régression étonnante, au rôle de défenseur de droits qu'il n'a même pas le loisir d'instituer, puisque ces droits lui préexistent, reposant sur une éthique libérale et multiculturaliste transcendant tout à la fois la démocratie et les identités historiques. Cette conception du politique est procédurale. Cette conception de l'identité est anhistorique.

Parle t-on toujours du livre de Catherine Bouchard ici ? Très certainement. Parce qu'à son niveau, Catherine

Bouchard participe à une légitimation de cette vision stérile de la politique et de l'identité nationale. Cette fois, le nationalisme civique qu'on cherche partout, on en trouve la trace dans *L'Action nationale*. Le projet souverainiste, articulé autrefois autour d'une série de référents identitaires, serait devenu, grâce aux lumières de la modernité post-nationale, celui de tous les Québécois, par-delà la culture, l'histoire, la mémoire, l'identité. Par-delà la réalité, finalement.

Le Québec n'est pas, espérons ne pas être fustigé pour cette phrase, une société d'immigration, au même titre que les États-Unis ou le Canada fédéral, disons. Son identité n'est pas « immigrante ». On ne peut mettre sur le même pied les mouvements migratoires de notre drôle d'époque et le processus de colonisation qui a permis de constituer la souche de la population québécoise aux XVI^e, XVII^e et XVI^e siècles. Non pas qu'on ne doive traiter également tous les descendants de tous ceux qui vivent sur le territoire national. Le Québec est un État de droit, et il n'est venu à l'esprit de personne l'idée de remettre cela en question. Mais l'État n'est pas qu'une forme vide. C'est une forme politique historiquement constituée qui doit se comprendre en situation. Ceux qui se joignent à nous doivent s'intégrer, à terme, à l'imaginaire national qui a façonné le Québec pendant les siècles et reconnaître à l'État québécois sa vocation historique de promotion politique de son peuple. L'adhésion à la communauté politique n'est pas que formelle. S'il y a un devoir d'hospitalité envers les malheureux de la terre, il y a un devoir d'intégration substantielle à ceux qui font le choix de vivre dans un monde commun configuré autour d'un univers référentiel spécifique qui tire sa légitimité de sa capacité à maintenir notre spécificité petite-nationale en Amérique. Pour le dire plus simplement, qui puise sa légitimité dans l'existence d'une tradition.

Pour instituer l'espace politique, d'abord faut-il un sujet instituant. Or ce sujet instituant est nécessairement historiquement constitué. Le droit n'est pas créer ex-nihilo. On peut ainsi demander à Catherine Bouchard sur quoi reposent ces principes auxquels elle fait référence, sur quel ethos particulier repose finalement son ouverture à l'universel ?

Toutes ces pensées de la nation apparaissent finalement désincarnées, en rupture nette avec l'expérience identitaire intuitive qui permet depuis quelques siècles déjà à une nation française de se perpétuer en Amérique. La petite étude de Bouchard ne s'intéresse pas à *L'Action nationale* mais à la façon dont *L'Action nationale* peut valider la thèse qu'elle expose. *L'Action nationale* ne lui sert que de prétexte pour appliquer une grille d'analyse déficiente qui néglige l'expérience et l'identité vécues. Dira-t-on qu'il s'agit d'un travers récurrent des sciences sociales, avant hier marxistes, hier structuralistes, aujourd'hui multiculturalistes, de sciences sociales incapables de penser la densité du réel qui se dévoile véritablement à travers la thématization d'une situation ? Évidemment. L'histoire à l'école des sciences sociales est aussi atteinte de ce travers, comme on le voit avec les travaux de Gérard Bouchard. D'un côté comme de l'autre, n'assiste-t-on pas à une « anthropologie en l'absence de l'homme » ? Concluons sur un mot de Dumont qui résume bien ce qu'on doit penser de ce genre de réflexions désincarnées :

Quand j'entends par exemple citer Habermas au sujet du sort du nationalisme ; « il ne faut plus être nationaliste, il faut une sorte de communauté de la citoyenneté... », je le comprends très bien, si j'étais Allemand, j'aurais quelques réticences, après avoir traversé le nazisme, à utiliser le langage du nationalisme. Mais comme je ne suis pas Allemand, il me semble que je peux continuer d'utiliser un langage emprunté à ma propre situation. Je dirais que ce qu'il y a de plus tragique, c'est justement cette incapacité à

nous créer un langage qui convienne à la situation où nous sommes³.

De toute évidence, le retour à Fernand Dumont s'impose, pour enfin reprendre le fil d'une réflexion capable d'interpréter avec justesse et sensibilité notre condition historique.

Mathieu Bock-Côté

3. Fernand Dumont, *Un témoin de l'homme*, L'hexagone, 2002.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2 % en actions canadiennes et de 6,3 % en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire
et abonnez-vous !**

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8



le **Rassemblement**
pour un **pays Souverain**

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7
Tél. : (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS MD

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

-  **Roland Arpin**
Territoires culturels, Bellarmin, 2002, 296 p.
-  **Gérard Bouchard**
Mitsouk, roman, Boréal, 2002, 511 p.
-  **Samuel de Champlain**
Des Sauvages, texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Éditions Typo, 2002, 288 p.
-  **Pierre Duchesne**
Jacques Parizeau, le Baron, Tome II, Québec/Amérique, 2002, 534 p.
-  **Jean Ferguson**
- *Un amour de poète, roman*, Éditions Lettresplus, 2002, 145 p.
 - *Le bonheur a des candeurs d'enfance griffonnées à la main*, Éditions Lettresplus, 2002, 91 p.
 - *Dans le blanc des yeux, Mémoire du présent*, Humanitas, 137 p.

-  **Andrée Ferretti**
La passion de l'engagement, Discours et textes (1964-2001), Lanctôt Éditeur, 2002, 190 p.
-  **Fernand Foisy**
Sacré Chartrand, Lanctôt éditeur, 2002, 125 p.
-  **Nicole Fontet**
Le malentendu, roman, Lanctôt éditeur, 2002, 119 p.
-  **Michel Freitag**
L'oubli de la société, Pour une théorie critique de la post-modernité, Presses de l'Université Laval, 2002, 433 p.
-  **Gilles Gagné - Simon Langlois**
Les raisons fortes, nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 187 p.
-  **Michel Garneau**
Une corde de bran de scie, recueil de poésie, Lanctôt éditeur, 2002, 264 p.
-  **Louis Gauthier**
Voyage au Portugal avec un Allemand, roman, Fides, 2002, 182 p.
-  **Jacques Grand'Maison,**
Réenchanter la vie, Fides, 2002, 285 p.
-  **Guilbert Guérin, s.j.**
La vie du père Chu Shu-Teh, s.j., Guérin, 2002, 176 p.
-  **George Hoberg**
La capacité de choisir, Le Canada dans une nouvelle Amérique du Nord, Presses de l'Université Laval, 2002, 379 p.
-  **Jacques Jourdain et Mélanie Mailhot**
Pierre Vallières, Paroles d'un nègre blanc, vlb éditeur, 2002, 286 p.

-  **André Joyal**
Le développement local, Comment stimuler l'économie des régions en difficulté, Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, 2002, 156 p.
-  **Joseph Kinsey-Howard**
L'empire des Bois-Brûlés, traduit par Ghislain Pouliot, Éditions des Plaines, 329 p.
-  **Jean-Claude Labrecque**
Le RIN, un film de Jean-Claude Labrecque, durée 78 mn., Productions Virage, 2002.
-  **Sylvie Lacombe**
La rencontre de deux peuples élus, Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.
-  **Robert Lahaise**
Canada-Québec, Entrouverture au monde, 1896-1914, Lanctôt Éditeur, 2002, 256 p.
-  **Louis Lasnier**,
Les noces chymiques de Philippe Aubert de Gaspé dans L'Influence d'un livre, Presses de l'Université Laval, 2002, 328 p.
-  **Raymond Lévesque**
À bon entendu, salut! Lettres aux journaux et autres propos dérangeants, Lanctôt éditeur, 2002, 104 p.
-  **Shenwen Li**
Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII^e siècle, L'Harmattan – Les Presses de l'Université Laval, 2002, 275 p.
-  **André Lussier**
Le nationalisme québécois sur le divan, Fides, 2002, 202 p.
-  **Denis Monière**
Internet et démocratie, Monière et Wollank éditeurs, 2002, 187 p.

-  **Neil Nevitte**
Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada, Presses de l'Université Laval, 2002, 218 p.
-  **Henri J.M. Nouwen**
Par ses blessures, nous sommes guéris. Le ministère sacerdotal dans le monde d'aujourd'hui, Éditions Bellarmin, 2002, 96 p.
-  **Marguerite Paulin**
Maurice Duplessis. Le Noblet, le petit roi, Collection les grandes figures, XYZ Éditeur, 2002, 246 p.
-  **François Pétry (sous la direction de)**
Le Parti québécois, Bilan et engagements sociaux, 1994-2000, Presses de L'Université Laval, 2002, 200 p.
-  **Jean-Christian Pleau**
La Révolution québécoise, Hubert Aquin et Gaston Miron au tournant des années soixante, Fides, 2002, 270 p.
-  **Robert Prévost**
Mon tour de jardin, Septentrion, 2002, 212 p.
-  **Béatrice Richard**
La mémoire de Dieppe, radioscopie d'un mythe, vlb éditeur, 2002, 205 p.
-  **Jean-Denis Robillard**
Combien de fois encore? Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années, JDR Éditions, 2001, 656 p.
-  **Michel Seymour**
Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec, l'Hexagone, 2001, 306 p.
-  **Joseph Yvon Thériault**
Critique de l'américanité, Mémoire et démocratie au Québec, Québec/Amérique, 373 p. 2002
-  **Paul Wyczynski**
Album Nelligan, une biographie en images, Fides, 2002, 416 p.

Vous souhaitez recevoir ce bulletin par courriel chaque lundi ? C'est simple, il suffit de nous envoyer votre adresse de courrier électronique à administration@action-nationale.qc.ca ou de s'abonner à partir de notre site Internet.

Une soupe aux pois avec ça ?

Ah le beau jeu de massacre ! Quel été ! *What a Canadian summer!* Et dire que c'est dans la belle lumière du mois d'août sur le lac Saint-Jean que le Canada passe à autre chose. Pendant que Paul Martin jouait les Brutus au village western de Dolbeau, le p'tit gars de Shawinigan se rendait aux oracles. Aline a tout saisi de ce qui fait la valeur d'un *Great Canadian*. On ne saura sans doute jamais si elle a de nouveau échangé avec JoJo Savard, mais une chose est certaine, il y aura un cadavre sous le monument qui un jour dominera le Saint-Maurice des hauteurs de Saint-Tite-des-Caps.

Paul Martin va goûter aux lancinants supplices réservés aux fomenteurs de mutineries. Il ne l'emportera pas en paradis – fût-il fiscal, quelque part aux Bahamas – l'armateur qui a affrété les sous-marins et joué les hypocrites en commentant la trajectoire des torpilles. Jean Chrétien va lui en faire voir des pas jolies. Il vient de lui dire que cela va durer jusqu'en février 2004. Le pauvre Martin vient de se

faire retourner comme une crêpe. Il va servir de *straight man* dans la course à la succession. Il était tout heureux de se faire voir sans y être. Il le sera moins de se retrouver au centre du jeu – comme le cochonnet à la pétanque.

L'artisan de la stratégie d'asphyxie fiscale, le flibuste qui a fomenté le *Great UIC robbery* et rassemblé les ressources financières indispensables à la mutation unitaire vient de se faire faire un coup typiquement canadien-français. Le p'tit gars de Shawinigan vient d'en faire le Saint-Jean Baptiste du New Canada. Il aura joué les grands précurseurs, le député de La Salle. Mais il va mal finir, assis sur le dernier char de la parade. Une vieille figure en 2004, le pauvre. Une relique vivante. (Il arrive qu'une telle relique soit consacrée – mais c'est pour témoigner d'une longue souffrance.)

Jean Chrétien vient de donner deux budgets à John Manley pour enchâsser l'aspirant et toutes les ressources de l'État pour lui tendre des chausse-trappes. Au moins dix-huit longs mois à tous les députés et ministres pour calculer les coups, se mettre à l'abri des représailles qu'au moins 89 d'entre eux savent s'être attirées juste à la veille du caucus. Ah ! Le beau spectacle en gestation. La politique politicienne dans toute sa splendeur. Sa *Canadian Splendor, Indeed!* Avec la morgue du petit Stéphane à la clé.

La succession ne sera qu'une affaire *canadian*. Et strictement *canadian*. Les carrières des pauvres Dion, Cauchon et autres Coderre de la bourgade québécoise sont désormais derrière eux. Il restera certainement encore quelques places de mercenaires (on entend déjà glousser Frulla). Mais pour les besognes de garde-chiourme seulement. Avec des titres de pacotille – pour la parade. La besogne est terminée. Le Québec est à sa place c'est-à-dire dans l'insignifiance. L'establishment torontois n'a plus besoin désormais que de clowns et de gogos pour meubler les comtés et animer la scène locale en fabriquant des combats dérisoires. Ils ont d'ailleurs commencé à s'activer en se cherchant des rôles

pour tenter de se mettre à l'abri de la vindicte du clan Martin. Il y aura de beaux revirements de capot...

Le Canada passe à autre chose. Le p'tit gars de Shawinigan qui a passé sa vie à jouer les hommes utiles vient de mystifier encore une fois ses commanditaires. Il se donne les moyens de se rendre utile une dernière fois en laissant à l'autre grande faction de l'establishment torontois – en définitive, ce n'est que là que ça se passe et se décide – le temps et les moyens de se prononcer sur le choix de son successeur et des priorités *canadian*. Jean Chrétien, c'est bien connu, n'aime pas Paul Martin mais il ne l'affrontera pas comme il en avait l'envie féroce. La chose se fera indirectement, sournoisement. Il vient, une fois de plus, de s'effacer devant sa tâche. Il n'aura été ce qu'il est pleinement qu'au service d'une cause qui, toujours, aura exigé de lui qu'il renonce à une part de lui-même. Une soupe aux pois avec ça ?

Robert Laplante

.....
Bulletin du 26 août 2002
.....

Propagande à bas bruit

Tout le monde ne peut pas être invité chez Jean Lapierre à manger des homards avec Mario Dumont en faisant la causette avec Lucien Bouchard et Alfonso Gagliano. Il y a tant d'occasions à saisir pour se faire une vie sociale intéressante ! Et c'est tellement plus valorisant quand on peut le faire aux frais des contribuables en se drapant dans les vertus de sa fonction. Ainsi s'en va donc au golf en Floride madame Lise Thibault, noble et fière représentante de la Reine en Canada.

Un articulet de *La Presse* (28 août) nous apprenait cette semaine que la dame s'était cependant un peu laissée emporter par l'enthousiasme de sa fonction en réclamant 1800 \$ pour le remboursement de frais que la rigoureuse

administration outaouaise a jugés inadmissibles. Ça nous change des pratiques d'Alfonso et des grosses tartines aux barons de la pub. Madame la lieutenant-gouverneur s'est empressée de rembourser. *« Je mets tellement d'âme dans l'institution que je porte que je trouvais cela triste que les citoyens se posent des questions sur l'honnêteté du lieutenant-gouverneur quand je suis aussi présente que je peux l'être dans la communauté »* On a bien compris que c'est elle qui rend service à la royauté et que cela exige qu'elle s'active dans les p'tits Canadas de Miami et Fort Lauderdale.

Elle se dévoue tellement pour faire connaître les vertus de la monarchie la bonne dame que, toujours selon *La Presse*, le sous-ministre de Patrimoine Canada faisait remarquer que ses dépenses sont « nettement plus élevées » que celles de ses homologues des autres provinces. Ceux-là sont sans doute portés par l'institution et se contentent de jouir de la sinécure. La représentante de la Reine au Québec est donc une icône distincte. C'est le zèle de la distinction.

Elle aura beaucoup à faire au cours des prochains mois puisque Sa Majesté évitera le Québec lors de sa prochaine tournée du cinquantenaire. Trop tiède la province. Il faudra qu'elle redouble d'ardeur la vaillante madame, qu'elle multiplie les tournées dans les écoles, les foyers de vieillards et les clubs Optimistes pour gratifier le bon peuple de sa sagesse monarchique enrobée dans la rhétorique de la croissance personnelle et de la promotion des grandes valeurs universellement... canadiennes !

Pendant que le Québec reste à la merci du Canada qui emprisonne les enfants, qui pille la caisse d'assurance emploi et l'empêche de se donner des congés parentaux définis sur ses besoins, madame la lieutenant-gouverneur porte la monarchie. Elle babille et susurre la soumission. Propagande à bas bruit déployée au plus près du terrain, son action illustre plus que jamais les satisfecit de cette partie de l'establishment québécois pro-*canadian* qui se paie de symboles – et des quelques prébendes – pour mieux vendre

le Canada et le faire payer en monnaie de singe aux Québécois et Québécoises. Libéraux et adéquistes qui comptent les civières ne pensent même pas à faire le calcul.

La bonne dame Thibault travaille comme une homéopathe. Le Canada à petites doses. Une médaille par-ci, un discours par-là, quelques entrevues « d'intérêt humain » et ça suffit pour agir dans un certain registre de symboles. La lieutenant-gouverneur se promène en faisant des sourires pour mieux faire oublier que ses activités sociales sont celles d'un fossoyeur. La monarchie qu'elle met en scène, c'est l'ordre constitutionnel qui nie notre peuple et le met sous la botte d'une majorité qui n'a cure de respecter sa différence et ses institutions. Mais c'est là faire trop de cas de la pusillanime madame, diront certains, reprenant ainsi le même refrain qu'elle : à quoi ça sert de faire de la chicane pour si peu ? Il n'y a jamais de grosse perte pour le Québec. On n'est pas regardant à la dépense...

La lieutenant-gouverneur du Québec n'est pas seulement qu'une relique dans le fatras de vieilleries *canadian*. C'est l'incarnation même du consentement à l'insignifiance. Le Québec a besoin de la royauté comme d'une dose de cyanure. Qu'elle lui soit servie par les barons de la pub ou une dame patronnesse qui joue les humanistes ne change rien à l'affaire. Les personnages passent, la royauté demeure et le Québec s'enlise peu à peu sous le poids de la Couronne.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 3 septembre 2002
.....

Zapping post-moderne

C'est toujours la même histoire. Ils consultent les sondages comme d'autres les oracles. Ils gloussent, se gaussent, ils sont bien fiers d'eux-mêmes, enivrés de la conviction qu'ils y confortent de lire la Fatalité, le sens de l'Histoire et

de l'inéluctable. Jean Chrétien est bien fier de lui : « *C'est très bien pour moi que l'option de l'indépendance ne soit plus en haut de l'agenda. On parle encore de référendum et aussi en même temps on reconnaît qu'il y a une loi sur la clarté. Tout cela et la situation politique de la cause de l'indépendance à ce moment-ci me laissent croire que j'ai fait mon travail* » (Le Devoir, p. A 10, 6 septembre 2002). Tellement bien faite, la besogne, que l'establishment torontois vient de lui donner son congé. Terminé pour celui qui ne se voit grand qu'utile à l'oblitération du peuple québécois.

On enterre l'indépendance depuis le jour où l'on a commencé de nier notre peuple. De Conquête en Acte d'union, de British North America Act en rapatriement unilatéral et Bill C-20. Et pourtant...

Et pourtant toujours l'idée resurgit malgré les Cassandra du *Journal de Montréal*, les champions de la prospective façon Gesca et les devins de bars bon chic bon genre. Elle est même encore très vivace sous l'ombrage que lui fait le « crédit social nouvel âge ». L'idée de liberté est le plus puissant déterminant de l'existence d'un peuple. Elle seule lui permet de s'endurer lui-même dans les images lâches et la tentation de l'insignifiance que lui renvoient trop souvent ses élites velléitaires. Elle seule permet de voir au-delà de ces images et de déchirer les voiles médiatiques qui recouvrent les alibis clinquants du consentement à la servitude.

Pendant que la province de Québec s'agite dans les catégories conceptuelles périmées d'une certaine idée que se font encore ses fédéralistes du Canada, Paul Martin, lui, commençait à faire part de ses visions à l'élite torontoise. Le p'tit gars de Shawinigan peut bien rentrer dans sa bourgade, le Brutus des Bahamas est à la recherche du thème qui mettra du vernis sur ses ambitions et fera beau costume à sa vanité.

L'homme des paradis fiscaux ne donne pas seulement dans la révolution de palais. Une dépêche de la Presse cana-

dienne nous apprenait (*La Presse*, 03/09/02) que « *Paul Martin voit le Canada devenir le premier État post-moderne* », rien de moins. « *Les nations commencent à se réunir...* » (...) « *Nous, Canadiens, formons la vague où s'en va le monde. (...)* Nous avons ainsi une responsabilité pour amener le monde à un autre niveau de gouvernance. » On comprend l'empressement des vénérables sénateurs à vouloir légaliser la marijuana...

Ce messianisme peut bien faire rire, il n'en révèle pas moins un glissement significatif. Jusqu'ici, les aspirants au leadership cherchaient plutôt un nouvel adjectif pour qualifier le fédéralisme qu'ils entendaient promouvoir : décentralisateur, coopératif, asymétrique etc. Fini le détour par la rhétorique de rénovation du régime pour paraître se concilier les Québécois et mettre dans la bouche des légitimistes les formules creuses du jeu de dupe auquel ils se livrent. Le Canada a terminé sa modernisation institutionnelle. Il ne parle plus désormais que de lui-même et pour lui-même. Le Canada post-moderne de Paul Martin c'est celui qui a zappé le Québec. Il y a une nation, il y a les *Canadians* et leur grand destin... Tout le reste est affaire de bourgade et de plan de carrière pour notables locaux qui rêvent de finir au Sénat.

Pendant que la politique provinciale au Québec entre dans un tourbillon qui agitera la scène électorale locale, le Canada de l'élite torontoise se cherche un discours non plus tourné sur les affaires internes mais sur le monde. Les *smart guys* du Québec vont pouvoir à nouveau vivre par procuration en cherchant à se faire croire qu'ils y sont pour quelque chose. Ils chercheront à se prétendre dans le jeu alors qu'ils sont condamnés pour toujours à tenir des rôles de figurants.

Il n'y a plus de destin pour le Québec dans le Canada. Il ne sera pas possible de tourner en rond très longtemps dans la politique provinciale. L'impuissance structurelle d'un gouvernement qui a de moins en moins les moyens de ses

responsabilités va vite rappeler au réel ceux et celles qui cherchent à se convaincre que notre société pourra échapper aux grands défis qui la confrontent. Sans la souveraineté, c'est le ratatinement. Le Québec ne passera pas à autre chose, il passera définitivement sous la botte d'une majorité qui le nie et qui le méprisera d'autant plus allègrement que sa classe politique se montrera résignée et velléitaire.

Le Canada, post-moderne ou autrement, n'a plus besoin de tenter de se concilier les provinciaux. Ceux qui ne veulent pas le voir par calcul ou par aveuglement volontaire finiront bien par se casser les dents sur la télécommande. Le Canada peut bien zapper le Québec mais notre peuple, tôt ou tard, finira par raccorder ses humeurs avec les exigences de sa farouche volonté de vivre.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 9 septembre 2002
.....

ATTENTION NOUVELLE ADRESSE DE COURRIEL

Vous souhaitez réagir au bulletin ? nous envoyer un texte ? ou pour joindre la rédaction écrivez à :

revue@action-nationale.qc.ca

Si vous souhaitez abonner quelqu'un au bulletin ou si vous souhaitez vous désabonner à ce bulletin, veuillez nous en faire part en nous retournant un courriel à :

administration@action-nationale.qc.ca

en indiquant votre adresse dans le corps du message.

Cette adresse est également valable pour toutes vos questions concernant votre abonnement à la revue.

AVIS AUX ABONNÉS

**Vous ne souhaitez
pas recevoir d'avis de
renouvellement ?**



Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée.

Si le temps est venu de le renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre paiement sans autre avis soit par

- mandat poste
- chèque

*Rappelez-vous que vous pouvez
aussi offrir un abonnement à
la revue en cadeau.*

Nous COMPTONS sur **Vous !**



Robert Bourget,
Président

LAMOND



75^e
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177

Courriel: allardp@qc.aira.com

Les municipalités ont encore le dernier mot en matière de toponymie

Les municipalités vont pouvoir continuer de faire échec aux décisions de la Commission de toponymie parce que le projet de loi n° 104 ne modifie pas le paragraphe d) de l'article 126 de la Charte de la langue française, tel que l'a suggéré l'ASULF. En vertu de cet article, la Commission a besoin de l'assentiment de l'organisme qui a une compétence concurrente sur un territoire municipal local pour faire un changement d'ordre toponymique. En clair, le consentement de la municipalité est nécessaire, avec les conséquences désastreuses qui s'ensuivent parfois pour la qualité de la langue. (...)

Dans la Ville de Mont-Saint-Hilaire et dans la Ville de Carleton, il y a une rue appelée « rue du Centre-Civique ». L'ASULF a suggéré à ces deux villes l'élimination du mot « civique », qui est un anglicisme dans ce sens. La Commission de toponymie a reconnu que l'ASULF avait raison de

dénoncer cet emploi fautif. La situation est inchangée en 2002.

La solution du bon sens veut que la Commission ait autorité pour corriger une faute de français dans un nom de lieu, sans devoir obtenir l'accord de la municipalité concernée. Or, le projet de loi ne prévoit rien à ce sujet; les municipalités vont pouvoir continuer de se foutre des décisions de cette Commission et d'écortcher, au besoin, la langue.

Robert Auclair,
l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)



Le bulletin du lundi

Je vous écris ce court billet pour simplement vous dire à quel point j'apprécie votre magnifique travail à la direction de la Revue. Vos bulletins du lundi sont bien frappés. Le type d'engagement que vous avez entrepris est irremplaçable dans la tâche qui incombe aux nationalistes: l'affirmation de la conscience québécoise.

Félicitations!

Gilles Plante



Un bout de mon pays

Je vous fais parvenir un don de 100 \$ de même qu'un autre 100 \$ pour abonner quelqu'un d'autre. (...) J'ai été très peiné d'apprendre que vous ne pouviez plus émettre de reçus de dons quoique pas du tout étonné, vu la bassesse manifestée chaque jour par notre bon gouvernement fédéral.

Étant donné la qualité des gens qui nous entourent, je me demande pourquoi vous n'en feriez pas un cheval de bataille. Je me dis que vous y avez sûrement pensé mais enfin...

Je profite de l'occasion pour vous remercier (de même que votre équipe) du travail que vous faites. (...) Je lis généralement *L'Action nationale* lors de mes voyages à l'étranger. C'est probablement parce que ça me donne l'impression que j'emmène un bout de mon pays avec moi.

François Beaudoin.



L'Après-Charest : un parti libéral nationaliste

Les jours de Jean Charest comme chef de parti sont comptés. Les médias lui indiquent la porte de plus en plus directement depuis deux ans, QUÉBEC INTER se demandait en 2001 sur Vigile.net s'il survivrait à l'été, le message circule maintenant à l'intérieur du parti qu'il doit partir, le commentateur Jean Lapierre dit qu'il le fera d'ici Noël.

Voici maintenant que Jean-François Bertrand, ministre sous René Lévesque, vient dans une lettre ouverte de suggérer à monsieur Charest de rentrer à Ottawa ou de goûter aux bonheurs de la vie non partisane...

Dans sa lettre, J-F Bertrand invite aussi le Parti libéral du Québec à effectuer un virage nationaliste, Sage conseil qu'endosseront ceux qui ne tiennent pas nécessairement à voir disparaître le parti de la Révolution tranquille, celui qui a bâti l'État québécois.

Le PLQ doit non seulement changer de chef mais aussi de stratégie globale : il n'a qu'un avenir misérable devant lui s'il laisse l'Action démocratique le réduire à un statut de « Loyalist Party », otage de la minorité anglophone de la région métropolitaine.

Départ de Charest, donc. Mais quel leader voudra sortir de l'ombre et réinventer le PLQ pour éviter la catastrophe ? Les membres de l'actuelle équipe parlementaire sont éliminés de la course. Aucun n'est à la hauteur du défi.

Certains observateurs ont suggéré Lisa Frulla. Vastel du *Soleil* a signalé que l'ancien ministre sous Bourassa, Gil Rémillard, est intéressé. Des deux, qui serait le plus convaincant pour gérer ce virage nationaliste et le vendre auprès de l'électorat « modéré », incluant de nombreux « souverainistes » ?

Et oser remettre dans le jeu de cartes du PLQ la tenue éventuelle d'un référendum...comme les deux autres partis « nationalistes ».

Voilà une des intéressantes questions à débattre dès que Jean Charest aura finalement décidé de retourner chez lui, à Ottawa ou sur le « bord du lac »... ?

Claude Lessard



Où est le Labrador

Dans son cahier publié samedi 21 septembre dans tous les grands médias du Québec, le gouvernement péquiste s'obstine à amputer le Québec de plus du quart de son territoire. À nouveau, le Labrador disparaît de SA carte du Québec. Question au gouvernement péquiste : quand et comment avez-vous reçu le mandat de rayer le Labrador de notre territoire national ?

Nous trouvons bizarre qu'un gouvernement qui se dit souverainiste s'acharne autant à rapetisser le pays qu'il dit vouloir créer.

Jacques Poisson, Mouvement Estrien pour le français.

*Pour fêter
son 85^e anniversaire*

L'Action nationale

présente

L'EXPOSITION

UNE REVUE DANS LE SIÈCLE

du 20 novembre au 13 décembre 2002

*À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
1700, RUE ST-DENIS À MONTRÉAL
(514) 873-1100*

*En collaboration avec
le Gouvernement du Québec*

Québec 

ENTRÉE GRATUITE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Pierre Noreau

Vice-président

Alain Laramée

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Pierre de Bellefeuille

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Jean Genest

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

Écrivez-nous !

VOS IDÉES ET VOS OPINIONS NOUS INTÉRESSENT !

L'Action nationale ouvre ses pages depuis plus de 85 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires, vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans le prochain numéro !

Par courriel à

revue@action-nationale.qc.ca

par courrier au

**425, boul. de Maisonneuve O.
bureau 1002, Montréal, H3A 3G5**

accompagné d'une disquette en format Word ou Word Perfect.

Soyez notre mécène!

.....

Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Michel Grimard
Patrick Allen †	Yvon Groulx
François-Albert Angers	Marcel Henry
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Jean-Paul Auclair	Anna Lagacé-Normand †
Paul Banville	Bernard Lamarre
Thérèse Baron	Denis Lazure
Yvan Bédard	Jacques-C. Martin
Henri Blanc	Yvon Martineau
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin	Claude-P. Vigeant
Claude Ghanimé	Madeleine Voora
Paul Grenier	

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects
de la question nationale.
Des orientations cohérentes sont proposées
pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre
de collaboratrices et de collaborateurs.
Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.
Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les
différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.
Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.
Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,
dans « Périodex » depuis 1984,
dans « Repères » publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

**À votre service plus que jamais !
Qualité et service assurés**

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

**425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5**

(514) 288-8711

ABONNEMENT

10 numéros		20 numéros
---------------	--	---------------

Abonnement

46 \$	-	85 \$
-------	---	-------

Institution

75 \$	-	130 \$
-------	---	--------

Abonnement de soutien

100 \$	-	175 \$
--------	---	--------

Étudiants

25 \$	-	45 \$
-------	---	-------

Autres pays

75 \$	-	130 \$
-------	---	--------

**Païement par VISA
accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : revue@action-nationale.qc.ca

- l'administration : administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

**Communiquez avec nous afin que nous
puissions dès maintenant commencer
à préparer votre retraite en toute sécurité.**

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des fonds OPTIMUM[®].

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc., utilisée sous licence.

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113